This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frančais, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137284 5

DEL

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

MÉMOIRES
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

TOME VI.

Contenant le Tome VI^e. des MÉMOIRES.

MÉMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE MADAME
DE MAINTENON,
Et à celle du Siecle passé ;

PAR M. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques DE VOLTAIRE, tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME SIXIEME.

PIECES JUSTIFICATIVES.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

A MAESTRICHT,
Chez J. E. DUFOUR et Ph. ROUX, associés.

M. DCC. LXXXIX.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

TABLE DES PIECES

Contenues dans ce

SIXIEME VOLUME.

PIECES JUSTIFICATIVES.

N°. I. *Titres de noblesse de mad. de Maintenon.* page 1
II. *Extrait de lettres.* 19
III. *Testament d'Agrippa d'Aubigné.* 42
Epigramme. 49
IV. *La belle indienne à la jeune, belle et spirituelle, mad. Scarron;* Galanterie. 50
V. *Extraits concernant Charles d'Aubigné.* 56
VI, *Brevet de dame d'Atour.* 62
VII. *Noëls.* 63
Sonnet. 68
Epigrammes. 70
Epître à mad. de Maintenon. 72
VIII. *Avis de M. de Chartres à mad. de Maintenon sur le devoir conjugal.* 76

N°. IX. *Lettre de M. l'évêque de Chartres au roi, sur la paix et sur sa femme.* 81
X, *Titres de la maison de Saint-Louis.* 87
Supérieures de Saint-Cyr. 95
XI. *Mémoire sur le rappel des Huguenots fugitifs.* 97
XII. *Dialogue de l'impératrice Pulchérie avec un solitaire.* 119
XIII. *Vers de M. le duc de Bourgogne.* 133
Le dialogue de la femme de cour, par mad. de Maintenon. 134
XIV. *Témoignages.* 135
XV. *Instructions à des demoiselles de Saint-Cyr.* 139
XVI. *Entretiens de Me. de Maintenon.*
Entretien. I. 148
Entretien II. 152
Entretien III. 162
Entretien IV. 169
Entretien V. 176
Entretien VI. 180
Entretien VII. 184
Entretien VIII. 191
Entretien IX. 196
Entretien X. 201
Entretien XI. 205

LETTRES DIVERSES.

Nº. XVII. 1ere. *Lettre de M. le duc de Saint-Aignant à Louis XIV*, pag. 215
Réponse. 217
2e. *Lettre de M. le duc de Saint-Aignant.* Ibid.
Réponse du roi. 219
XVIII. *Extrait d'une lettre de M. le maréchal de Luxembourg au roi.* Ibid.
XIX. LETTRES *de* LOUIS *XIV à mad. de* MAINTENON.
1ère. *Lettre*, et les neuf suivantes, depuis la page 221 jusqu'à la page 228
XX. *Premiere lettre de l'électeur de Cologne, Joseph-Clément, à mad. de Maintenon.* 229
XXI. *Seconde lettre du même à la même.* 230
XXII. *Troisieme lettre du même à la même.* 232
XXIII. *Quatrieme lettre du même à la même.* 233
XXIV. *Mémoire.* 234
XXV. *Mémoire.* 237
XXVI. *LETTRES de LOUIS XIV à diverses personnes.*
Lettre 1ere. *à la reine.* 239

Lettre II. au duc Mazarin, 243
Lettre III. au roi de Danemarck. 244
Lettre IV. au comte Ulefeld. 245
Lettre V. au prince de Conti. 246
Lettre VI. à M. de Pradel. 248
Lettre VII. au duc de Saint-Aignant. 252
Lettre VIII. au duc de Beaufort. 254
Lettre IX. au même. 255
Lettre X. au même. 261
Lettre XI. à M. Bossuet. 262
Nº. XXVII. *Lettres de Louis XIV à Philippe V*, au nombre de dix-sept, depuis la page 263, jusqu'à la page 289.
XXVIII. *Portraits.* 289
XXIX. *Testament de mad. de Maintenon.* 294
XXX. *Epitaphe.* 296
XXXI. *Lettre de consolation aux dames de Saint-Louis, sur la mort de mad. de Maintenon.* 300
XXXII. *Vers.* 306

Fin de la Table.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE MADAME DE MAINTENON, ET A CELLE DU SIÉCLE PASSÉ.

PIECES JUSTIFICATIVES.

N°. I.

TITRES DE NOBLESSE DE MADAME DE MAINTENON.

Françoise d'Aubigné de Maintenon.

EXTRAIT des registres de baptême de la paroisse de Niort, portant que Françoise d'Aubigné est née le 27 novembre 1635, et a été baptisée le 28 du même mois. Parrain, François de la

Rochefoucault : Marraine, Françoise de Neuillant.

Compromis fait entre dame Jeanne de Cardillac, femme de messire Constans d'Aubigné, tant en son nom, qu'en celui de Constans, de Charles, et de Françoise d'Aubigné, ses enfants, et damoiselle Artemise de Caumont, femme de Pierre de Nesmond, écuyer, sieur de Sansac, sur les différents qu'elles avoient pour le partage des biens de messire Théodore-Agrippa d'Aubigné. Cet acte est du 13 juin de l'an 1642, reçu par Perrier, notaire au châtelet de Paris.

Constans d'Aubigné de Cardillac.

Contrat de mariage de messire Constans d'Aubigné, chevalier, seigneur et baron de Surimeau en Poitou, fils de haut et puissant seigneur messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, seigneur du Crest, et de Susanne de Lesai, avec damoiselle Jeanne de Cardillac, fille de Pierre de Cardillac, lieutenant de Mr. le duc d'Epernon dans la garnison du Château-Trompette, et de Louise de Montalembert. Ce contrat du 27 de décembre de l'an 1627, [illegible] Justian, notaire à Bordeaux.

Transport d'une somme qui étoit due par haut et puissant seigneur Mre. Constans d'Aubigné, chevalier, seigneur de Surimeau, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et écuyer de sa petite écurie, faite à haute et puissante dame Jeanne de Cardillac sa femme, le 11 de décembre de l'an 1638.

Transaction faite entre César de Cardillac, écuyer, seigneur de la Lane, et damoiselle Jeanne de Cardillac sa sœur, femme de Constans d'Aubigné, écuyer, seigneur et baron de Surimeau, sur les différends qu'ils avoient pour le partage qu'elle demandoit dans la succession de Pierre de Cardillac son pere, écuyer, lieutenant de la compagnie de Mr. le duc d'Espernon. Cet acte du 1 mars de l'an 1634, reçu par Dulos, notaire à Bordeaux.

Testament de haut et puissant seigneur messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, seigneur de Crest, maréchal des camps et armées du roi, et gouverneur des isles de Maillezais, par lequel il laisse sa terre des Landes-Guinemer à l'un des fils de Constans d'Aubigné son fils : institue ses héritiers, pour les trois quarts du reste de ses biens, les quatre enfants de Marie d'Aubigné sa fille aînée : donne

l'autre quart à Louise d'Aubigné, son autre fille, femme de Mr. de Villette, et fait plusieurs legs à Boisrond son page, et au reste de ses domestiques. Cet acte du 24 avril de l'an 1630, reçu par Dunant, notaire à Geneve.

Obligation passée le 17 de mars de l'an 1611, par Constans d'Aubigné, écuyer, seigneur de Surimeau, gentilhomme de la chambre du roi, écuyer de sa petite écurie, et capitaine du château de Maillezais. Cet acte reçu par le Noir, notaire au châtelet de Paris.

Contrat de mariage de Benjamin de Valois, écuyer, sieur de Villette, écuyer de la petite écurie du roi, et fils de Mre. Louis de Valois, seigneur de la Fontaine-Villette, et de dame Catherine Bourdin, avec damoiselle Louise d'Aubigné, fille de Mre. Théodore-Agrippa d'Aubigné, gouverneur de Maillezais et vice-amiral en Guyenne, et de dame Susanne de Lesai. Ce contrat du 22 octobre 1610, reçu par Mathion, notaire à Maillezais.

Contrat du premier mariage de Constans d'Aubigné, écuyer, seigneur de Surimeau, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de la cita-

delle de Maillezais, et fils de haut et puissant Théodore-Agippa d'Aubigné, seigneur des Landes, de Guinemer, et de Mursai, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et gouverneur de l'île et du château de Maillezais, et de damoiselle Susanne de Lesai, avec dame Anne Marchant, veuve de haut et puissant Jean Couraut, seigneur et baron de Châtelaillon. Ce contrat du 30 de septembre 1608, reçu par Dupuis, notaire à la Rochelle.

Don de lods et vente de la seigneurie de Surimeau, fait par le roi à Constans d'Aubigné, l'un de ses écuyers ordinaires, en considération de tous les bons et agréables services qu'il avoit faits à sa majesté, et qu'il continuoit de lui rendre. Ces lettres du 3 septembre 1595, *signées* HENRI, *et par le roi*, Ruzé, *et scellées.*

Théodore-Agrippa d'Aubigné de Lesay.

Contrat de mariage de Théodore-Agrippa d'Aubigné, écuyer, seigneur des Landes-Guinemer et du Chaillous, écuyer d'écurie du roi de Navarre, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, fils de Jean d'Aubigné, écuyer, seigneur de Brie,

et de damoiselle Catherine de Lestang, avec damoiselle Susanne de Lesai, fille de noble et puissant Ambroise de Lesai, seigneur de Surimeau, et de damoiselle Renée de Vivonne. Ce contrat du 6 juin 1583, reçu par Vassé, notaire à Bourgouin.

Hommage de la maison noble de Surimeau, mouvante du roi, à cause de son château de Niort, fait le 5 de mars 1615, pár Mre. Théodore-Agrippa d'Aubigné, chevalier, seigneur des Landes, de Guinemer, d'Audremont, et de Mursai, écuyer de la petite écurie du roi, et gouverneur pour sa majesté des îles et du château de Maillezais. Cet acte fut reçu par Mashion, notaire à Maillezais.

Délai accordé par la cour de la sénéchaussée de Poitou à Mre. Théodore-Agrippa d'Aubigné, chevalier de l'ordre du roi, son conseiller en ses conseils d'états et privé, et lieutenant-général pour S. M. au gouvernement de Maillezais, pour donner le dénombrement de sa terre de Surimeau. Cet acte, du 18 septembre 1614, *signé* Labbé.

Bail des terres de Surimeau et de Mursai, fait le 2 mars 1613, par haut et puissant Téodore-Agippa d'Aubigné, chévalier, seigneur des Landes-Guine-

mer de Mursai, et de Surimeau, Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, vice-amiral de Guyenne et de Bretagne, et gouverneur du château et des îles de Maillezais. Cet acte a été reçu par Lornier, notaire à Niort.

Hommage de la seigneurie des Landes, mouvantes de la seigneurie de la Motte-Cormerai, fait ce 13 juin 1609, par haut et puissant Théodore-Agrippa d'Aubigné, chevalier, seigneur de Mursai-Maillezais, et héritier de damoiselle catherine de Lestang sa mere.

Supplément de partage donné par Josias de Lesay, écuyer, seigneur de Surimeau, et par damoiselle Suzanne de Lesay sa sœur, femme de Théodore-Agrippa d'Aubigné, écuyer, seigneur de Chaillous, à damoiselle Gabrielle de Vivonne leur tante, femme de Bertrand Taimond, écuyer, seigneur de la Micheliere, dans la succession de noble et puissant François de Vivonne, seigneur de Mursai, et de damoiselle Adrienne de Vallé, leur aïeul et aïeule. Cet acte du 24 mai 1591, reçu par Bisset, notaire à Niort.

Aveu de la seigneurie des Landes, donné le 28 de décembre 1571, par noble

homme Théodore - Agrippa d'Aubigné, écuyer.

Brevet d'une pension de 400 écus, donné par le roi au sieur d'Aubigné, commandant pour son service à Maillezais. Ce brevet du 17 de janvier 1592, *signé* HENRI, *et contresigné*, Revol.

Brevet d'une pension de 800 liv. donné par le roi de Navarre au sieur d'Aubigné son écuyer d'écurie, en considération des services qu'il avoit rendus, et qu'il rendoit tous les jours auprès de la personne de ce prince. Ce brevet du 6 mars 1580, *signé* HENRI, *et contresigné*, Berziau.

Jean d'Aubigné de l'Estang.

Hommage fait le 20 de juillet 1551 par noble homme Jean d'Aubigné, à cause de la seigneurie des Landes, mouvante de la Motte - Cormerai, laquelle appartenoit à damoiselle catherine de Lestang sa femme.

Acte donné au lieu de Foulle-Tourte le 23 février 1551, portant, que noble homme Jean d'Aubigné, en obéissant aux commissions du roi, et à l'injonction qui lui avoit été faite en conséquence, avoit représenté des pieces originales en par-

chemin, et produit deux témoins pour prouver sa noblesse : et si le procureur du roi n'en étoit pas suffisamment informé par là, il offroit d'en faire apparoir plus amplement. Cet acte, *signé*, Belot, *et scellé*.

Jugement rendu à Poitiers le 10 de décembre 1667, par Mr. Barentin, maître des requêtes et commissaire departi pour la vérification des titres des nobles de la généralité de Poitiers, par lequel il confirme Charles d'Aubigné, frere de Me. de Maintenon, écuyer, seigneur de Surimeau, dans la possession de sa noblesse, après l'avoir justifiée par plusieurs titres, dont le premier qui est énoncé dans ce jugement, est le contrat de mariage de Jean d'Aubigné, écuyer, seigneur de Brie, fils de Pierre d'Aubigné, écuyer, seigneur de Vignier, et de damoiselle Catherine de Sourches, accordé le 2 de juin 1550 avec damoiselle Catherine de Lestang, fille de Jean de Lestang, seigneur des Landes-Guinemer, et de damoiselle de la Borde : *signé*, Barentin, *et contresigné*, de Bellineau.

P. d'Aubigné, Sourches.

Le jugement ci-dessus. Les pieces

du roi Charles VI, données le 12 février 1550 à Thibaut d'Aubigné, écuyer, en considération de sa noblesse. Ces lettres *signées* par le roi, de la Loëre, *et scellées*.

Morelet d'Aubigné, Gosselin.

Contrat de mariage de noble homme Morelet d'Aubigné, avec noble damoiselle Marguerite Gosselin, fille de monsieur Guillaume Gosselin, chevalier, et de dame Honneur Pelaude, femme de noble homme Guion de Montefelon. Par ce contrat, qui fut accordé le 3 juillet de l'an 1404, Jeanne de l'Espine, femme de noble homme Guillaume de Chourses, et veuve de Guion d'Aubigné, donne à Morelet d'Aubigné son fils la terre et seigneurie de la Jousseliniere, avec l'hébergement de la Saussaye, du consentement de messire Thibaut de l'Espine, chevalier.

Acquisition d'héritages assis dans la paroisse de Faverais, faite le 1 janvier 1420 par Marguerite Gosseline, dame de la Touche.

Vente faite le 5 novembre 1412 à Morelet d'Aubigné, écuyer, seigneur de la Touche, dans la paroisse de Faverais.

Guion d'Aubigné, de l'Espine.

Donation de tous les droits qui étoient échus par la mort de Guillaume de l'Espine à noble damoiselle Jeanne de l'Espine, sa fille, femme de noble homme Guillaume de Chourses, écuyer, seigneur de la Hardiere, et veuve de Guion d'Aubigné, faite le 2 mars 1411 à Morelet d'Aubigné, son fils, écuyer, seigneur de la Touche.

Vente faite le 12 janvier 1374, à Guion d'Aubigné, valet, d'une piece de terre dépendante de son fils, assise dans la paroisse de Faverais.

Vente d'une rente que Jean d'Aubigné, seigneur de Marais, avoit vendue à Briand d'Aubigné, faite le Vendredi après la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, de l'an 1374, par Isabeau de Brenezai sa veuve, dame de Coudray, à Guion d'Aubigné, valet, seigneur de la Touche près Faverais.

Pierre d'Aubigné, de Rivau.

Acte du 25 juillet 1402, par lequel noble homme M. François d'Aubigné, chevalier, seigneur d'Aubigné, voulant

pacifier tous les différends qu'il avoit avec Gaherier d'Aubigné, et avec ses autres freres et sœurs, enfants de Pierre d'Aubigné et de Marie de Rivau sa femme, leur donne des terres et des rentes dans la seigneurie de la Motte en Valée, que Mre Jean, seigneur d'Aubigné, son pere, avoit laissée par son testament aux enfants du même Pierre d'Aubigné, au cas que Jean d'Aubigné son cousin germain du même Jean, seigneur d'Aubigné, mourût sans enfants, comme il avoit fait.

Echange d'un héritage mouvant du fief de Pierre d'Aubigné, valet, fait le mercredi après Sainte-Luce l'an 1345.

Vente d'héritages, faite le lundi après la Saint-Jean-Baptiste de l'an 1344, à Pierre d'aubigné, valet, par Perrin le Clerc, seigneur de la Gaudessardiere.

Vente faite le mardi après Pâques de l'an 1344, d'une rente qui devoit être payée annuellement à Pierre d'Aubigné, valet, et à ses héritiers dans la maison de la Touche.

Acquisition faite le mercredi après la fête de St. Nicolas d'hyver de l'an 1342 par Pierre d'Aubigné, valet, d'une rente qui devoit lui être payée tous les ans dans sa maison de la Touche.

Olivier d'Aubigné, du Pin.

Contrat de mariage accordé le dimanche après la fête de St. Martin d'hyver de l'an 1329, entre Olivier d'Aubigné, fils aîné, et assisté de Mre. Savari d'Aubigné, chevalier, sire d'Aubigné, avec Eutesse du Pin, fille de Mre. Jean du Pin, chevalier.

Testament d'Eutesse du Pin, femme de M. Olivier d'Aubigné, par lequel elle lui donne le tiers de ses biens, et le nomme l'un de ses exécuteurs, avec messire Gui Turpin d'Aubigné, seigneur de Marchais-Renaud. Cet acte du samedi avant la fête de Noël de l'an 1331, fait en présence d'Aïnore de la Haye, dame d'Aubigné.

Guillaume d'Aubigné, de Coëmes.

Contrat de mariage accordé le 30 d'Avril 1273, entre Guillaume d'Aubigné, chevalier, fils, et assisté d'Emeri d'Aubigné, chevalier, et Aïnore de Coëmes, fille de Robin de Coëmes, son frere, chevalier.

Lettre du lundi après *Feminiscere* 1299, par laquelle Adam, vicomte de

Melun, et seigneur de Montreuil-Bellai, quitte Mre. Guillaume d'Aubigné, chevalier, et ses successeurs, du droit de garde qu'ils lui devoient dans sa ville et dans son château de Montreuil.

Acquisition d'héritages assis dans la paroisse de Faverais, faite le mercredi avant Pâques 1296, par Mre. Guillaume d'Aubigné, chevalier.

Emeri d'Aubigné de Beaupreau.

Acte du mois d'août, 1281, par lequel Mre. Josselin de Beaupreau, chevalier, donne à Emeri d'Aubigné, chevalier, une rente sur les dixmes de la proisse de Mazé, au-lieu de ce qu'il avoit promis de lui assigner dans la châtellenie de Beaugé, lorsqu'il épousa madame Jeanne de Beaupreau sa tante.

Acte du Samedi après la Nativité de St. Jean-Baptiste 1280, par lequel Emeri d'Aubigné, chevalier, donne à Pierre de Poüancé son gendre les dixmes des Touches, dans la paroisse de Mazé, pour 6 liv. de rente à déduire sur celle de 50 liv. de rente en terre, qu'il avoit promis de lui assigner lorsqu'il épousa Agnès d'Aubigné sa fille.

Olivier

Olivier d'Aubigné.

Donation de 20 livres de rente sur les revenus de la seigneurie de la Bretêche en Valée, faite au mois d'août 1255 à Olivier d'Aubigné, par Olivier d'Aubigné son pere, chevalier, du consentement d'Emery d'Aubigné, son fils aîné.

Jean et Geoffroi d'Aubigné.

Accord fait au mois de novembre 1201, par lequel Mre. Jadouin, seigneur de Doué, de Rochefort, et de l'île Brochard, assigne à Jean d'Aubigné, chevalier, 6 livres de rente sur la coutume et sur le péage de la seigneurie de Rochefort-sur Loire pour la part que Geoffroi d'Aubigné, son pere, chevalier, avoit prétendu dans la succession de Jean de Doué, chevalier.

Briand de Doué.

Extrait du cartulaire du prieuré deSaint-Denis de Doué, au diocese d'Angers, contenant une donation d'une terre dépendante de la seigneurie d'Aubigné, faite à l'église Saint-Denis, par Geoffroi de Doué, du consentement de Pierre son

fils, et en présence d'Eudes de Doué, son oncle, de Gobert de Brenezai, et de Geoffroi de Blason. Quoique cette charte n'ait point de date, on peut néanmoins connoître le temps dans lequel elle fut passée, parce que Ulger, évêque d'Angers, qui y est mentionné, gouverna cette église depuis l'an 1125, jusqu'en 1149.

Gontier de Doué.

Extrait du même cartulaire, contenant une donation faite à l'église de Saint-Denis de Doué, par Gontier de Doué, et confirmée par Giraud, et par Ebraud de Doué, ses enfants, du consentement de Briand, seigneur de Doué, son fils aîné, en présence de Gausselin de Sainte-Maure, d'Emeri de Beaupreau, et d'Achard du Mesnil, chevaliers. Cette charte n'a point de date, non plus que la précédente; mais comme il est fait mention qu'elle fut passée le jour de la fête du prophete Isaïe, dans l'octave des apôtres St. Pierre et St. Paul, le jour avant les nones de juillet, le 6 juillet, et le 13 de la lune, sous le regne du roi Philippe I, qui succéda à Henri I, son pere, le 4 d'août 1060, et mourut le 29 juillet de l'an 1108, sous le consulat de Foulques IV, surnom-

mé Rechin, qui tint le Comté d'Anjou, après Geoffroi le Barbu, son frere, depuis l'an 1067, jusqu'en 1109, et sous l'épiscopat d'Eusebe Brunon, évêque d'Angers, qui gouverna cette église depuis 1047, jusqu'au 27 d'août 1087. On peut juger par là que cette donation fut nécessairement faite entre l'année 1068 et 1080.

N°. II

EXTRAIT DE LETTRES.

L*Ettre de Théodore Agrippa d'Aubigné, du 8 mars 1622, à Me. de Villette.* Il lui dit que Geneve est à demi-assiégée, et que la calamité est par-tout, parce que par-tout est le péché.

Lettre du même, à la même, du 22 mars 1622. Il dit à sa fillette, que Dieu, en même temps qu'il lui donne la pauvreté, lui donne les pensées qu'il falloit, et une compagne qui tient bien sa partie en cela... Nous avons eu ici votre frere, duquel je ne puis dire ni bien ni mal, qu'il ne nous ait fait voir ce que je n'ose dire. Je ne daterai son changement qu'après les effets.... Votre doux maître m'en a écrit en homme de bien. Dieu veuille

bénir le Murçai et tout ce qu'il contient !

Lettre du même, à la même; du 9 août, sans date d'année. Il lui dit que Geneve sort de la famine, que la guerre n'est pas si épouvantable qu'elle étoit, et qu'on est menacé de la peste. Il l'attend à Geneve avec impatience.

Lettre du même, à la même, du 9 juin 1627. Il lui dit de finir l'affaire de cinquante mille francs, parce qu'il craint que le trouble particulier ne se généralise. Il ajoute.... Après avoir prié Dieu dessus, pensé et repensé, j'en viens là, que c'est une séparation fort dure. J'ai comme achevé de bâtir mon Crest. Je l'ai fait pour les miens. S'ils n'en jouissent pas, eux et moi serons mieux logés au ciel. Au premier loisir, M. de Chauffepied et vous, saurez des nouvelles des affaires. Dis bon jour à tes petits.

Lettre du même, à M. de Villette, du 7 juin. Il lui dit que sa derniere lettre est inutile, le roi s'éloignant comme il fait ; et qu'il a donné contentement à sa conscience, *nihil intentatum reliquisse*. Il ajoute.... Vous êtes mon bienfaicteur ; et les bienfaits sont doux de la main qu'on aime.

Lettre du même, au même ; de Geneve, du 20 juin 1626. Il lui accuse la réception d'une lettre de change de 16000 livres. Il

dit qu'il est à sec, et qu'il auroit besoin de 4000 liv. au moins. Il ajoute:.... prenez à bon escient le conseil de mon *uniquette*, Me. de Villette, pour donner soulagement à la famille de M. d'Ade. Car encore qu'il semble s'étranger de moi, je ne prends la faute de personne pour excuse de mon devoir. Il demande si les mœurs d'Artemise, sa petite-fille, s'accommoderont bien à la modestie et à l'humilité qu'il faut à Geneve.

Lettre de M. de Dangeau, à M. d'Aubigné, à la Motte-Saint-George. Il lui offre ses services; il lui demande son amitié; il lui donne des louanges; il ajoute.... Depuis quelques jours, le roi s'est réveillé comme d'un profond sommeil, et commence à vouloir faire quelque chose pour moi, à qui il n'a rien donné depuis dix-huit ans que je l'ai servi. Pour le moins m'a-t-il donné une grande liberté de lui dire tout ce que j'ai voulu, sans qu'il l'ait trouvé mauvais, bien que cela le touchât au vif, et dont personne n'osoit lui parler. Que je sois donc votre agent à la cour! Je lui chanterai tel langage qu'il vous plaira, ayant toujours desiré avec passion la bienveillance de ceux que j'ai pensé être les plus gens de bien, les plus vaillants et galants, et

aussi de ces esprits transcendants ; et reconnoissant que vous avez par-dessus ceux qui sont tels quelque chose encore au-de-là.

Lettre de Madame d'Aubigné, à Me. de Villette; de Geneve, du 14 décembre 1625. Madame ma fille, je prie Dieu que votre petite suive les pas de celui de qui elle a la physionomie ; c'est double joie pour vous et pour tous ceux qui l'aiment. Je crains qu'étant aussi pressés que vous l'êtes, nous ne jouissions du plaisir de vous voir que comme d'un éclair. Je ne vous saurois assez dire la tristesse que nous avons sentie avec vous de la résolution précipitée de Mr. d'Ade. Il n'a rien à dire qui le puisse excuser. Hélas ! Madame ma fille, je vous ai bien plainte de voir ce subit changement si près de vous. Il faut espérer que Dieu pourvoira aux difficultés qu'on appréhende, etc.

Lettre de la même, à la même; de Geneve, du 5 mai 1626. Elle lui témoigne un grand desir de la voir. Elle ajoute... M. d'Ade écrit à Monsieur, que ses enfants vous vont voir souvent. C'est un grand bien pour eux, et qui donnera lieu à leur belle-mere de leur rendre tout le devoir qu'elle leur doit. Il est impossible que ce trop subit changement (*apparemment un*

second mariage) ne fasse mal au cœur à tous ceux à qui ils appartiennent. J'ai gémi avec Monsieur. Mais si les enfants sont bien servis, la douleur est plus supportable. Ces petites ames sont trop cheres à Dieu pour les abandonner.

Lettre de la même, à M. de Villette; de Geneve, ce 6 janvier 1630. Elle lui donne des nouvelles de la guerre d'Italie. Et M. d'Aubigné, son mari, ajoute... Si ce n'étoit pour savoir des nouvelles des couches de mon unique, je m'excuserois sur ma maladie; car vous me devez deux réponses. Pour Dieu! que je sache ce qu'il nous a donné.

Lettre de la même, au même; de Geneve, du 14 *avril*, sans date d'année. Cette lettre est très-longue. Elle le félicite des couches de Me. de Villette. Elle lui donne des nouvelles de la guerre. Elle ajoute... La grande promptitude de Monsieur n'est point amoindrie avec l'âge, ni son excellent esprit, à qui il donne quelquefois plus de liberté que les affaires de ce temps ne permettent. Je lui dis souvent qu'il est temps d'arrêter sa plume. Ce sera du soulagement pour lui et pour ses amis. Il a eu ces jours passés une bourrasque à cause du livre de F... (Fœneste) augmenté de nouveau, qui n'a pas été bien pris en ce

lieu-ci, où les personnes pensent trois fois une chose avant que de la mettre en effet une. J'espere que le bruit sera autre : mais ce n'a pas été sans peine. Il a été travaillé d'une très-mauvaise colique, avec des tenesmes fort fâcheuses, qui depuis ce matin, commencent à lui donner un peu de relâche. Nous sommes en soupçon de son érésypelle ; car la cuisse commence à lui douloir..... J'ai écrit ceci ce matin ; et cependant l'érésypelle s'est formée, etc.

Lettre de la même, au même. Il faut que je vous dise, avec une main tremblante et le cœur plein d'angoisse et d'amertume, que Dieu a retiré à soi notre bon seigneur et votre bon et affectionné pere, et à moi, aussi pere et mari, si cher et bien-aimé, que je m'estime bienheuseuse de l'avoir servi, et malheureuse de ne le servir plus. Hélas ! tout d'un coup il m'a été ravi ; et il me semble impossible de croire que ce coup soit arrivé. Je ne le verrai donc plus ! Je n'aurai donc plus la consolation de vous voir ici avec votre chere moitié, qui eût vu la sainte union de notre famille désolée !... Mon bon seigneur fit cet été son testament. A cette heure, il a ajouté quelque chose, et l'a fait clore par le notaire. Il faut que je vous dise, monsieur, que j'ai fait une

double perte. Dieu a retiré mon frere le même jour qu'il disposa de mon bon seigneur, qui tomba malade le dimanche à 4 heures du matin, 21 d'avril, selon le style nouveau ; il rendit l'esprit à 6 heures le jeudi matin, 9 mai, le jour de l'ascension, et mon frere mourut de langueur à 3 heures du soir. Voilà comme le Seigneur a appesanti sa main sur moi.... Je supplie madame ma fille de modérer sa très-juste douleur, etc.

Lettre de la même, au même; de Geneve, ce 25 mai 1650.... Je crois, monsieur, que vous vous mettez en chemin pour venir à nous : car je crois que votre présence est nécessaire. J'ai écrit à la bonne princesse sur la vertu des bains de Bade en Suisse. Elle répond touchant ce que feu Monsieur lui avoit écrit de son petit Arpinas, que la description lui en plaisoit. C'est un très-joli lieu. S'il s'en falloit défaire, il ne sauroit aller en plus dignes mains. S. M. est sortie de Lyon, où l'on attend M. le Cardinal pour s'aboucher avec le roi, etc.

Lettre de la même, au même; de Crest, 13 *juillet* 1630.... Je n'oublierai jamais celui de qui j'ai eu l'honneur d'être si chérement aimée, et à qui je ne puis penser, que je ne jette un ruisseau de lar-

mes. L'heure de son repos étoit venue. Il s'alloit mettre dans un labyrinthe de fâcheuses affaires, que je n'ai su qu'après sa mort. Je vous en dirai beaucoup de particularités qui ne se peuvent écrire. Hélas! monsieur, je suis triste jusqu'à la mort, qu'il n'ait pas disposé de son bien à votre contentement. Mais quand il avoit résolu quelque chose, il étoit si absolu, qu'on ne lui eût osé contredire. Sa volonté eût été de vendre la terre de Crest... Il y a des papiers qui sont sous la main du premier syndic.... On m'a mandé de Geneve la prison de M. de Candale, pris par les gens de l'empereur, qui ont encore battu les Vénitiens. Feu notre bon Monsieur, disoit : *Si on se bat en Italie, c'est le bien de ce pauvre pays ; mais gare le retour.* Il faut croire que la garde d'Israël sera encore pour nous.

Lettre de la même, au même; de Geneve, 8 août 1630. Elle lui envoie la copie de l'inventaire des effets de son mari. Il y a, dit-elle, des histoires qui sont à Bâle, de quoi nous ne pouvons rien faire à cette heure, à cause de la peste. Mr. de la Fosse en étoit chargé par le testament... Je lui disois souvent que l'inégalité pourroit causer quelque mécontentement ; il disoit : *Changeons de propos ; j'aime tous*

mes enfants, mais il faut que je pense aux plus pauvres. Je fus bien étonnée quand j'appris qu'il lui restoit si peu d'argent. Les députés de la seigneurie vinrent visiter ses papiers, où ils trouverent un brouillon de la vie de feu Monsieur, là où ils ont effacé, comme vous verrez par la feuille que je vous envoye, ce qui parle des affaires de la Rochelle. C'est ce qu'ils tiennent être dangereux, et qui pourroit porter préjudice à quelques particuliers. Ils m'ont fait commandement que je vous envoye ladite feuille, et vous prier, et M. d'Ade aussi, d'en faire autant aux livres que vous en avez. Vous voyez à quoi nous en sommes, et à quoi on s'attache. Hélas! monsieur, il y a bien d'autres choses plus prévenantes. Il me semble d'entendre notre bon Monsieur me dire: *Dieu veuille, ma mie, puisque je ne puis pas être médecin, que je ne sois pas prophete!* etc.

Lettre de la même, à Me. de Villette... Je suis assurée que vous supportez votre affliction en vraie chrétienne avec votre vertu et piété. Mais hélas! c'est à moi à pleurer, puisque j'ai tout perdu. Celui par qui je vivois contente en lui rendant service, n'est plus. Il me semble que je n'ai plus rien à faire au monde. Je crains

d'offenser Dieu dans ma douleur.... Tout a été réglé ici, comme si M. de Villette y eût été. Feu M. d'Aubigné ne m'a rien dit à part, sinon qu'il me laissoit exécutrice de son testament. Je m'en excusai, et lui dis qu'il remettoit ses affaires en mains bien foibles, quoique bien fidelles : il me répondit : M. Calendrin t'aidera, comme il a fait, avec toute affection. J'écrirai à Me. de Rohan, qui est à Venise, pour les comptes qu'elle avoit avec feu Monsieur. Je desire de savoir si M. de Villette et M. d'Ade sont contents que l'on paye la dette de M. le baron Constans d'Aubigné, à M. Huguetan de Lyon, qui sont, cent livres que ledit Huguetan lui prêta en sa grande nécessité.

Lettre de la même. M. d'Aubigné, de très-heureuse mémoire, devint malade le dimanche à 4 heures du matin, le 9me. jour du mois d'avril 1630.... Il eut très-bonne connoissance jusqu'à quelques moments avant qu'il mourût. Il nous a rendu grands témoignages de la joie qu'il ressentoit ; et quand il faisoit des difficultés de prendre nourriture, il disoit : *Ma mie, laisse-moi aller en paix, je veux aller manger du pain céleste.* Il a été servi en tout ce qui m'a été possible de m'imaginer. Ma peine n'a rien été. Si j'eusse pu donner

mon sang et ma vie, je l'eusse fait de bon cœur. En ses deux dernieres nuits, il fut consolé par deux excellents ministres, ses amis. Il n'a manqué ni d'assistance, ni de consolation, jusqu'à son dernier soupir, par les plus excellents hommes de la ville, ses amis. Mais ce ne pouvoit être tant, que son mérite n'en requît davantage. Il est regretté de tous les gens de bien. Il a achevé ses jours en paix; et deux heures avant sa fin, il dit d'une face joyeuse et d'un esprit paisible et content :

La voici, l'heureuse journée,
Que Dieu a faite à plein desir :
Par nous soit gloire à lui donnée,
Et prenons en elle plaisir.

Lettre de Catherine de Parthenai à M. de Villette; du Parc, du 6 juin 1630. Elle lui fait compliment sur la mort de ce gentilhomme, en qui toute notre religion a tant perdu.

Lettre du prince Henri de Rohan, à M. de Villette; du 7 juillet 1633. Monsieur, vos lettres ne me peuvent être que très-agréables pour ce que j'y apprends des nouvelles d'une province que je ne puis jamais oublier, ni les amis que j'y ai;

que j'y trouve un style capable de contenter un meilleur esprit que le mien, et que j'y remarque la continuation de votre amitié, qui me sera toujours très-chere, étant bien fâché que je ne vous puisse témoigner qu'en paroles l'estime que je fais de votre personne et mérite. En récompense des nouvelles du pays, je vous dirai les étrangeres. Les affaires d'Allemagne vont toujours très-bien pour le bon parti : la couronne de Suede et les princes d'Allemagne demeurent bien unis ; et les soins et offices du roi leur servent de bon ciment. Et certes il maintient ce parti-là depuis la mort du roi de Suede, avec une grande gloire et honneur. Nous ne voyons encore nul effet de la venue du cardinal infant : nul prince italien ne l'a vu, et chacun commence à ne le plus appréhender.

Je connois bien le sieur Gallieres dont vous me parlez : c'est un très-honnête homme, qui n'a pu être reçu trésorier de France, à cause de la religion. Voilà à quoi nous sommes réduits de devenir partisans, pour ne pouvoir entrer aux charges, et d'être contraints de faire mal quand on ne nous veut pas permettre de servir le public. Je n'ai dans ma chambre que le portrait de ma fille, et

celui de votre beau-pere. Je vous demande la continuation de votre amitié, etc.

Lettre de Constans d'Aubigné, à son frere Nathan d'Aubigné de la Fosse; de Niort, du 6 mars 1637. Il paroît que sa misere étoit fort grande. Il lui dit qu'étant son aîné, il lui écrit avec franchise. Il le remercie de sa charité chrétienne et fraternelle, et de l'assistance qu'il lui promet. Il parle d'*une affliction en laquelle se forme dans trois mois un lustre parfait.* Vraisemblablement, il veut parler de sa prison. En ce cas-là, il y fut mis en décembre 1632. Il dit, que n'ayant point d'enfants du premier lit, il en a trois du second, deux fils et une fille; et que l'aîné, âgé de sept ans et demi, commence déja à composer. Cet aîné, qui s'appelloit Constans, étoit né en 1629 du vivant de son grand-pere. Me. de Maintenon qui ne naquit qu'en 1635, n'étoit donc pas le fruit du libertinage d'une fille du concierge du château Trompette.

Lettre du même, au même, du 10 *juin* 1647, *datée de l'étude du ministre Rhoux, à Lyon.* Il dit que, réduit à la derniere misere, il se retire en Languedoc ou en Provence, sous le nom de Charles des Landes. Il le prie de faire rendre à Mr. Rhoux 25 livres qu'il en avoit reçu. Il

étoit à Paris le 16 décembre 1642, où il fit quittance de mille florins genevois, que Me. d'Aubigné-Renée-Burlamachi, sa belle-mere, lui avoit légués. Renée-Burlamachi, veuve de M. Barbani, fut nommée Renée du nom de l'abbesse de Saint-Pierre de Rheims, fille du duc de Guise, chez qui le sieur Burlamachi s'étoit réfugié avec sa famille durant le massacre de la Saint-Barthelemi. Sa femme accoucha dans l'hôtel de Guise, de cette fille qu'on nomma Renée. Et pour conserver le souvenir de ce service, il est d'usage de donner le nom de Renée à toutes les filles qui descendent de ce Burlamachi. Me. d'Aubigné mourut en 1642, et fit héritiere Renée-Burlamachi, sa niece, femme du syndic Odet Lect.

Lettre de Me. d'Aubigné Cardillac, à M. de Villette; du 1. juin 1641. Monsieur mon frere, j'ai reçu votre lettre du 23 mai, où j'ai vu une raillerie en termes bien doux, de quelques mots qui m'ont peut-être échappé sentant la morale, que je souhaiterois apprendre de vous plutôt que de vouloir vous l'apprendre. C'est chez vous qu'il faut chercher le principe et l'origine de toutes les belles choses. J'admire votre gentillesse à me dire que si je continue, je profiterai mieux en la

morale qu'au droit. Je souhaite avec grande passion le mariage de notre bonne niece, quoique je ne l'espere pas. Ce prétendu seroit plus raisonnable que son beau-pere ; et ainsi je n'aurois plus à faire de jurisprudence. Il faut que votre frere vous ait mal expliqué ce que je lui demande, si vous avez eu le moindre sujet de croire que vous eussiez contribué le moins du monde à ces visites aussi inutiles qu'importunes, étant toujours d'une telle curiosité, qu'il ne trouve rien qu'il ne lise. J'ai fait porter, et tout promptement, vos lettres à M. de Vaugelas. Je lui ai fait votre compliment. A quoi il a répondu avec sa civilité ordinaire. Ce Medor, duquel vous me parlez, méritera, s'il est tel, un mausolée de votre niece Artemise, si tant est que la diversité de religion et autres difficultés leur permettent de conclure. Si je vois votre frere, vous serez averti fidélement de notre dialogue, étant, monsieur mon frere, votre très-humble, très-fidelle et obéissante servante. *J. de Cardillac.*

Lettre de la même, à Me. de Villette; de Paris 18 *juillet* 1646. Elle lui rend compte de quelques commissions, et ajoute.... Je crains bien que cette pauvre galeuse (Me. de Maintenon) ne vous donne bien de la

peine. Ce sont des effets de votre bonté de l'avoir voulu prendre. Dieu lui fasse la grace de s'en pouvoir revancher, mais non pas en pareil cas ! Je plains bien votre frere, et voudrois de tout mon cœur pouvoir être auprès de lui, comme il le souhaite, croyant bien qu'il en recevroit quelque soulagement et consolation. Je n'ai au monde de passion plus forte, après celle de vous servir, que de me voir hors de tous ces embarras, parmi lesquels j'éprouve le conseil qu'un de nos auteurs catholiques donne aux veuves, de n'avoir point de procès, s'il se peut. C'est feu M. de Salles, évêque de Geneve : il en dit les inconvenients. C'est ce qui me fait séquestrer du monde, et trouver un couvent dans ma chambre, et parmi les miens, où je trouverois autant d'occasions de servir Dieu que dans un couvent monastique. J'admire la providence de Notre-Seigneur, qui laisse les personnes aux fonctions qui leur sont moins agréables, vous avouant que je hais le monde de tout mon cœur. C'est une aversion que j'ai toujours eue, ne voyant que corruption de tous côtés. Mais il faut avoir patience ; j'espere que je ne me plaindrai pas toujours, et que je me verrai un jour près de vous le plus que je pourrai, et en

état de vous y rendre mes devoirs, madame ma très-honorée sœur, d'une très-humble, très-fidelle, et très-obéissante servante. *J. de Cardillac.*

Lettre de la même, à la même; de la Martinique, du 2 juin 1646 (à ce que porte la copie que j'ai entre les mains; mais sûrement il y a erreur.) Madame ma très-honorée sœur, je n'ai jamais parlé que des vantances du sieur de Sansac; et je n'en ai rien dit, ni écrit qu'à vous. Mais n'en parlons plus; et qu'il mange à son aise le bien des veuves et des orphelins. Je n'envierai jamais sa condition, aimant beaucoup mieux, avec ma pauvreté, souffrir injustice, que de la faire souffrir. Le temps découvrira tout, et la providence de Dieu ne dort pas toujours; vous suppliant de croire, madame ma sœur, que le changement de lieu, ni la longueur des temps, ne me fera point détourner de mes devoirs, tant qu'il plaira au Seigneur m'assister de ses graces, et ne m'abandonner pas à un esprit réprouvé. Je vous assure que pour le moins, le désir des richesses de celui qui me persécute, ne me tourmente nullement; et même, je ne me soucie guere d'avoir ce qui m'appartient légitimement, étant plus satisfaite et plus tranquille, que celui qui jouit tout

à son aise de ce qui est à moi en bonne justice. J'ai appris que la main du Tout-Puissant l'a déja touché, ayant retiré sa femme ; je le prie qu'il ne lui rende pas en l'autre monde ce qu'elle m'a prêté en celui-ci. Je crois, madame ma sœur, que vous étiez en colere contre moi, lorsque vous avez écrit celle dont il vous a plu m'honorer, m'accusant de dire des injures. Certes, je n'en dis jamais à personne, et ce seroit le mal entendre, que de s'adresser pour cela à une personne de votre singuliere vertu et exemplaire piété, et à qui j'ai tant d'obligations, comme le sieur de Sansac pourroit témoigner, s'il vouloit, m'avoir ouï dire en justice, et pour les mêmes raisons, n'avoir jamais voulu consentir à ce qu'il desiroit de moi contre vous, madame ma sœur. Les bienfaits, comme vous savez mieux que moi, ne sont jamais perdus, quand on les fait en charité ; et quand j'aurois assez d'ingratitude pour oublier les bons offices que j'ai reçus de vous et de M. de Villette, votre digne moitié, ce qui ne m'arrivera pas, comme je crois, si est-ce que Dieu a bonne mémoire, si cela se pouvoit dire de la Divinité. En lisant votre lettre, il m'est venu en pensée, que quelqu'un comme votre frere m'a fait écrire

ce à quoi je n'ai jamais pensé. Quand il l'auroit fait, cela ne seroit pas nouveau pour parvenir à quelque fin. Il m'a fait souvent ce petit jeu à Paris. Je ne vous parlerai point de lui, ni de sa conduite, crainte d'affliger derechef votre bon naturel en ce qui le concerne. Seulement ici diraije, que j'ai dessein d'envoyer votre neveu, le plus grand, en quelque garnison apprendre ses commencemens : car il se perd ici, et perd son temps et sa santé, tant par le mauvais air, que par les mauvaises nourritures. Et pour le cadet, je le souhaiterois page ; c'est un fort doux enfant : j'oserai dire cela pour lui. Et puisque leur pere ne daigne songer à eux, il faut que je leur serve des deux, de pere et de mere. Si vous me faisiez cette charité de jetter un peu les yeux en quelque lieu pour cela ; me le mandant, je l'enverrois aussi-tôt ; car je vois bien que je suis ici encore pour quelques années ; et je crains que leur santé s'altere si fort, qu'elle ne se puisse jamais remettre. Bignette prend la liberté de vous écrire, honteuse de ce qu'elle a oublié tout, et à cause de la grande chaleur du pays, et aussi des mauvaises nourritures. Je ne l'ose attacher beaucoup à cela ; elle n'a de joie, la pauvre enfant, que lorsqu'elle peut savoir de

vos nouvelles, et est toujours en inquiétude pour votre cadette. J'aurois écrit à Mlle. de Villette, ma fille et vertueuse niece, sans la crainte de grossir trop le paquet; car l'honorant et estimant au point que je fais, j'aurois mille choses à lui demander. Je ferai ici mes très-humbles baise-mains à M. de Villette, mon très-honoré frere, et à toute votre chere, belle et honnête famille, pour laquelle je supplie tous les jours le Créateur, lequel je supplie aussi de tout mon cœur de m'ôter plutôt la vie, que la sensible mémoire des services qu'ils m'ont rendus.

Lettre de la famille Nesmond, à Mr. George-Louis d'Aubigné D. M. héritier de Nathan d'Aubigné de Geneve; datée de Niort du 8 mai 1667. Elle est signée de Nesmond de Sansac, qui avoit épousé Artemise de Caumont, fille d'Ade de Caumont et de Marie d'Aubigné, fille aînée de Théodore-Agrippa, d'Artemise de Nesmond, de Marie de Nesmond, de Louise-Charlotte de Nesmond, de Jean-Josué de Guillotau, de Pierre de Guillotau.

Lettre de Sansac de Nesmond à Mrs. d'Aubigné de Geneve, de Niort, du 20 *août* 1670: sur la mort de leur pere: au nom de toute la famille de Surimeau,

issue de Marie d'Aubigné et de M. de Caumont. Il les prie instamment de lui envoyer le plan de Geneve.

Lettre de M. de Villette, du 1 janv. 1658, *à Nathan d'Aubigné de la Fosse*. Il déclame contre d'Ade de Sansac, qui venoit d'en imposer aux bonnes gens de Geneve, où il avoit séjourné un mois. Il écrit poliment, et paroît homme de lettres.

Autre lettre du même, au même, sans date ni signature, qui contient le détail de plusieurs fripponneries de Sansac.

Lettre du même, au même, du 2 avril 1658. Il dit que le sieur de Sansac, son neveu, mari de sa niece, est de retour de Paris à Surimeau, aussi-bien que Mr. de Launay, mari de Louise de Caumont, fille de Marie d'Aubigné.

Lettre du 10 *mai* 1658, *au même*. Sa femme est dans sa 66e. année, et lui dans sa 77e. Son fils, M. de Villette-Murçay, est toujours dans son poste de Brouage.

Lettre de M. de Villette de durçay, (marié à la fille de M. le Moine, lieutenant-général de Chaumont,) *à M. Nathan d'Aubigné*; *du* 18 *septembre* 1658. La maladie de son pere, qui ne sauroit écrire, l'obligeoit d'y suppléer. Sa mere aussi est fort languissante. De trois sœurs

qu'il a, l'une est mariée il y a long-temps; et l'autre, depuis peu, au lieutenant-général de Niort. Pour lui, il part pour la cour par ordre de M. le cardinal, qui lui a promis un emploi, outre celui qu'il a à Brouage. Il le prie de l'instruire du sujet du voyage de Sansac à Geneve.

Lettre du même, au même; du 21 *octobre* 1658. Il lui parle du chagrin qu'a causé à son pere le mariage de sa sœur avec un papiste. V. *Mercure de France*, novembre, 1742.

Lettre de M. de Villette le pere, à M. Nathan d'Aubigné; datée de Murçay, 24 *juin* 1659. Il y parle de la légende du bon saint qui passe à Geneve pour un homme bien modéré, et par-tout ailleurs pour un affronteur avéré. Il dit que Me. de Launay, autrement Louise de Caumont, est accouchée d'un fils, par où s'évanouissent les espérances de d'Ade de Sansac sur la terre de Surimeau. Il a marié sa troisieme fille à M. Dadouse, qui a fait cinq campagnes avec honneur.

Lettre du même, au même, du 19 *décembre* 1659. Il lui fait des reproches obligeants sur son silence, et cite ce vers d'Ovide:

Res est solliciti plena timoris amor.

Lettre

Lettre du même, au même : de Murçay le 24 février 1660. Il entre dans la 79^e^. année de son âge. Il le prie de lui envoyer une copie du testament de Théodore-Agrippa d'Aubigné. Le 26 avril, il lui rèitere la même demande. Sa femme, Louise d'Aubigné, l'en prie aussi par une apostille signée de sa main. Leur fils, Villette-Murçay, lui fait la même priere.

Lettre du même, au même : de Murçay le 16 septembre 1660. Il l'appelle Mr. et vrai frère, et s'excuse ingénieusement de ce qu'il ne commence pas par Monsieur. Il traite d'Ade de Sansac de frippon et d'effronté.

Lettre du même, au même, du 5 février 1661. Il est dans la 80^e^. année de son âge. Il dit que le plus grand bien de sa maison est la persévérance à honorer la vertu, et *sur-tout la vôtre.*

Quelques lettres de Me. Scarron à M. de Villette son oncle, à Me. de Villette sa tante, de l'an 1660. Dans l'une, elle demande son extrait baptistaire; dans l'autre, elle rend compte de diverses commissions : dans toutes elle témoigne une grande reconnoissance.

N°. III.

TESTAMENT (1) D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ.

1°. AU nom de Dieu. Je, Théodore Agrippa d'Aubigné, certain et, par les octante ans où il a plu au Seigneur me conduire, averti que je suis proche de la mort : incertain de son heure, ne la desirant, ni ne la craignant : son nom et ses effets ne m'apportant que douces pensées : libre d'esprit et de corps, en mon secret, j'écris à ma postérité ce testament et titre authentique de ma derniere volonté, commandant à mes enfants qu'ils ayent mes derniers desirs pour regles des leurs ; qu'ils reconnoissent mon ordonnance pour loi naturelle, et leur pere pour légitime magistrat : priant aussi tous les juges de favoriser de leur autorité l'équitable disposition de mes biens.

(1) Cette piece est du 4 avril, vieux style. Me. de Maintenon la fit demander à Messieurs de Geneve quelque temps avant sa mort.

2°. Quand donc il plaira à Dieu d'appeller en son véritable repos mon ame, lassée de vains travaux, rassasiée et non ennuyée de vivre ; s'il plaît à Dieu exaucer mon souhait de mourir a Geneve (1).

(1) *Extrait de l'Histoire de Geneve, tome II, in-12, p. 534.*

Cette ville servit d'asyle au sieur d'Aubigné, gentilhomme François, lequel ayant mis son Histoire de France au jour, avoit si fort irrité le roi, qu'il voulut le faire arrêter, outre qu'un sien fils, que les jésuites avoient gagné, y contribuoit beaucoup. Mais lui, ayant pressenti ce qu'on lui préparoit, prit environ trente mille écus d'or, qu'il cacha dans les selles de ses chevaux, et se retira à Geneve environ l'an 1619. Il y fut reçu par la seigneurie et par l'église avec grand honneur; car on étoit informé de la vigueur qu'il avoit témoignée pour les protestants dans leurs assemblées, et de sa capacité dans l'art militaire. Aussi, quand il s'agissoit de quelque fortification, en prenoit-on son avis. On dit qu'il savoit un secret de parler à un ami éloigné de lui de cent pas, sans que d'autres l'entendissent. Il mourut enfin âgé de 80 ans, et fut enterré au cloître, où est une espece d'épitaphe ou testament à ses enfants, qu'il avoit lui-même dressé, en des termes latins assez extraordinaires.

Remarque du dernier Editeur de l'Histoire de Geneve.

Avant que d'Aubigné se retirât à Geneve, il

Je laisse à ma femme et à mes alliés, à demander ma fosse, ou au cimetiere de

avoit déja fait paroître son inclination pour cette ville, en écrivant au conseil qu'il avoit dessein d'insérer dans son Histoire Universelle ; qu'il devoit bientôt donner au public, les événements remarquables qui la concernoient, depuis le commencement de la guerre de 1589 jusqu'à la fin du siecle, et pendant les cinq premieres années du suivant, le priant pour cet effet de lui fournir les mémoires nécessaires. A quoi le magistrat se porta volontiers, et chargea en même-temps le ministre Simon-Goulard d'y travailler. Ce qui fut exécuté. Le même d'Aubigné ayant fait pressentir le magistrat en l'année 1620, (*cette date est fausse, puisque d'Aubigné arriva à Geneve en avril 1619*) s'il seroit bien reçu dans Geneve, où il se proposoit de venir finir ses jours. On lui fit connoître qu'on l'y recevroit avec honneur et beaucoup de plaisir. Peu de temps après qu'il fut arrivé, il acheta le château et la seigneurie du Crest, de laquelle s'étant chargé de payer le lods, le magistrat l'en gratifia. Il se maria ensuite à une dame de la ville, nommée *Renée Burlamachi*. Sur des avis qu'on eut que sa conduite étoit suspecte au roi, le magistrat l'en ayant averti, et d'Aubigné s'étant pleinement justifié, Anjornant, député auprès de S. M. en 1625, leva ces préjugés : de sorte que d'Aubigné continua de vivre tranquillement dans Geneve, fort considéré de chacun jusqu'à sa mort, et fut universellement regretté. Il fut enseveli dans le cloître de Saint-Pierre, et

Saint-Pierre, ou au commun de la Couleuvriniere. Mais si j'ai une maison de reste, de neuf que j'ai bâties, j'aurai pour agréable, qu'ils m'y construisent un sépulcre, qui ne surpasse pas vingt-cinq écus d'or en dépense, et qu'ils y fassent graver l'inscription qui s'en suit : D. O. M. etc.

3°. Je laisse à mes enfants l'exemple de ma vie ; de laquelle ils ont pour livre domestique le plus véritable et le plus exprès discours que ma mémoire a pu fournir. Sur-tout je les exhorte à l'amour de Dieu, à être ardents, pathétiques et constants en sa cause, pour elle faire jonchée de la vie et des biens, affecter de perdre tout pour celui qui a tout donné, prodiguer leur vie pour la querelle du prince de vie ; mais pour leurs inté-

on lui fit dresser un monument qui fut détruit avec une partie du cloître en 1692, (*cette date est fausse, ce fut en* 1698) et ensuite rétabli et placé dans le temple même, à main droite en entrant par la grande porte : *Par les soins de M. George-Louis d'Aubigné, frere de ma mere, qui me prit chez lui en mai* 1624.

C'est lui qui m'a soigné
Dans ma jeunesse, et qui m'a enseigné
A bien parler, et sur-tout à bien faire. *Pibr.*

G. L. L. P.

rêts ménager toutes ces choses comme j'ai fait. Et Dieu les délivrera et tirera leur vie des portes du bas tombeau de la mort, comme il m'a fait. Qu'ils soient tardifs à prêter serment pour n'en violer, ni seulement expliquer aucun, non plus que leur pere. Qu'ils gardent sur-tout celui du mariage, quand Dieu les y aura appellés, afin d'hériter de la rare bénédiction, de laquelle ils sont sortis, d'une mere sans reproches, honorée de tant de vertus, à laquelle j'ai gardé foi, loyauté et chasteté trois ans devant, et quatre ans après la durée de sa vie et du mariage, pouvant jurer ne l'avoir enfreinte, ni par desirs, ni par effet.

4°. Voilà pour les exemples à suivre. En voici à fuir. Car je viens maintenant à donner gloire à Dieu, par la confession de ma honte. C'est que quatre ans après mon veuvage, les vicieux desirs de maintenir ou croître sans trouble le bien de mes enfants, sur-tout de l'aîné que j'aimois outre mesure, m'empêcherent un second mariage, et me firent chercher la compagnie de Jacqueline Chayer, laquelle, non sans longues suasions, eut de moi le 16 janvier 1601, un fils, nourri à Nancrey en Gâtinois, baptisé en l'église de Gergeau-sur-Loire : et je le fis nommer

Nathan, et lui donnai pour surnom Engibaud. Premiérement par le nom qui, retourné, se trouve de même à retourner : le surnom aussi trouve celui du pere. En second lieu, j'ai voulu que ce nom me fût un Nathan, qui signifie *donné* ; et que le nom du censeur de David représentât mon ord péché aux yeux et aux oreilles incessamment. Les miens remarqueront le soin et les dépenses que j'ai apportées, pour éloigner de ma famille l'odeur de mon péché.

5°. J'avoue donc Nathan pour mon fils naturel. Il s'est marié à une Dlle. Pelissari, le $\frac{11}{21}$ juillet 1621. Je l'ai partagé selon sa condition. Au même temps que mon aîné s'est rendu ennemi de Dieu et de son pere, a renoncé et trahi l'un et l'autre, et a produit infinis exemples d'horreur ; l'autre s'est rendu recommandable par probité de vie et par doctrine non commune, m'a accompagné en mes périls contre l'autre. Je lui ai permis de porter pour lui et les siens le nom d'Aubigné, et je veux que les miens autorisent cette bonne volonté.

6°. Premiérement, je déclare Constans d'Aubigné, mon fils aîné et unique, pour le destructeur du bien et honneur de la maison, autant qu'en lui a été, et pour

avoir mérité d'être entiérement déshérité pour plusieurs offenses énormes, particuliérement pour avoir été accusateur et calomniateur de son pere en crime de leze-majesté : c'est pourquoi je le prive de tous mes meubles et acquêts, de quelque qualité qu'ils soient.

7°. Toutefois, s'il se présente quelque enfant bien légitime de lui, à ces enfants et non à lui, je laisse la terre des Landes-Guinemer près de mer, qui est mon seul patrimoine.

Les articles suivants contiennent la disposition des biens du testateur, qui finit ainsi..... 33. Or à Dieu, qui m'a sauvé de périls innombrables, des ennemis généraux et particuliers, de toutes sortes d'afflictions de corps et d'esprit, des mains longues des princes : à Dieu qui a converti mes péchés en bien, quand ils ont changé mes services en crimes, et quand ils m'ont ôté honneur et biens, m'a élevé et donné de quoi et à qui pouvoir donner les fruits de sa bénédiction : à lui je tends les bras et consigne mon ame, qu'il a relevée de ses chûtes, fortifiée dans les persécutions, changeant ses terreurs en hautes espérances, et la gardant du précipice aussi chérement que la prunelle de l'œil, l'a conservée comme

sienne et pour soi. A lui seul, tout juste et tout-puissant, soit gloire et puissance, ès siecles à jamais. Fait, signé, et écrit de ma main. T. A. D'A. mort le $\frac{29 \text{ Avril}}{9 \text{ Mai}}$ 1630.

ÉPIGRAMME

Sur M. de CANDALE, *qui avoit changé de Religion pour plaire à la Duchesse de* ROHAN.

Hé ! quoi donc, pauvre sibilot,
Pour l'amour de dame Lisette,
Vous vous êtes fait huguenot,
A ce que nous dit la gazette !
Sans ouir anciens ni pasteurs,
Vous voilà donc enfin des nôtres.
Oh ! oh ! nous en verrons bien d'autres,
Puisque ses yeux sont nos docteurs.

ÉPIGRAMME

Sur la Reine MARGUERITE *de Valois.*

Commune à tous, Margot, tu communies
Aussi souvent en amours qu'en hosties :
Tu fais priere et crime en même lieu.
Avide femme ! impur siecle où nous sommes !

Jamais Margot n'a pu se souler d'hommes;
Et Margot veut se souler de son Dieu !

N°. IV.

LA BELLE INDIENNE,

A LA JEUNE, BELLE ET SPIRITUELLE,

MADAME SCARRON.

Galanterie (1).

Les Soleils de l'Inde nouvelle
Ont produit la flamme immortelle
De ces deux astres glorieux,
Que l'Europe adore en vos yeux.
Dans l'air épais que l'on respire,
Aux lieux dont Louis tient l'Empire,
Le Dieu du jour, en plein été,
A trop peu de vivacité
Pour allumer les étincelles
De ces deux brillantes prunelles,
Dont les éclairs bruns et charmants
Font de si clairs embrasements.
Même ces jeunes homicides
Ne tiennent point leurs traits perfides

(1) Cette piece de la Menardiere est vraisemblablement de l'année 1654. Il y est parlé d'Arras, dont le prince de Condé, alors au service des Espagnols, leva le siege le 25 août. Me. Scarron avoit dix-neuf ans. La Ménardiere étoit Poitevin.

Du terroir fécond en tabac,
Qui fait ses festins d'Orignac :
Ni le fleuve des Amazones
N'a point de ces rares personnes,
Qui, par un regard seulement,
Enflamment le bas élément.

Ce feu, qui dans vos yeux pétille,
Vient de la nouvelle Castille,
Et de ces climats fortunés,
D'où sont dans l'Europe amenés,
Par leur aimable et doux zéphyre,
Les métaux pour qui l'on soupire.

L'Astre, dont les derniers efforts
En cette Inde font les trésors,
Sur votre œil encore fort tendre,
Les mêmes rayons sut répandre,
Dont il produit en ces beaux lieux
Cent autres objets précieux.
Mais, quelque éloge que l'on donne
A l'éclat qui les environne,
Et même aux plus luisants éclairs,
Vos yeux sont mille fois plus clairs.

Les feux qui, sortant d'un lieu sombre,
S'échappent au travers de l'ombre,
Et vainqueurs de l'obscurité,
Semblent recueillir leur clarté,
Pour lancer dans notre paupiere

De plus beaux filets de lumiere,
Ces rayons pénétrants et doux,
Et ceux de ces riches cailloux
Qui font tant vanter l'Amérique,
N'ont point de flamme qui nous pique,
Au prix du brillant gracieux
Qui part du fond brun de vos yeux.
Et vos yeux, d'un tel avantage
Jusqu'ici méprisent l'usage!
La France, où mille autres beautés
Donnoient la chasse aux libertés,
Se passoit bien qu'au nouveau monde
Votre enfance qui naquit blonde,
Allât puiser ces sombres feux,
Qui font cent meurtres amoureux;
Et qu'un changement si terrible,
Appuyant cette ame insensible,
Qui garde si bien les trésors
Que l'on admire en votre corps,
D'intelligence avec l'Espagne,
Nous mît tant d'attraits en campagne,
Tant d'appas dans la France nés,
Mais, non sans raison, soupçonnés
D'avoir fait aux terres nouvelles
Cet amas de clartés mortelles,
Dont on craint plus les mouvements
Que ceux d'Espagne et des Flamands.

Certes, en bonne politique,
Ces gens, qui, pour la république,
Dans nos conseils sont écoutés,
Doivent dire à leurs majestés,
Qu'au Mexique il est bon de rendre
Ces feux que vous y fûtes prendre,
Ces vifs et flamboyants éclairs,
Qui tout embrasent dans les airs...

Aussi-bien le roi catholique
Contre nous hautement s'explique,
Disant qu'on retient en ces lieux
Ses plus grands trésors dans vos yeux,
Et que pour les rendre à sa terre,
Il nous feroit trente ans la guerre:
Que pour s'exempter d'embarras,
Pour Perpignan, et pour Arras,
Il trouve bon qu'on les retienne,
Mais qu'il veut la belle Indienne:
Du moins cent joyaux signalés,
Que dans son Inde elle a volés,
Un air, un esprit, une grace,
Qui charme tout et tout surpasse.
Bref, qu'il ne cede pas ainsi
Plus vaillant que son Potosi,
Et plus que la mine féconde
Où l'or incessamment abonde.

Mais (n'en déplaise à ce grand roi!)

Il vous veut, et ne sait pourquoi.
Condé, ce démon de la guerre,
Et le fier patron d'Angleterre,
Dont il attend de si grands coups,
Sont moins redoutables que vous.
Mais, tant pis pour lui, s'il s'abuse:
Tant pis pour vous, si l'on refuse
De lui donner, en vous rendant,
De quoi perdre son Occident.

Car à qui ne sera funeste
L'aspect d'un jeune Astre céleste,
Qui, pareil aux soleils de mars,
En émouvant de toutes parts,
Est incapable de résoudre?
Je le craindrois comme la foudre;
Et loin de plaider pour l'avoir,
Je fuirois de tout mon pouvoir
Ces yeux qui ne tâchent de plaire
Que dans le dessein de mal faire,
Ces yeux, ennemis de la paix,
Qu'avec eux on n'aura jamais.

Quant à moi, je me persuade
Que ce rare et plaisant malade,
Votre fameux et cher époux,
Se passera fort bien de vous.
En effet, qu'en voudroit-il faire,
Lui, qui, de cent maux tributaire;

D'ailleurs d'un tempérament
Qui prend feu si facilement ?
Et pour lui faire voir, la belle,
Combien votre approche est mortelle,
Je connois des gens à la cour,
Qui pour avoir vu certain jour
Seulement votre gorge nue,
En ont la fievre continue :
Quel devroit être leur tourment,
S'ils vous voyoient à tout moment ?

Ainsi, pour la paix des couronnes,
(Sans compter vingt mille personnes,
A qui vous donnez le trépas,)
Je suis d'avis que vos appas,
Rembarqués sur l'onde Atlantique,
Soient renvoyés en Amérique.
Quelque mal qu'elle ait à souffrir,
Et quand elle en devroit périr ;
Au moins elle aura l'avantage
De voir son plus charmant ouvrage,
Et d'avoir nom dorénavant
Le climat du soleil levant.

Peut-être verra-t-on ici avec plaisir un sonnet de Chevreau, précepteur de M. le duc du Maine, sur les rimes données par le duc de Saint-Aignan, à la louange de Mlle. de Lenclos. Ce sera un supplément aux deux vies de cette fille célebre.

Depuis le siecle de *Pepin*
Jusques à celui de la *Fronde*,
On n'a rien vu de si *poupin*
Que cette belle *vagabonde*.

Elle est aussi droite qu'un *pin*,
Prus pénétrante qu'une *sonde*,
Plus savante qu'un *Calepin*,
Et va la nuit comme une *ronde*.

Elle est douce comme un *mouton*,
Dort l'hiver en draps de *coton*,
Fixe au Marais son *habitacle*.

Se contente au soir d'un *poulet*,
Touche le luth, parle en *oracle*,
Et siffle comme un *flageolet*.

N°. V.

EXTRAITS

Concernant CHARLES D'AUBIGNÉ.

LETTRES de bénéfice d'âge, obtenues par Charles d'Aubigné, écuyer, seigneur de Surimeau, âgé de vingt ans, enseigne dans le régiment de M. le cardinal Mazarin, et fils de messire Constans d'Aubigné, chevalier, seigneur de Surimeau, et de dame Jeanne de Cardillac sa

femme. Ces lettres sont du 27 février de l'an 1655, signées par le conseil de Blois, et scellées. *Il faut que ces lettres aient été accordées sur un faux exposé. Car Charles d'Aubigné, aîné de mad. de Maintenon, née en 1635, avoit au moins 21 ans en 1655.*

Commission donnée par le roi au Sr. d'Aubigné, capitaine dans le régiment royal de cavalerie, pour commander dans Amersfort en qualité de gouverneur de cette place. Ces lettres du 14 octobre 1672, *signées* LOUIS, *et contresignées* LE TELLIER, *et scellées.*

Brevet de gouverneur d'Elbourg en Hollande, du 28 avril 1673.

Ordre pour commander à Betfort en Alsace, du 15 mars 1674.

Provisions du gouvernement de la ville et du château de Coignac en Saintonge, vacant par la mort du comte de Joussac, donné par le roi au Sr. d'aubigné le 26 février 1677. Ces lettres, *signées* LOUIS, *contresignées* ARNAUD, *et scellées.*

Contrat de mariage de messire Charles d'Aubigné, chevalier, gouverneur de la ville et du château de Coignac, fils de messire Constans d'Aubigné, chevalier, baron de Surimeau, et de dame Jeanne de Cardillac, avec damoiselle Genevieve Pietre, fille de Siméon Pietre,

conseiller du roi en ses conseils, procureur de sa majesté et de la ville de Paris, et de dame Marguerite le Clerc de Château du Bois. Ce contrat, du 8 février 1678, reçu par Desnots, notaire au châtelet de Paris. *De ce mariage sortit Amable d'Aubigné, mariée au comte d'Ayen, depuis maréchal duc de Noailles, mere de M. le duc d'Ayen, et de M. le comte de Noailles, de Me. la princesse d'Armagnac, de Me. la duchesse de Villars, de Me. de Beaumanoir, et de Me. la comtesse de la Marck, tous actuellement vivants. Me. la comtesse d'Aubigné mourut en 1742, et Me. la maréchale de Noailles en 1739, de la petite-vérole.*

Brevet d'une pension de 24000 livrés donnée par le roi au marquis d'Aubigné, le 16 de février de l'an 1688. Ce brevet, *signé* LOUIS, *et contresigné* COLBERT.

Provisions de la charge de capitaine, de Viguier, et de gouverneur de la ville et Viguerie d'Aigues-Mortes, et de la tour de Carbonnieres, vacante par la mort du marquis de Vardes, données par le roi au comte d'Aubigné en considération des services qu'il avoit rendus à S. M. depuis plusieurs années. Ces lettres, du 4 de septembre 1688, *signées* LOUIS, et sur le repli, *par le roi*, PHELIPPEAUX, et

scellées. *Ce marquis de Vardes, complice de la lâche intrigue qui fit chasser le duc et la duchesse de Navailles, étoit devenu dans son exil en Languedoc, si philosophe, si vertueux, si savant, que le roi lui destinoit la place de gouverneur de M. le duc de Bourgogne.*

Titres que produit, pour la preuve de sa noblesse, haut et puissant seigneur messire Charles d'Aubigné, gouverneur d'Aigues-Mortes, et nommé par le roi pour être l'un des chevaliers et commandeurs de ses ordres, devant M. le duc de Saint-Simon, et M. le comte de Beringhen, commandeurs des mêmes ordres, et commissaires députés pour la vérification de cette preuve, par lettres du 12 décembre 1688, lesquels donnent leur témoignage en ces termes : « Nous Claude de Saint-Simon, duc de Saint-Simon, pair de France, vidame de Chartres, seigneur de Vaux, etc. conseiller du roi en ses conseils, commandeur de ses ordres, et gouverneur de Blaye : Nous Henri de Beringhen, comte de Châteauneuf, conseiller du roi en ses conseils, commissaire de ses ordres, premier écuyer de S. M. et gouverneur des citadelles de Marseille, certifions au roi chef et souverain grand-maître de l'ordre de

» Saint-Michel, et de la milice du Saint-
» Esprit, qu'en exécution de la commission
» qui nous a été adressée pour la vérifica-
» tion des preuves de la noblesse de mes-
» sire Charles d'Aubigné, comte d'Aubi-
» gné, nommé, etc. nous avons trouvé
» qu'elle est des plus considérables de la
» province d'Anjou pour l'ancienneté de
» son origine ; et qu'il a la condition né-
» cessaire pour être associé aux ordres de
» S. M. ». *Cette généalogie est très-mal dressée : et un coup d'œil en eût montré les défauts aux commissaires. C'est l'ouvrage du généalogiste du roi d'Angleterre, et un plagiat grossier de la généalogie de Mrs. d'Aubigné de Tigny. Aussi Mr. d'Hosier dit-il à quelqu'un qui lui montroit cette piece :* Cachez-la : elle prouve plutôt que mad. de Maintenon ne descend pas des d'Aubigné d'Anjou, qu'elle ne prouve qu'elle en descend. *Mais ce recueil, tout mal fait qu'il est, administre un acte qui ne permet plus d'en douter. Voyez dans le mercure de France, mois de septembre* 1688, *une généalogie de Charles d'Aubigné, où il y a presque autant de fautes que de mots. La filiation des d'Aubigné d'Anjou y est très-mal prouvée ; et rien ne montre mieux l'indifférence de mad. de Maintenon sur sa noblesse. Il y a une faute assez*

grossiere dans les Mémoires de son grand-pere. Il dit qu'il est né le premier février 1550, *et le contrat de mariage de son pere Jean est daté du 2 juin* 1550. *Il est évident qu'il faut lire, dans les mémoires,* 1551. *On ne peut le supposer né d'un concubinage, attendu que sa mere mourut de sa premiere couche. Il naquit à sept mois; et de là, le surnom d'Agrippa. Corrigez cette faute à la page 8 du 1 vol. des ces mémoires.*

Réception de Charles d'Aubigné dans l'ordre du Saint-Esprit, le 20 janvier 1689.

Provisions du gouvernement de la province de Berry en 1691. (1)

Remarque qui nous a été communiquée par Mr. Bietrix, chanoine de Poligny.

» (1) Je crois devoir vous faire une observa-
» tion sur une faute de chronologie, dans la-
» quelle est tombé Mr. de la Beaumelle, en
» voulant faire une correction à la date de la
» naissance de Théodore-Agrippa d'Aubigné, ou
» du mariage de son pere, sur ce que, par les
» actes qu'il rapporte, *Tom. VI, p. 5. et suiv.*
» ce d'Aubigné étoit né au mois de février 1549
» ou 1550, et le contrat de mariage de son pere
» se trouve du mois de juin de la même année.
» L'auteur n'a pas fait attention que l'année
» commençoit encore alors au mois de mars,
» et que d'un mariage célébré en juin, il en
» pouvoit naître un enfant très-légitime en fé-
» vrier de la même année ».

N°. VI.

BREVET DE DAME D'ATOUR.

AUJOURD'HUI huitieme jour du mois de janvier, mil six cent quatre-vingt, le roi étant à St. Germain-en-Laye, voulant former la maison de mad. la Dauphine, et remplir les principales charges de personnes dont le mérite lui soit connu, et qui aient toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement des fonctions qui approchent le plus près d'une princesse qui lui doit être si chere, sa majesté a cru ne pouvoir jeter les yeux sur une personne plus digne de remplir la charge de seconde dame d'atour, que la dame Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, dont la bonne conduite et les autres qualités lui sont connues. C'est pourquoi sa majesté l'a aujourd'hui retenue et retient en l'état et charge de seconde dame d'atour de madame la Dauphine, pour, par ladite dame marquise de Maintenon, après qu'elle aura prêté le serment en tel cas requis entre les mains de madame la Dauphine, la servir en ladite charge, et

faire toutes les fonctions de dame d'atour en l'absence de dame maréchale de Rochefort, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privileges, franchises, libertés, et exemptions, et appartenances: et aux gages, pensions et autres droits qui seront réglés par S. M. voulant qu'elle soit payée desdits gages, état et pensions par le trésorier-général de la maison de madame la Dauphine, sur ses simples quittances, en vertu du présent brevet qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moi conseiller secrétaire d'état et de ses commandements et finances. *Signé* LOUIS, COLBERT.

Contrat d'achat de la Châtellenie de Maintenon, du 27 décembre 1674.

Brevet de 9000 livres de pension du 26 août 1691.

N°. VII.

NOELS, 1684.

O messager fidele,
Qui reviens de la cour?
Apprends-nous des nouvelles:
Qu'y fait-on chaque jour?

Chacun à l'ordinaire
Y passe mal son temps :
Les gens du ministere,
Y sont les seuls contents.

Que fait le grand Alcandre
Au milieu de la paix ?
N'a-t-il plus le cœur tendre ?
N'aimera-t-il jamais ?
L'on ne sait plus qu'en dire,
Ou l'on n'ose en parler :
Si son grand cœur soupire,
Il sait dissimuler.

Passeroit il sa vie
Sans . . . . . ?
Est-ce qu'il sacrifie
A l'autel de Scarron ?
Si nous voulons l'en croire,
Il est pris par l'esprit :
~~Il y fait son Histoire~~ : ....
Mais sa plume . . . . . .

Sa superbe maîtresse,
En est-elle d'accord ?
Voit-elle sans tristesse
La rigueur de son sort ?
L'on dit qu'elle en murmure ;
Et que, sans ses enfants,

Elle

Elle feroit figure
Avec les mécontents.

Que fait dans son bel âge
Monseigneur le Dauphin ?
Est-il toujours si sage,
Dort-il tout le matin ?
Il n'aime que la chasse :
Elle lui coûte peu :
Quand ce plaisir le lasse,
Il revient à son feu.

Notre seche Dauphine,
A-t-elle du crédit ?
Toujours triste et chagrine
Meurt-elle de dépit ?
Toujours elle s'ennuye :
Quand on la pousse à bout,
Elle lit, joue, et prie,
Mais trop mal. . . . .

La divine princesse,
La charmante Conti,
A-t-elle la tendresse
Toujours de son parti ?
Elle en a de son pere,
Et peu de son époux :
Mais pour monsieur son frere,
Il en a pour eux tous.

La princesse de Nante
Fait-elle du fracas ?
Est-elle bien contente
De ses naissants appas ?
Elle a sujet de l'être,
Si le duc de Bourbon
Qui commence à paroître,
Lui fait changer de nom.

Du colonel des Suisses
Ne nous direz-vous rien ?
Fait-il ses exercices ?
Y réussit-il bien ?
Il a beaucoup d'adresse,
Grand esprit, et grand cœur;
Fierté, beauté, jeunesse,
Et de la belle humeur, etc.

BOUQUET

de Me. d'Heudicourt à Me. de Maintenon.

Que puis-je vous offrir au jour de votre fête,
Que des vœux, des remerciments ?
Vous qui des malheureux recevez la requête
Avec de tendres mouvements !
Vous qui les consolez dans leurs cruels tourments !
Vous, qu'à faire le bien on trouve toujours prête,
Et qui, par vos bontés et par vos agréments,

Des gens que vous aimez rendez les jours charmants!
Puissiez-vous en repos, pendant vingt ou trente ans,
Conserver votre cœur et votre bonne tête,
Et ne changer pour moi jamais de sentiments!

VERS
A MADAME DE MAINTENON.

L'amour, non ce cruel enfant
Qui trouble la nature entiere,
Mais ce dieu modeste et charmant
Qui sait polir nos mœurs et dompter la plus fiere;
Las de vaincre toujours sans combattre jamais,
Après bien des essais va trouver la nature:
Ne pourriez-vous, dit-il, faire une créature
Forte de cent vertus, belle de mille attraits:
Qu'elle ait talents, graces, noblesse,
L'esprit plein d'agréments et l'humeur sans rudesse:
Qu'elle soit digne de mes traits?
Ainsi fut dit, ainsi fut fait:
Et d'Aubigné naquit. L'indulgente nature
Pétrit l'argille la plus pure;
L'ame fut sans défaut, et l'étui fut parfait:
L'amour en la voyant parut fort en colere:
Admirant ses yeux noirs, il dit avec douleur,
Pourquoi la faites-vous ressembler à ma mere?

Ah ! donnez-lui du moins un peu de son humeur;
Je voulois une femme et non une héroïne :
Jamais si grand cœur ne brûla.
Voyez cet œil qui m'assassine :
On ne fait rien de ces cœurs-là.

L'honneur lui répondit : Loin d'ici téméraire !
N'insulte point un cœur où je regne à mon tour :
Avec elle jamais tu n'auras rien à faire.
D'Aubigné m'appartient. Tu la verras un jour
Estimée à la ville, adorée à la cour,
T'offenser, te braver et plaire.
Vainement tu voudras, par un triste retour,
A force de malheurs séduire sa jeunesse,
Elle saura donner, fidelle à la sagesse,
Tout à l'honneur, rien à l'amour.
Qu'elle soit, dit le dieu, toujours prude et cruelle !
Elle ose en vain me dédaigner :
Sur elle je ne puis régner :
Hé bien ! je régnerai par elle.

SONNET (1)

C'est madame de Maintenon qui parle.

Dieu ! quels sont tes sécrets ! et que ta main puissante

(1) On prétend que le comte Antoine Hamilton est auteur de ce sonnet. Il est inutile d'observer que Me. de Maintenon y est accusée de vice avant

Fait succéder de gloire à de foibles travaux !
Je naquis demoiselle, et je devins servante :
J'écurai la marmite, et frottai les carreaux.

l'âge de quinze ans, et que son insensible élévation y est présentée comme l'effet d'un amour subit : ce qui prouve que l'auteur ne l'avoit connue ni dans le commencement ni dans le milieu de sa vie. Me. de Maintenon recevoit par la poste autant d'injures que de compliments. Quoiqu'elle y fût plus sensible qu'il n'est permis à une grande ame de l'être, jamais elle ne punit les satyriques, jamais elle ne récompensa ses flatteurs. Voici ce que lui écrivoit son directeur. *La lettre anonyme, Madame, est d'un forcené, qui croit pouvoir vous insulter à la faveur du masque dont il se couvre. Le pauvre malheureux est bien à plaindre dans sa fureur, de s'attaquer à la mere commune des infortunés, qui fait tout le bien qu'elle peut, et qui souffre jusqu'à en avoir la fievre de tous les maux qu'elle voit et qu'elle ne peut empêcher. J'approuve néanmoins, Madame, l'usage que vous faites de cet écrit sans nom. Ceux qui louent, sont aussi vains que ceux qui blâment : ils cachent dans leur cœur autant de bassesse, que les autres montrent de malignité. Et tel qui vous encense du matin au soir, vous écriroit des outrages, s'il espéroit que le masque pût le couvrir. Mais ce n'est ni sur les satyres ni sur les louanges que l'on juge les hommes.* Nous sommes ce que nous sommes devant Dieu, *dit l'Imitation. Je crois, Madame, que par là vous avez à vous consoler des injustices de quelques particuliers, et que l'humble confiance en la bonté de Dieu, qui vous chérit jusqu'à vous mettre, comme je le crois, au nombre de ses bien-aimées et de ses favorites, vous dédommagera abondamment. Le salut éternel qui vous attend, sera le terme de tant de faveurs reçues de la part de Dieu, quoique peu méritées de la vôtre. Et tant de preuves certaines de sa miséricorde doivent vous remplir de reconnoissance et d'amour, pour tout souffrir pour lui.* Ce qui suit, est de Me. de Maintenon. *Que*

Je me fis des amants et ne fus point ingrate :
Je me suis mille fois livrée à leurs transports :
J'épousai de leurs mains ce fameux cul-de-jatte
Qui vivoit de ses vers comme moi de mon corps.

Le bon homme mourut ; et sa veuve éperdue,
Sans parents, sans amis, erroit de rue en rue.
Mon roi me vit, me crut encor propre aux plaisirs.

Il m'aima follement. Je fis la Magdelaine :
Je lui parlai du diable en ses brûlants desirs :
Il eut peur de l'enfer, le lâche ! et je fus reine.

ÉPIGRAMME (1)

Dans ce combat, où deux prélats de France
Semblent chercher la vérité,

ne vous dois-je pas, ô mon Dieu ! sur l'article de mes ennemis ! Vous m'avez fait la grace non-seulement de ne les pas haïr, mais même de les aimer et de leur vouloir du bien. Vous m'ordonnez de prier pour eux : je vous demande, mon Dieu, de souffrir patiemment leur haine, leurs médisances, leurs calomnies, leurs injures. Faites-moi la grace de ne leur en donner jamais aucun sujet. Donnez-moi cette joie, et ce transport, que nous demande l'évangile, lorsqu'on nous hait et qu'on nous persécute pour la justice. Donnez à ceux qui écrivent des malédictions, de vous bénir et d'aimer leurs freres : et conservez-nous dans cette parfaite union que vous avez demandée pour nous, lorsque vous étiez sur la croix.

(1) Racine rima le bon mot du pape. Voyez Tome IV, Liv. du Quiétisme.

L'un dit qu'on détruit l'espérance;
L'autre, que c'est la charité.
C'est la foi qui se perd, et personne n'y pense.

ÉPIGRAMME.

Cette fameuse banqueroute
Que fit Louis dans sa déroute,
Remplit bien la barque à Caron.
Il est si gueux dans son vieux âge,
Qu'ont craint que la veuve Scarron
N'ait fait un mauvais mariage.

COUPLET.

Que diroit le pauvre bossu,
S'il se voyoit faire cocu
Par ce roi fier, rival du maître du tonnerre?
Il diroit que ce conquérant
N'est jamais content
S'il ne prend
Les restes de la terre.

ÉPIGRAMME.

On dit qu'autrefois Mazarin....

Le reste est horrible, et ne peut ni s'écrire ni se penser.

ÉPIGRAMME.

Trois frippons trop à leur aise
Ont perdu cet univers ;
L'un est le pere Peters,
L'autre le pere la Chaise ;
Le troisieme est Innocent,
Le bon ami de Guillaume.
Jacque en est pour son royaume,
Et Louis pour son argent.

ÉPIGRAMME.

Quand je veux rimer à Guillaume,
Je trouve aussi-tôt un royaume
Qu'il a su mettre sous ses loix :
Mais quand je veux rimer à Jacques,
J'ai beau rêver, mordre mes doigts,
Je trouve qu'il a fait ses pâques.

ÉPITRE.

A madame de Maintenon.

Toi, dont la piété, la vertu, la sagesse,
Sont les fruits d'un esprit et d'un cœur sans
foiblesse,
Que sans étonnement on ne peut regarder :
Toi, que le Ciel conduit et traite en favorite,
Maintenon, pour qui vient de se raccommoder,
La fortune avec le merite !

Daigne, par tes divins regards,
Rassurer mon ame éperdue.
La carriere où je cours, ne présente à ma vue
Que des périls de toutes parts.

Combien de beaux esprits entendons-nous se plaindre
De n'avoir encor pu, malgré tout leur savoir,
Arriver à ce but où je voudrois atteindre?
Mais cependant qu'aurois-je à craindre,
Si tu soutenois mon espoir?

N'es-tu pas en ces lieux l'arbitre souveraine
De la gloire où nous aspirons?
Hélas! sans ton aveu, follement nous courons
Après cette chimere vaine.

Ainsi Rome vit autrefois,
Un de ses citoyens sorti du sang des rois,
Sous un prince moins grand, moins aimé, moins habile,
Que le héros dont nous suivons les loix,
Décider des chansons d'Horace et de Virgile.
Mais tandis que Mécene étoit leur ferme appui,
Son esprit vaste et fort, à tout pouvant suffire,
N'en soutenoit pas moins le fardeau de l'Empire:
Il partageoit d'Auguste et la joie et l'ennui.
Encor que le Ciel t'ait fait naître
D'un sexe moins parfait peut-être,

Il t'a fait un destin plus beau, plus grand qu'à
lui.
La plus entiere confiance,
Louis ne l'a-t-il pas en toi?
Par ce qu'il commet à ta foi
N'a-t-il pas raccourci l'effroyable distance
Que met la suprême puissance
Entre une sujette et son roi?
Mais, par le vif éclat des vertus les plus pures,
Tu brilles plus encor que par tant de grandeurs,
Et tu n'as point ces fiertés dures
Qui font aux malheureux sentir tous les mal-
heurs.
Tes soins ont prévenu les tristes aventures
Où l'extrême besoin jette les jeunes cœurs.
Ah! que ces soins pieux chez les races futures
T'attireront d'adorateurs!
Contre la cruauté des fieres destinées,
Ils donnent, ces soins généreux,
Un asyle sacré, vaste, durable, heureux,
A d'illustres infortunées.
Quelle gloire pour toi, modeste Maintenon,
Dans un si beau dessein, d'avoir servi de guide
A ce grand roi qui vient d'éterniser son nom
Par une piété solide!
Souvent cette vertu n'est pas avec ses sœurs,
Elle fuit de la cour la pompe et les douceurs;

Mais son fameux exemple aujourd'hui l'y rappelle.
La naissance, l'esprit et la valeur sans elle
Ne conduisent plus aux honneurs.
Maintenon, dans ces vers, c'est mon cœur qui s'explique.
A tes grands destins j'applaudis;
Loin de savoir flatter, apprends que je me pique
De cette candeur héroïque
Qu'au nombre des vertus on recevoit jadis.
Triste jouet du sort, mais désintéressée,
Par un sordide espoir je ne suis point poussée;
Et je t'admire enfin, puisque je te le dis.
Non, depuis que des dieux je parle le langage,
Je n'ai point, on le sait, prodigué mon encens;
Je n'avois avant toi jamais rendu d'hommage
Qu'à Louis seul, pour qui je sens
Toute la tendresse où s'engage
Un cœur respectueux et sage,
Qui s'est mis au-dessus du commerce des sens.
Goûte donc un plaisir que ne connoît personne,
Hors le héros que je chéris,
Les louanges sont d'un grand prix
Lorsque c'est le cœur qui les donne.

N°. VIII.

Avis de M. DE CHARTRES *à* Me. DE MAINTENON, *sur le devoir conjugal.*

AImez le roi d'une très-grande charité; soyez lui soumise comme l'étoit Sara, qui obéissoit à Abraham....

Respectez-le du fond du cœur; et ne l'appellez pas seulement votre seigneur, mais regardez-le comme tel, dans l'ordre de Dieu....

Il est vrai, madame, que votre état est une énigme; mais c'est Dieu qui l'a fait; il est si singulier, que vous ne l'auriez pas choisi, pas même imaginé. Il ne faut pas s'étonner, s'il vous a caché des secrets que vous ne connoissez qu'à mesure qu'il se découvre à vous: il en cache aussi-bien au public, qui le surprendroient, si vous les lui disiez comme à moi. C'est le mystere de Dieu; il faut l'adorer dans ses voies de sanctification.

Il a fallu que vous fussiez élevée, aimée, considérée, et dans un état puissant, afin de sanctifier ceux pour qui vous êtes....

Vous êtes à la place des reines, et vous

n'avez pas plus de liberté qu'une petite bourgeoise....

Communiez extraordinairement pour le roi et pour vous ; offrez vous à tout, et à Dieu, et au roi, pour l'amour de Dieu, qui vous a choisie pour sa consolation, et pour lui obéir....

Dieu vouloit une ame fidelle, fervente, et toute dévouée à son service auprès du roi, qui fît connoître son nom aux princes, et qui procurât sa gloire, dans les lieux où la gloire de ce monde fait tant d'idolâtres. Tenez vous donc là, madame, par soumission ; il faut demeurer en contrainte dans une chambre, pour y procurer aux autres la liberté des enfants de Dieu ; il faut y attendre en foi le succès de sa mission.....

Il ne faut pas que nous cessions d'être bons, parce que le monde est mauvais ; il sera fâché de votre régularité ; ce n'est pas à lui à qui vous voulez plaire ; le roi n'en est pas blessé ; cela vous suffit...

Dieu met entre vos mains les intérêts de l'état, le salut d'un grand roi, qui tient à tout, celui des princes qui doivent régner après lui....

Tenez vous, madame, sous le joug de l'obéissance. Vous la devez au roi; vous la devez aux ministres de J. C. auxquels

la providence vous a soumise pour le salut et la garde de votre ame. Soyez-leur soumise : au premier, comme à votre maître et à votre chef ; aux seconds, comme à vos guides...

Le roi regarde encore trop, la vertu et la perfection de son état, par ce qu'il y a d'austere et de rebutant à la nature. Quand il verra la personne qu'il aime et qu'il estime le plus dans une joie et une liberté d'esprit continuelle, dans une continuelle innocence, et dans un amour ardent des bonnes œuvres, Dieu lui fera la grace d'aspirer au même bonheur. La femme fidelle sanctifie l'homme infidele, dit St. Paul ; combien plus, le mari chrétien ?

Pourquoi êtes-vous à la cour, au faîte où vous êtes ? Pourquoi tant de dégoût du monde, et tant de goût pour Dieu ? Pourquoi tant de desirs d'une vie parfaitement chrétienne ? Pourquoi le prince amusé innocemment, et comme lié par la main de Dieu ? C'est qu'il le veut hors des pieges du Diable. Il veut le déprendre, et ensuite le sanctifier. *Il le lie, et il vous lie ;* car c'est par vous qu'il veut le sanctifier. S'il vous échappoit, et si vous lui échappiez, son dessein ne s'accompliroit pas. Vous êtes son asyle, souve-

nez-vous-en ; votre chambre est l'église domestique où Dieu l'y retire.

Sainte Monique pleura long-temps les égarements de St. Augustin, dont elle obtint enfin la conversion. Il a fait la joie et la gloire de l'église par la sainteté de sa vie, et par la perfection de sa charité. Je ne puis croire, madame, qu'un homme de tant de prieres, à qui Dieu a donné une amie si fidelle et si chrétienne, comme par un miracle, ne devienne à la fin un homme nouveau. Vous devez lui obéir, l'aimer, le respecter, et le regarder comme votre seigneur et votre maître.

Et votre société, que Dieu a formée par un miracle, et qu'il cimente et affermit tous les jours de plus en plus, pour le bien de celui auquel vous êtes envoyée, le préservera de la mort, où il seroit peut-être tombé sans vous, au grand préjudice de la religion et de l'état....

Après ma mort, vous choisirez un directeur, auquel vous donnerez vos redditions. Vous lui montrerez les écrits qu'on vous a donnés, votre conduite. *Vous lui direz vos liens....*

Je prie, pour ma chere fille, plus instamment que jamais ; je demande à Dieu qu'elle ne succombe pas en ces occasions pénibles, qu'elle m'a marquées dans une

de ses redditions. C'est une grande pureté, de préserver celui qui lui est confié, des impuretés et des scandales où il pourroit tomber. C'est en même temps un acte de patience, de soumission, de justice et de charité.... Je regarde comme une merveille de la grace, que Dieu lui ait donné l'amour de la vertu des épouses de Jesus-Christ, dont elle devoit être la mere. J'espere qu'elle participera à leurs prérogatives, à cause de la préparation de son cœur. Il faut cependant, malgré cette inclination, rentrer dans la sujétion que sa vocation lui prescrit. Il faut servir d'asyle à une ame foible, qui se perdroit sans cela. Il faut qu'elle lui aide à marcher comme Elisabeth et Zacharie, dans toutes les justifications du seigneur. Quelle grace d'être l'instrument des conseils de Dieu, et de faire par pure vertu, ce que font tant d'autres sans mérite, ou par passion ! Une ame juste se sanctifie dans les états que Dieu a sanctifiés. Bientôt elle sera comme les anges du Ciel. Là, cesseront les sujétions de la vie présente.

N°. IX.

LETTRE

de M. l'évêque de CHARTRES *au* ROI, (1) *sur la paix et sur sa femme.*

APrès avoir remercié Dieu de la paix qu'il nous a enfin donnée par les soins de votre majesté, il est juste que

(1) Cette piece a déja paru dans quelques journaux. Je n'en connois pas l'éditeur. Qu'il me permette de m'approprier l'avertissement qu'il a mis à la tête de l'édition de Bruxelles, et qu'on a mis en note dans l'édition de Paris.

" Que le lecteur ne forme aucun doute sur ,, l'authenticité de cette lettre : j'ai vu de mes ,, yeux l'original écrit et signé par M. l'évêque ,, de Chartres : quelques ratures, mais point de ,, mots substitués au-dessus des mots rayés : au ,, dos, ceux-ci, de la main de Me. de Mainte- ,, non : *Lettre très-secrete de M. l'évêque de Chartres ;* point de date, mais elle est sûrement de ,, la fin de l'année 1697, après la paix de Ris- ,, wick. Mlle. d'Aumale en parle dans ses mé- ,, moires ; mais elle dit qu'on n'a pas voulu la ,, lui montrer. Je tiens la copie que je donne au ,, public d'un ecclésiastique qui a été attaché à ,, feu M. de Mérinville, évêque de Chartres, ,, neveu et successeur de M. des Marais. Les ,, dames de Saint-Louis peuvent produire l'o- ,, riginal : elles l'ont eu de M. de Mérinville,

nous la remercions elle-même de tout ce qu'elle veut bien sacrifier à notre repos.

„ qui leur donna cette piece cachetée de ses ar-
„ mes, vingt ans après la mort de Me. de Main-
„ tenon, à condition qu'elles ne l'ouvriroient
„ qu'après la sienne. Cependant il écrivoit à Me.
„ de Maintenon : *Ne soyez point en peine, Ma-*
„ *dame, j'ai brûlé tous les papiers qui vous regar-*
„ *doient, que j'ai trouvés dans le cabinet de feu M.*
„ *l'évêque de Chartres.* Mais comment cette let-
„ tre adressée à Louis XIV, a-t-elle pu se trou-
„ ver dans ces papiers ? Vraisemblablement l'é-
„ vêque la remit à Me. de Maintenon, soit
„ pour l'examiner, soit pour la donner au roi ;
„ et Me. de Maintenon trouva bon de la sup-
„ primer, à cause des louanges que le roi au-
„ roit pu croire concertées entre elle et son di-
„ recteur. Peut-être aussi n'est-ce qu'un brouil-
„ lon, comme les ratures et le manque de date
„ semblent le dire. Les secretaires du cabinet
„ peuvent voir dans les papiers de Louis XIV,
„ si cette lettre est arrivée à son adresse. Ceux
„ qui croiroient qu'elle est l'effet d'un concert
„ entre M. Desmarais, Me. de Maintenon, et
„ M. de Mérinville, formeroient un soupçon
„ moins vraisemblable que malin : car en ce
„ cas, cette piece étoit destinée, ou à trom-
„ per, ou à instruire la postérité ; mais com-
„ ment accorder le dessein de tromper, avec
„ l'apostille de Me. de Maintenon qui l'auroit
„ trahie ; et le dessein d'instruire, avec cette
„ fureur d'anéantir tout ce qui auroit prouvé
„ plus simplement son état ? „

Les bontés qu'elle a pour moi, me flattent qu'elle ne trouvera pas mauvais que je prenne cette liberté.

Dieu enfin, Sire, a exaucé votre foi : il vous a délivré, parce que vous avez eu confiance en lui ; il vous a protégé, parce que vous avez connu son nom, selon la parole du prophete ; il a été touché de la droiture de vos intentions, et de votre grand zele pour la religion. Il veut que ce soit vous qui rendiez le calme à l'Europe agitée, après vous avoir miraculeusement soutenu contre les efforts de tous ses princes réunis.

Quelles actions de graces ne devons-nous pas à Dieu, Sire, des biens qu'il répand sur nous par votre sagesse, par votre générosité, et en récompense de votre foi ?

Les évêques sont les peres spirituels des peuples ; ils ont droit de répandre leurs cœurs aux pieds de votre majesté. Agréez donc, Sire, que pour le diocese que vous m'avez confié, je vous marque notre profonde reconnoissance. Tous vos peuples sentent les obligations qu'ils vous ont dans cette paix si désirée ; de tous côtés, ils élevent leurs mains au Ciel pour demander la conservation de votre sacrée personne.

C'est à vous à faire un saint usage du bien que nous devons à votre amour pour nous ; tandis que nous faisons des vœux pour obtenir les graces nécessaires à votre majesté ; c'est à elle à remplir tous les desseins de Dieu sur elle.

La paix va vous fournir, Sire, les moyens d'affermir la religion catholique, et de rétablir par-tout les loix, en remédiant aux maux que la guerre a introduits. Vous aurez à présent la facilité de soulager votre peuple de l'accablement où il est ; vous aurez pitié de tant d'ames exposées aux injustices, à l'insensibilité, à l'oubli du salut, au désespoir, que la grande misere traîne après elle.

Vous avez, Sire, besoin d'une nouvelle sagesse et de la force d'en-haut, non-seulement pour réparer les désordres de la calamité d'où nous sortons, mais encore, pour bien user de la grande prospérité où vous entrez. David se conserva pur et innocent, tant qu'il fit la guerre aux ennemis du peuple ; il se perdit dans l'oisiveté. Samson fut invincible, tant qu'il combattit contre les Philistins ; sa force l'abandonna, dès qu'il cessa de combattre et de vaincre. Et Salomon, le plus sage des rois, tant qu'il bâtit le temple du Seigneur ; fut la proie des pas-

sions, dès qu'il eut achevé son ouvrage.

Là grande place que vous occupez, Sire, seroit un piege pour vous dans la guerre et dans la paix, comme elle l'a été pour tant de vos prédécesseurs, si Dieu n'avoit rempli votre cœur d'une crainte salutaire, d'une grande horreur du mal, d'un grand zele pour l'église, et d'un amour sincere pour votre peuple. Chargés de tout, les rois répondent à Dieu des injustices de la guerre, et des vices de la paix; et les ennemis de l'état ne sont pas les plus dangereux.

Vos œuvres, Sire, décideront de votre sort dans l'éternité; remplissez de vertus vos jours, comme St. Louis; elles suppléeront aux austérités de la pénitence, incompatible avec votre état. Votre majesté remettra peu à peu aisément le bon ordre par-tout; elle rendra justice à tout le monde; elle avancera en tous lieux la gloire de ce grand Dieu, qui s'est si hautement déclaré en sa faveur; c'est dans la paix que l'on seme les doux fruits de la justice chrétienne.

Il est visible, Sire, que Dieu veut vous sauver. Malheur aux princes enlevés dans une jeunesse livrée aux grandes passions! ils vont remplir une des plus tristes places de la réprobation éternelle. Le salut

des rois est d'être réservés à un âge plus mûr, après avoir été affranchis de l'idolâtrie de la volupté, sur-tout quand Dieu leur inspire de l'humilité, de la religion, de la crainte de ses jugements; et qu'après les avoir exercés par différentes contradictions, il leur donne un bon conseil, et des personnes fidelles et pieuses pour les soutenir.

C'est ce que Dieu a fait pour vous, Sire. Vous avez une excellente compagne, pleine de l'esprit de Dieu et de discernement, et dont la *tendresse*, *la sensibilité*, *la fidélité pour vous*, sont sans égales. Il a plu à Dieu que je connusse le fond de son cœur. Je serois bien sa caution, Sire, qu'on ne peut *vous aimer plus tendrement*, ni plus respectueusement qu'elle vous aime. Elle ne vous trompera jamais, si elle n'est elle-même trompée. Dans tout ce que j'ai eu l'honneur de traiter avec elle, je ne l'ai jamais vu prendre un mauvais parti; elle est comme votre majesté; quand on lui expose bien le fait, elle choisit toujours immanquablement le côté de la sagesse et de la justice. Il paroît bien visiblement, Sire, que Dieu vous a voulu donner *un aide semblable à vous*, au milieu de cette troupe d'hommes intéressés et trompeurs qui vous font la cour, *en*

vous accordant une femme, qui ressemble à la femme forte de l'écriture, occupée de la gloire et du salut de son époux, et de toutes sortes de bonnes œuvres. Il me paroît, Sire, que Dieu est avec elle en tout ce qu'elle fait, et qu'elle l'aime préférablement à tout.

Voilà le compte que j'ai à rendre à votre majesté, de la précieuse brebis qui m'est confiée ; si je suis trop hardi, ou trop ennuyeux, je supplie très-humblement votre majesté de le pardonner à mon zele.

On ne peut être avec plus de reconnoissance, de fidélité, d'amour, de respect, que moi, etc. *signé* PAUL, *évêque de Chartres*.

N°. X.

TITRES

De la maison de SAINT-LOUIS.

BRevet du roi pour éteindre le titre d'abbé de Saint-Denis en France, et pour faire l'union des revenus de la mense abbatiale à la maison royale de Saint-Louis, en date du 22 mai 1686.

Lettres-patentes qui établissent M. Delpech, conseiller secretaire du roi, économe et administrateur général des biens, droits et mense abbatiale de Saint-Denis, en date du 17 juin 1686.

Edit d'érection de la royale maison de Saint-Louis, pour l'éducation de 250 filles nobles, du mois de juin 1686, enregistré au parlement le 18 du même mois. Le roi donne, 1°. les revenus de la seigneurie de Saint-Cyr, acquise par lui le 14 juin 1686, du duc de la Feuillade, qui l'avoit acquise de M. Seguier de Saint-Brisson, 91100 liv. le 9 avril 1685. 2°. Les revenus de l'abbaye de Saint-Denis. 3°. En attendant qu'il ait trouvé des acquisitions convenables, il assigne 50 mille liv. de rente à prendre sur les domaines de la généralité de Paris; sur lesdites 50 mille livres, il reste encore 20750 liv. de rente à fournir en fonds de terre.

Brevet du 15 juin 1686, par lequel le roi donne à Me. de Maintenon un plein pouvoir à Saint-Cyr, et les privileges des fondateurs.

Lettres de l'évêque de Chartres, qui dérogeant aux constitutions qui n'admettent que des supérieures triennales, attribuent à Me. de Brinon, le titre, droits et prérogatives de supérieure perpétuelle.

Premier

Premiers vœux simples des dames de Saint-Louis, prononcés le 2 de juillet 1686.

Démission de mad. de Brion de la supériorité perpétuelle de la maison de Saint-Louis, du 11 décembre 1688.

Bulle d'union de la mense abbatiale de Saint-Denis à la maison de Saint-Louis, par le pape Innocent XII, aux calendes de février 1691.

Lettres patentes, par lesquelles sa majesté confirme l'union de la mense abbatiale de Saint-Denis à la maison de Saint-Louis, au mois de novembre 1692.

Bref du pape Innocent XII, portant changement de l'institut séculier en régulier, du 13 septembre 1692. (1)

(1) Ce bref donne à la royale maison de Saint-Louis, le droit d'acquérir des biens, et d'en recevoir d'autres que des rois et des reines de France, ce qui est contraire aux lettres-patentes d'érection. Voici ce que M. l'évêque de Chartes écrit la-dessus à mad. de Maintenon, le 28 octobre 1703 : « Vous avez souhaité, madame, que je fisse une réponse à la difficulté qu'une de vos filles vous a proposée avant votre voyage de Fontainebleau. Elle étoit fondée sur la différence qui se trouve entre les termes du bref du pape, donné pour l'érection de la maison royale de Saint-Louis en monastere ; et ceux

Lettres patentes, par lesquelles sa majesté confirme le changement de l'institut

des lettres patentes du roi, données pour la fondation. Le pape, par son bref, donne pouvoir à l'évêque de Chartres, comme son commissaire, d'attribuer à votre maison des religieuses de Saint-Louis, non-seulement tous les biens donnés par le roi, mais aussi la faculté de recevoir tous ceux qu'on leur pourroit léguer ou donner dans la suite : au lieu que les lettres patentes de S. M. portent expressément, qu'on ne pourra recevoir en cette maison aucun don, ni legs ni aumônes, si ce n'est du roi, de ses successeurs et des reines de France. Voilà, madame, ce qui a fait craindre à quelqu'une de vos filles, zélée pour son institut, que les intentions de S. M. et les vôtres ne fussent pas assez suivies, sous couleur de ces termes du bref d'érection. Il est aisé de comprendre, madame, que cette clause du bref du pape n'a eu aucun effet, et n'en peut avoir à l'avenir, au préjudice des termes de la fondation de S. M.

1°. Le pape, par son bref, ne donne pas directement aux religieuses la faculté de recevoir des dons et des legs ; mais il laisse seulement le pouvoir à l'évêque, son commissaire en cette partie, d'attribuer au monastere de Saint-Cyr cette faculté, s'il le juge à propos.

2°. Le bref porte en termes précis, que l'érection se fera sans préjudice des droits de S. M. à raison de sa fondation et donation.

3°. Le bref donne un pouvoir général et

séculier en régulier, en date de novembre 1692. Dès ce même mois, vingt-et-une

indéfini à l'évêque de Chartres, de faire, en l'exécutant, tout ce qu'il jugera convenable et nécessaire.

Or, madame, dans mon décret en exécution de ce bref, j'ai expressément fait mention des lettres patentes, et marqué que l'érection seroit sans préjudice des droits que le roi s'étoit réservés pour lui et ses successeurs par ses lettres de fondation; et je n'ai assigné à la maison, que les biens qui lui sont donnés par la fondation de S. M. Je ne lui ai point communiqué cette faculté de recevoir les dons et legs qui pourroient être faits par d'autres, mais j'ai uniquement borné l'article de la dotation aux termes précis des intentions de S. M. et aux lettres patentes qui ont rendu les dames de Saint-Louis incapables de recevoir d'autres biens.

Ainsi, madame, il n'y a rien du tout à craindre sur cet article : et il est certain que nous ne regardons pas en France la capacité qu'ont les monasteres, de posséder des biens dans le royaume, comme venant principalement de l'église; mais bien plus de l'autorité des rois, entre les mains desquels Dieu a mis le souverain domaine sur les biens temporels de leurs sujets, et qui accordent aux maisons religieuses le droit de les posséder selon l'étendue qu'ils jugent à propos.

Je ne vous marque point ici, madame, les citations qui justifieroient ce que j'ai l'honneur

dames de Saint-Louis, qui avoient fait des vœux simples, demanderent, et reçurent, en face de l'église, l'habit de novices. Le 11 de novembre, 1693, mesdames du Perou, de Saint-Aubin, de Saint-Pars, de Gautiers, de Fontaines, et du Thourp, prononcerent leurs vœux solemnels.

Décret de M. l'évêque de Chartres, pour l'établissement des prêtres de Saint-Lazare à Saint-Cyr, du 23 novembre 1692. L'acte de soumission de M. Jolly, leur général, est du 24 Novembre 1692.

Lettres patentes du 3 mars 1694, par lesquelles S. M. regle l'administration temporelle de Saint-Cyr... *Et desirant pourvoir à l'administration du temporel de la maison de* Saint-Louis, *et à la conservation des biens dont nous l'avons dotée, nous avons établi et établissons, par ces présentes, un conseil réglé, que nous voulons être composé de l'un de nos amés et féaux conseillers ordinaires en notre conseil d'état, qui sera commis par nous*

de vous écrire, parce que je les crois superflues. M. Nouet a conduit lui-même, par ses avis, le décret d'érection que j'ai donné, et il ne nous auroit pas exposé à contrevenir en rien aux lettres patentes du roi».

et par nos successeurs rois, d'un ancien avocat en notre cour du parlement de Paris, et d'un intendant de ladite maison, qui seront choisis par la supérieure et les dames de son conseil. *Et ce conseil, s'assemblera une fois la semaine, et plus souvent, s'il est nécessaire, dans la maison de notre conseiller en notre conseil par nous commis. Dérogeons pour ce regard à l'article* 112 *de l'ordonnance de Blois, et autres ordonnances des rois, nos prédécesseurs, portant défenses à nos officiers, de prendre le soin des affaires des communautés. Voulons que le sieur évêque de Chartres, lorsqu'il se trouvera à Paris, puisse assister audit conseil, toutes les fois qu'il le jugera à propos. Le conseil, par nous établi, aura l'inspection générale sur l'administration du temporel de la maison de* Saint-Louis. *A cet effet, l'intendant y rendra compte de toutes les affaires, et de l'exécution des résolutions qui auront été prises.* (1)

(1) En conformité de ces lettres patentes, Louis Phelippeaux de Pontchartrain, secretaire d'état, contrôleur général des finances, fut nommé chef du conseil extérieur de la maison royale de Saint-Louis, par brevet du roi, du 13 mars 1694. Michel Chamillard, par brevet du roi, du 6 septembre 1699. Daniel-François

Lettres patentes du mois de mars 1698, par lesquelles le roi donne encore 30000 livres de rente d'augmentation de fondation, à prendre sur les finances de la généralité de Paris.

Lettres patentes du mois de juillet 1698, par lesquelles le roi donne de nouveau, à la maison de Saint-Louis, par augmentation de fondation, 60000 liv. à prendre par chacun an, sur le domaine de la généralité de Paris; laquelle somme, aux termes desdites lettres patentes, sera employée à fournir à chacune des demoiselles

Voisin, par brevet du 18 juin 1709. Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France, par brevet du 16 février 1717: et en cas d'absence ou d'empêchement, François de Neuville, duc de Villeroi, pair et maréchal de France, par brevet du 18 juin 1722; et par le même brevet, Henri-François de Paule le Fevre d'Ormesson. Les avocats de la maison de Saint-Louis ont été Claude Nouet, avocat au parlement de Paris, par brevet des dames, du 29 avril 1694: Guy Nouet son fils, par brevet du 1 janvier 1699: La Monnoye, par brevet du 29 janvier 1740. Les intendans ont été Bernard, par brevet desdites dames, et commis par arrêt du conseil d'état, du 10 avril 1694, pour délivrer les expéditions des délibérations du conseil: Charles Mauduit, par brevet du 10 janvier 1710: Michel Salvat, par brevet de février 1745.

sortant de ladite maison à l'âge de 20 ans, une somme de 3000 liv.

Supérieures de Saint-Cyr.

1. N. de Brinon, morte, à Maubuisson, en 1701.

2. N. de Loubert. Elle engagea les dames de Saint-Louis à faire les vœux solemnels, et ne voulut pas les faire elle-même. Elle sortit de Saint-Cyr en 1698, après les dames quiétistes, avec lesquelles elle étoit fort liée. Elle se retira aux Ursulines de Poissy, avec une pension de 2000 liv.

3. N. Priolo, religieuse de la Visitation de Chaillot.

4. Anne-Françoise Gauthier de Fontaines, élue la premiere fois, par commission des dames, n'ayant pas encore de voix active ni passive, et élue une seconde fois en forme, morte le 15 décembre 1743, âgée de 85 ans.

5. Catherine Travers du Perou, morte le 15 juillet 1748, âgée de 83 ans.

6. Marie-Anne Hallé, morte le 27 juillet 1703, âgée de 50 ans.

7. Marie de la Poipe de Vertrieux, morte le 1 Décembre 1716, âgée de 55 ans.

8. Marie-Magdeleine de Glapion, morte le 24 septembre 1729, âgée de 55 ans.

9. Marie-Magdeleine-Genevieve de Roquigny de Bulonde de Linemare, morte le 4 janvier 1749, âgée de 65 ans.

10. Jeanne-Françoise de Boufflers de Remiencourt, morte le 11 mai 1751, âgée de 60 ans.

11. N. de Mornay de Montchevreuil, née en 1700.

12. N. du Han de Crevecœur, née en 1701, élue ce 13 mai 1755.

Depuis l'an 1686, jusqu'à cette année 1755, il y a eu à Saint-Cyr 94 dames qui ont fait profession. De sorte que le nombre étant toujours de 40, il en est mort 54 dans l'espace de 69 ans. Depuis la même année, 1100 demoiselles sont entrées à Saint-Cyr, dont 275 y sont mortes avant leur vingtieme année. La petite-vérole y est très-fréquente, mais n'y fait pas de grands ravages. Depuis l'année 1727, jusqu'à ce jour, elle n'a emporté que 5 demoiselles. La pulmonie, les pleurésies, la dissenterie, les maux de gorge, voilà les maladies qui regnent le plus à Saint-Cyr.

N°. XI.

MÉMOIRE (1)

Sur le rappel des Huguenots fugitifs.

SI les choses étoient aujourd'hui dans le même état (2) que lors de l'édit qui révoqua celui de Nantes, je serois d'avis, sans balancer, qu'il faudroit se contenter d'abolir peu-à-peu l'exercice de la Religion Prétendue Réformée,

(1) On a ce mémoire écrit de la main de mad. de maintenon. On y voit qu'elle n'étoit pas dans l'erreur de son siecle sur la mission bottée. Mais qu'elle étoit encore loin de la vérité! Son caractere la portoit à la modération et à l'équité. Les préjugés de sa religion la jetoient dans la sévérité et dans l'injustice. La copie que j'ai, a été apostillée par un homme d'esprit; dont les remarques que je donne au bas des pages me paroissent assez justes.

(2) Il est vraisemblable que ce mémoire fut fait en 1698 ou 1699, années où l'on parla beaucoup en France du rétablissement de l'édit de Nantes. Je ne puis croire que d'aussi utiles raisons eussent déterminé Louis XIV à ne pas rappeler les huguenots. Car que faudroit-il penser de lui?

et penser à réunir insensiblement tous les sujets du royaume dans la même religion ; en excluant, dans les occasions qui s'en présenteroient, les huguenots, des charges et des emplois ; et en s'appliquant avec patience et avec douceur, à les convertir en les persuadant de la vérité. (1)

Mais dans la situation où l'on se trouve aujourd'hui, il faut, ce me semble, changer d'idées.

Il est vrai que, par rapport à la conscience, il me paroîtroit qu'on pourroit aujourd'hui, aller jusqu'à établir dans le royaume, la liberté d'être de la R. P. R. (2) sans exercice public; supposé que

(1) Ce projet suppose que la puissance civile a quelque inspection sur la conscience du peuple ; ce qui n'est pas et ne peut être. L'état veille sur les actions ; l'église, sur les opinions. Le prince est le pere commun de tous ses sujets, de quelque religion qu'ils soient. Mais il n'a pas droit de protéger un parti plutôt qu'un autre ; car en protégeant ce qu'il croiroit la vérité, il risqueroit souvent de protéger l'erreur. Le roi ne peut influer sur ce qui regarde la religion, que par son exemple. On l'a déja dit : Clovis, en recevant le baptême, devint membre de l'église, et n'acquit point le droit de juger entre les orthodoxes et les ariens.

(2) Non-seulement la conscience du prince autorisoit cette liberté, mais encore elle l'or-

cette liberté procurât à la France des avantages (1) considérables, ou la garantît

donnoit : 1°. parce que tout homme qui veut dominer sur l'ame d'un homme, passe ses droits et son pouvoir, et par conséquent commet une injustice, et veut une absurdité : 2°. parce que priver un peuple de l'exercice de sa religion, c'est le forcer, ou à se réunir extérieurement à une communion qu'il abhorre, ce qui est une hypocrisie abominable ; ou à vivre sans culte et sans assemblée religieuse, ce qui est contraire à la nature de la religion. Le libre exercice de la religion P. R. sans publicité, ne pouvoit causer aucun mal à l'état ni à l'église dominante. Il n'eût fallu que permettre aux huguenots de s'assembler un jour de la semaine pour prier Dieu ; abroger toutes les loix pénales, la honte du regne de Louis XIV ; ordonner que l'émission des promesses matrimoniales se feroit par-devant le principal juge du lieu. Par là, si l'on n'eût pas rappellé ceux qui avoient fui, on auroit du moins retenu ceux qui restoient. Aujourd'hui les huguenots sont dans la nécessité, ou de sortir du royaume pour se marier ; ou d'abjurer leur religion, et de profaner les sacremens de l'église ; ou de faire bénir leurs mariages par leurs prédicants, au hasard des galeres pour eux, et de la note de bâtardise pour leurs enfants ; ou bien de vivre dans le célibat ou dans le concubinage.

(1) Quand la liberté de conscience ne produiroit à l'état que des hommes, cet avantage suffiroit pour l'obtenir de la politique et de la reli-

de quelque grand péril, et qu'on n'eût pas d'autre moyen de l'enrichir ou de la sauver.

Mais bien-loin de croire que l'on en dût attendre d'heureux effets, je suis persuadée qu'un changement de telle nature en produiroit beaucoup de mauvais, et point de bons. Voilà mon sentiment, et sur quoi je le fonde.

Dans la conjoncture présente, cette démarche seroit regardée dans les pays étrangers, dans le royaume même, et sur-tout par les huguenots fugitifs, et par les nouveaux convertis, comme l'effet d'une appréhension causée par la situation des (1) affaires. Ces gens-là en deviendroient plus (2) insolents; et fortifiés par les es-

gion. L'une veut qu'il y ait des hommes pour soutenir des guerres; l'autre, qu'il y en ait pour que Dieu soit connu et béni par un plus grand nombre d'êtres.

(1) Cela pouvoit être vrai. Mais en politique, un motif de gloire doit-il l'emporter sur une raison d'intérêt? Toute l'Europe eût dit que Louis XIV s'étoit trompé. Mais ne le disoit-elle pas? Et n'eût-il pas mieux valu qu'elle eût ajouté: il s'est trompé, mais il reconnoît sa faute; il l'avoue et la répare. La gloire, cette idole des rois, dès qu'elle n'est pas dans le bien public, est l'homicide des peuples.

(2) L'autorité souveraine avoit de quoi répri-

pérances que leurs ministres leur donneroient, ils oseroient tout entreprendre au moindre échec qu'auroient les armes du roi. (1)

Je crois qu'une partie de ceux qui ont passé dans les pays étrangers, affoibliroient plutôt l'état par leur mal-veillance, qu'ils ne le fortifieroient par leur nombre. (2)

mer leur insolence. Quand un général a un régiment insolent, il ne lui donne pas congé; il n'en fait pas présent à l'ennemi: il y rétablit l'ordre par une discipline sévere.

(1) Des hérétiques protégés par leur prince comme les autres sujets, n'ont jamais rien entrepris contre lui. Ce n'est que la tyrannie de la religion dominante, qui a produit en France et en Angleterre ces guerres civiles, qui ont fait croire aux François que le calvinisme étoit par lui-même porté à la révolte; et aux Anglois, que le catholicisme étoit séditieux. Les catholiques de Hollande ne sont point rebelles, parce que, défendus par les loix, ils ne dépendent point du caprice d'un ministre intolérant. Depuis l'édit de Nantes, les religionnaires de France n'avoient pas pris les armes. Mais je veux que les religionnaires soient des sujets mal intentionnés; je demande s'il vaut mieux perdre par un seul édit trois millions d'hommes, ou bien employer trois millions d'argent à les contenir dans l'obéissance. Environnez les temples de vingt pieces de canon, mais ne les abatez pas.

(2) Ils y auroient rapporté leur industrie, et

Ce sont les plus opiniâtres et les plus entêtés du parti, qu'on a vus capables de renoncer à leurs biens, à leur patrie, aux devoirs les plus essentiels, et même à leur légitime souverain, plutôt que de plier à ce qu'on exigeoit d'eux. (1)

Des gens de ce caractere seroient prêts à tout hasarder, et à donner du mouvement à ceux dont les intentions sont les moins mauvaises : et je crois qu'on ne se tromperoit pas en les regardant, non-seulement comme ennemis, mais comme capables de nous en susciter une infinité d'autres. (2)

ramené leurs enfants. Ce ne sont point les sentiments qui affoibblissent ou qui fortifient un état ; c'est la population ou la dépopulation, la pauvreté ou les richesses.

(1) Il falloit plaindre ces fugitifs, et non les insulter. Ce qu'on appelloit entêtement, étoit fermeté, et fermeté louable aux yeux même de leurs persécuteurs. Car quel est l'évêque ou le dragon qui pouvoit nier qu'un calviniste devoit, en conscience, conserver son erreur, tant qu'il croyoit que cette erreur étoit la vérité ? Quel est le plus coupable, du prince qui veut plier l'opinion de son sujet à la sienne ; ou du sujet qui, forcé de choisir entre l'ordre du roi et ce qu'il croit l'ordre de Dieu, préfere le second au premier ?

(2) Voilà comme on représentoit dans le conseil du roi une partie de sujets, qui depuis plus

Enorgueillis par le bon succès de leur opiniâtreté, ils confondroient par leurs reproches et par leurs railleries les nouveaux convertis. C'en seroit assez pour faire retomber le *petit nombre* de ceux qui ont reconnu la vérité, mais dont la foi n'est pas encore bien affermie. Ceux qui sont incertains, et qui avec le temps auroient pu suivre le bon parti, seroient fixés à demeurer dans le mauvais. Et pour ceux qui sont huguenots dans leur cœur, il y auroit moins d'espérance, que jamais, de leur conversion. (1)

de cinquante ans vivoient dans la plus parfaite obéissance, qui n'eurent aucune part aux troubles de la minorité, que le cardinal Mazarin appelloit *le troupeau fidele*, auxquels le roi avoit lui-même rendu un si glorieux témoignage dans sa lettre à l'électeur de Brandebourg.

(1) On eût pu alléguer ces raisons dans un conseil de moines ou d'inquisiteurs. Mais qu'importe à un roi de France, que ses sujets soient d'une certaine religion ; Il est essentiel qu'ils soient industrieux et fideles ; mais il lui est aussi indifférent qu'ils soient calvinistes ou catholiques, qu'il l'est, qu'ils aient le nez court ou long. Le prince ne répond point à Dieu des idées de son peuple : Dieu ne lui demandera point ce qu'il a fait pour rendre ses sujets bons logiciens : il lui demandera ce qu'il a fait pour empêcher les crimes. C'est à l'église à condamner les hérétiques, à les punir par des anathêmes,

On ne peut espérer que la liberté tacite de conscience, sans exercice public, satisfît ceux qui rentreroient dans le royaume; ni les nouveaux convertis même, qui y sont demeurés. Ils compteroient pour rien le changement qu'on feroit en leur faveur, s'il n'étoit suivi d'un édit qui les remît au même état où étoient leurs peres, et où ils étoient eux-mêmes avant la révocation de celui de Nantes. (1)

Le roi qui entre, ou comme arbitre ou comme oppresseur, dans les démêlés qui la partagent, s'arroge l'autorité de grand-prêtre, qui, dans le christianisme, est incompatible avec celle du souverain. Dans le compte que Louis XIV rendit à Dieu de ses actions, ses sujets, catholiques au-dehors, huguenots au-dedans, ne s'éleverent-ils pas en jugement contre lui?

(1) Quoique les religionnaires pussent demander avec justice d'être rétablis dans les privileges qu'on leur avoit ôtés sans sujet, cependant ils auroient reçu comme le plus grand des biens le moindre soulagement à leurs maux. Il n'étoit point nécessaire de leur rendre leur premier état. On peut servir Dieu sans cloches, sans emplois, sans synodes. En les excluant des charges, on les auroit forcés à se jeter dans le commerce : et si leur religion ne les affectionnoit pas à l'etat, leur propre intérêt les y auroit attachés. Rien n'est plus soumis qu'un peuple marchand.

. . . .

Comme ils attribueroient à la crainte ce qui leur auroit été accordé, ils souhaiteroient des événements qui, en augmentant cette crainte, leur feroient espérer d'obtenir le reste, et ils n'attendroient que des occasions pour y contribuer. (1)

Si l'on accordoit la liberté de conscience, pourroit-on ôter aux peres et aux meres l'éducation de leurs enfants? (2)

(1) Pourquoi ne pas dire, pourquoi ne pas espérer, que la reconnoissance d'un bienfait les porteroit à en mériter un plus grand?

(2) L'éducation des enfants appartient aux peres de droit naturel, et on ne peut imaginer aucun gouvernement où ils se soient dépouillés de ce droit. A Sparte, ils appartenoient à l'état; mais ils étoient toujours sous le pouvoir des peres, puisque les peres faisoient les loix. Dom Emmanuel second, roi de Portugal, ordonna qu'on *ôtât aux juifs tous les enfants mâles*, qui n'avoient pas encore atteint l'âge de quatorze ans, et qu'on *les fît instruire dans la religion chrétienne*. Un évêque portugais, après avoir fait le tableau des violences que les ravisseurs exerçoient, ajoute que c'étoit *une voie inique et injuste dans l'exécution*; et qui n'étoit fondée *ni en droit ni en religion*, qnoiqu'elle semblât procéder *d'une bonne intention, et qu'elle eût l'apparence de la piété.* Les conciles des premiers siecles ont condamné sans détour ces enlévements d'enfants. Et que peut dire le clergé de France, qui les

Si on ne le faisoit, ils seroient plus irrités qu'ils ne le sont aujourd'hui. Si, comme je crois qu'il seroit impossible de l'éviter, on les en laissoit les maîtres, ce seroit perpétuer dans le royaume un corps puissant que la religion tiendroit toujours dans des intérêts contraires au bien de l'état; et qui, s'ils se voyoient privés d'espérances prochaines, en concevroient d'éloignées, et envisageroient dans l'avenir une guerre civile, un regne foible, une minorité troublée, comme une ressource pour sortir de ce qu'ils appelleroient oppression. (1)

Enfin, dans la situation où sont les esprits, pourroit-on espérer de les guérir de leurs défiances? ils croiroient que l'on céderoit pour un temps à la nécessité, et qu'après la paix le roi reprendroit la suite d'un projet qu'il avoit si fort à cœur. (2)

approuve, contre le tribut d'enfants que les Turcs levent sur les chrétiens qui leur sont soumis?

(1) C'est calomnier un peuple, que de le représenter sans cesse comme rebelle après cinquante-six ans de fidélité. D'ailleurs, les huguenots sans chefs, sans emplois, sans credit, auroient été trop foibles pour allumer une guerre civile.

(2) Les religionnaires rappellés auroient cru

Ils ne compteroient pas plus sur l'exécution d'une nouvelle déclaration accordée en leur faveur, que sur l'édit qui, en révoquant celui de Nantes, conservoit la liberté de conscience, la sûreté de leurs personnes et de leurs biens, et qui pourtant a été suivi de tout ce qui s'est fait contre eux dans les derniers temps. (1)

que Louis XIV, instruit par l'événement, auroit abandonné un projet dont l'exécution étoit impossible. La persécution avoit appauvri et dépeuplé son état : la tolérance l'auroit rétabli. Les huguenots qui s'en seroient apperçus, auroient peut-être peu compté sur un édit, mais beaucoup sur l'intérêt du roi.

(1) Cet aveu ingénu est remarquable. Voilà où en est un prince qui a manqué de parole à ses sujets. Ses sujets se défient de ses bienfaits: et il se défie de leur reconnoissance. Louis XIV s'étoit joué deux fois des protestants : l'une, en faisant, quelques jours avant la révocation, des dispositions sur un édit qu'il avoit résolu de révoquer, quoiqu'il en eût solemnellement juré la conservation : l'autre, en permettant dans l'édit révocatif la liberté de conscience, et en la défendant par les ordres expédiés dans toutes les provinces. Ce prince n'ignoroit donc pas les violences exercées contre ceux qui vouloient avoir une conscience libre suivant les termes de l'édit. Tout au plus on peut croire qu'il n'a pas su à quel excès elles furent portées.

De plus, par rapport au roi, j'ai de la répugnance à un changement tel que celui qu'on propose. Quitter ainsi une entreprise, qu'il a poussée si hautement, sur laquelle il a permis qu'on lui donnât tant de (1) louanges, dans laquelle ses ennemis ont toujours publié qu'il succomberoit; ce seroit avilir sa réputation, ce seroit le rendre contraire à lui-même, ce seroit démentir la sagesse et la fermeté ordinaire de ses résolutions. (2)

(1) Qui avoit loué Louis XIV? les sages, les politiques, les bons chrétiens, les bons François? Non. Un tas de moines, sans esprit et sans ame; des évêques, qui profitoient des dépouilles des proscrits; des ministres, qui ne connoissoient en France d'autre loi que le bon plaisir du maître; des courtisans, qui se moquoient en secret de ce qu'ils louoient en public; des intendants, qui, quelques années après, ne purent s'empêcher d'avouer et de déplorer la désolation où ils avoient réduit nos plus belles provinces. Voyez leurs mémoires dans le Recueil de Boulainvilliers. Louis XIV étoit bien bon de s'enivrer d'un pareil encens!

(2) Voilà encore la gloire du roi présentée comme une raison d'état. La vraie gloire du prince est d'aimer le bien, de le chercher, de le faire, de se repentir de ne l'avoir pas fait, et de réparer, en le faisant, ce que l'aveu d'une faute a de honteux.

De toutes ces raisons, il me paroît résulter, que le meilleur des partis qu'il y auroit à prendre, ce seroit, sans donner aucune nouvelle déclaration, et sans révoquer aussi aucune de celles qui ont été données, de continuer, comme on a déja commencé, à adoucir insensiblement la conduite envers les nouveaux convertis. (1)

On peut des plus grands rois surprendre la justice;

et certainement celle de Louis XIV avoit été surprise. Lisez le préambule de l'édit révocatif : vous y verrez qu'il n'est fondé que sur ce que celui de Nantes *étoit devenu inutile*, par la réunion de presque tous ceux pour qui il avoit été donné et maintenu.

(1) L'événement a prouvé l'inefficacité du remede que propose Me. de Maintenon. La rigueur outrée dépeuple les provinces : la rigueur modérée ne diminue pas assez le nombre des huguenots. Aujourdhui il y en a en France trois millions au moins. Et ce qui démontre leur fidélité, c'est qu'un peuple si nombreux donne moins d'occupation au conseil et aux parlements, qu'une douzaine de jansénistes. Mais tôt ou tard, il faudra ouvrir les yeux sur le mal qu'on pallie depuis si long-temps. Il faudra donner un état à tant d'enfants nés de mariages bénis par les prédicants, ou jeter dans le désespoir cent mille familles. Il faudra permettre aux huguenots de se marier sans abjuration, ou les condamner au

Sur-tout de ne les point forcer à commettre des sacrileges en approchant des sacrements sans foi et sans dispositions :

Ne point faire traîner sur une claye les corps de ceux qui auroient refusé les sacrements à l'heure de la mort. (1)

Ne point faire recherche des effets remis dans le commerce par ceux qui sont hors du royaume.

Quant aux attroupements, ce sont des révoltes et des désobéissances à punir : et j'approuverois les chatiments les plus

célibat le plus funeste à la France, et exempter de milice des villages et des bourgs entiers. Il faudra tolérer du moins l'exercice secret de la R. P. R. ou se résoudre à enrichir les peuples voisins des manufactures de Sedan, de Mazamet, de Carcassone, de Saint-Quentin, etc.

(1) Cette cruauté subsiste encore : la déclaration de 1724 l'ordonne expréssement : et des cadavres hérétiques récemment exhumés à Catenet en Provence, et à Lavaur en Languedoc, prouvent que ce n'est pas une peine comminatoire. Il est singulier, il est déplorable, il est honteux, que les mêmes évêques tourmentent les consciences des mourants de toutes les religions, et les persécutent jusqu'à leur dernier soupir ; en refusant les sacréments aux jansénistes, qui veulent les recevoir ; et en forçant à les recevoir, les calvinistes qui les refusent. Les religionnaires n'ont-ils pas raison de s'écrier en gémissant : *Oh si notre bon roi le savoit !*

rigoureux, pourvu qu'ils ne tombent que sur les seuls coupables, et que les innocents ne soient pas confondus avec eux. (1)

(1) Me. de maintenon sort ici de son caractere modéré ; et après avoir parlé comme elle-même, elle parle comme son siecle. Les attroupements sont séditieux quand ils ne sont pas nécessaires ; mais quand le renversement des temples, le manque des ministres, la rigueur, l'injustice des loix, les rendent indispensables, ils deviennent légitimes. Forcer un peuple à désobéir ; et lui faire un crime de sa désobéissance, c'est le plus inique des attentats qu'ait osé le despotisme conseillé par la superstition. Les loix de Louis XIV défendoient aux protestants de s'assembler : les loix de Dieu le leur ordonnoient. Dans cette alternative, que faire ? ce que faisoient les premiers chrétiens. Les empereurs leur avoient défendu de s'assembler : N'obéissoient-ils pas aux ordres contraires de celui qui est plus grand que les empereurs ? Le culte public est de l'essence de la religion : toutes les communions chrétiennes sont d'accord sur ce point. Aucune communion chrétienne ne peut donc accuser de révolte la désobéissance aux loix qui proscrivent ce culte public. Il y a, dit-on, un milieu entre désobéir au prince, et obéir à la conscience : il faut sortir du royaume. Mais cette sortie même est une désobéissance, sévérement punie par le même édit, qui défend à un peuple entier de prier Dieu.

Il faudroit, pendant la guerre, veiller avec soin à l'éducation des enfants : mais, au retour de la paix, considérer cette affaire comme une des principales de l'état; prendre des mesures suivies et uniformes pour éloigner les jeunes gens de leurs familles ; n'épargner ni soin ni argent pour leur faire trouver hors de chez eux la subsistance nécessaire. Ces vues demanderoient un grand examen pour former un plan général, duquel il ne faudroit plus se départir.

Par cette conduite, on parviendroit à anéantir en France la R. P. R. et l'on pourroit la délivrer d'un mal dont elle souffre depuis si long-temps. (1)

Je n'entreprendrai point de réfuter en détail le mémoire qui m'a été communiqué. J'observerai seulement que l'auteur y parle de zele et de fidélité, comme si l'on avoit oublié tout ce que l'histoire

(1) Cependant cette religion si détestée a placé sur le trône la race des Bourbons : elle a réprimé l'ambition des Guises ; elle a inspiré de l'horreur contre l'inquisition ; elle a diminué les maux attachés au célibat ; elle a forcé le clergé à sortir de l'ignorance et du vice. Sans elle la France seroit livrée aux moines, comme l'Espagne et le Portugal.

rapporte de la conduite des huguenots depuis leur origine. N'ont-ils pas fait des guerres sanglantes à nos rois ? N'ont-ils pas souvent attiré des armées étrangeres dans le royaume (1) ?

Sous ce regne-ci même, n'a-t-on pas découvert la suite de leurs mauvaises intentions par un acte secret d'un de leurs synodes, fait dans un temps où ils espéroient que Cromwel pourroit les appuyer (2) ?

(1) Les huguenots ont été pleinement justifiés de ces accusations dans la seconde partie de l'*Accord Parfait*. Dans quelques-unes de ces guerres, ils prirent les armes par ordre du roi ; dans quelques autres, pour lui-même ; dans les suivantes, contre les ligueurs : et toujours pour le grand-pere de Louis XIV. Sous Louis XIII, la prise d'armes ne fut pas générale ; elle fut condamnée par les plus sages et par le plus grand nombre. Leur doctrine sur l'obéissance illimitée due au souverain, n'a jamais varié. S'il y a eu quelques séditieux, quelques républicains parmi eux, le corps entier n'est pas plus responsable de leurs fautes, que l'est la compagnie de Jesus, des fureurs de quelques jésuites, qui ont soutenu que l'obéissance au monarque hérétique ou schismatique étoit une *doctrine calvinienne*. Clément et Ravaillac n'étoient point huguenots.

(2) L'histoire ne parle point de cet acte secret: et Louis XIV reconnut solemnellement la fidélité

Ne voit-on pas encore aujourd'hui, par les lettres interceptées de ceux qui sont fugitifs, combien ils sont portés pour le prince d'Orange et pour les princes de leur religion (1) ?

L'auteur du mémoire se trompe aussi, quand il attribue la ligue des princes protestants aux mauvais traitements que les huguenots ont soufferts (2). Elle me paroîtroit plutôt une suite de la jalousie et de l'animosité qu'ils ont toujours eues contre la France.

des prétendus réformés pendant sa minorité, temps où l'on place cette association avec Cromwel. Et comment, après avoir rejeté les proposition de Condé, en auroient-ils fait à l'Angleterre ?

(1) Cette inclination prouvoit leur reconnoissance. Il étoit naturel que des malheureux aimassent les princes qui compatissoient à leurs malheurs. Et Bayle, qui leur en fit un crime dans son *Avis aux Réfugiés*, le plus beau et le plus méchant des libelles, eut à se reprocher d'avoir ri des larmes de ses freres.

(2) Qu'on lise avec attention les mémoires du temps, on verra que la ligue de l'Europe n'avoit pas d'autre cause que l'indignation de toute l'Europe contre l'oppression des huguenots qui remplissoient l'univers de leurs plaintes et de leurs gémissements. Sans la révocation, Guillaume III auroit bien souhaité de régner ; mais il n'auroit pas songé à détrôner son beau-pere. Et s'il y avoit songé, les provinces d'Hollande et de West-

L'auteur dit trop aussi, quand il attribue la ruine du commerce, la rareté de l'argent, le dépérissement des manufactures, l'abandon des terres, à la seule retraite de ceux qui sont sortis du royaume. Il est vrai que cet inconvénient a fort augmenté le mal; mais ce mal avoit une origine plus ancienne (1).

Frise n'auroient pas secondé ses vues ambitieuses. Voyez les mémoires du comte d'Avaux. Ce fut le zele de Louis XIV, qui, communiqué à Jacques II, perdit Jacques, et ruina Louis. Et il n'est que trop vrai que toute cette guerre ne fut qu'une guerre de religion.

(1) Malgré les dépenses excessives de Louis XIV en meubles, en fêtes, en bâtiments, en troupes, tout florissoit en France, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Les fugitifs abandonnant les terres, emporterent l'argent; et par là les terres furent en friche, et le commerce sans équivalent des denrées. Les fabriques de soie, de chapeaux, de papier, de droguets, de glaces, de fer blanc, d'horlogerie, s'établirent à Londres, en Allemagne, à Berlin, à Amsterdam. Le prince d'Orange eut des régiments entiers de François, tous payés en espece de France. La Hollande, qui n'étoit que l'entrepôt des marchandises, en devint la source. Le Brandebourg, qu'on ne comptoit pour rien dans la balance de l'Europe, la fit pencher à son gré. Les Landes de la Poméranie furent défrichées. Le mal n'est pas encore cessé. Chaque jour, des huguenots

Il y a enore quelques feuilles écrites de la main de madame de Maintenon, où sont écrites les notes suivantes.

Il faudroit éviter sur-tout les spectacles qui donnent une idée du martyre. Rien n'est plus dangereux pour les nouveaux catholiques, et même pour les anciens :

Ne perdre jamais de vue le dessein de convertir ; s'y prendre avec des maximes solides et uniformes ; en faire un projet, le bien examiner, et le suivre doucement.

Confier le tout aux intendants et aux évêques, afin qu'ils travaillent de concert (1).

émigrants portent à l'étranger leur industrie ; et les forêts de Magdebourg sont aujourd'hui plantées de mûriers.

(1) Voyez dans les mémoires du comte de Boulinvilliers, bon catholique, mais citoyen, ce que l'on doit attendre de la sagesse des intendants. *Il périt*, dit-il, *lors de la révocation, cent mille hommes, qui furent immolés pour justifier la conduite d'un intendant ; et de ce nombre, il y en eut la dixieme partie qui fut la proie des flammes, de la roue et des gibets.* Quand aux évêques, ils sont juges et parties, et la plupart persuadés qu'il est bon d'employer la force pour contraindre les hérétiques à profaner les sacrements. Le seul évêque de Saint-Pons condamna les communions forcées.

Le plus grand bien seroit d'ôter les enfants à leurs familles : mais il faut accompagner ce dessein de beaucoup de discrétion (1).

On pourroit dans un temps de paix commencer par les pauvres, faire des hôpitaux dans chaque province, y recevoir les enfants que les parents y voudroient mettre, les traiter avec ménagement, les instruire avec grand soin, et les faire voir à leurs proches, qui seroient fort adoucis par le bonheur de leurs enfants :

Recevoir les garçons dans les cadets, et les filles dans les couvents.

L'instruction solide qu'on donneroit dans toutes les provinces, seroit aussi utile aux anciens catholiques, qu'aux nouveaux convertis.

(1) Ravir les enfants à leurs peres, c'est ravir à la nature, ses premiers droits ; à la société, ses plus sacrés principes ; au cœur, ses sentiments ; à la conscience, ses devoirs les plus essentiels ; à la religion, les exemples de la primitive église. En vain on dit pour excuser ces enlévements, qu'on arrache ces enfants du sein de leur mere pour leur procurer les biens spirituels : c'est s'attribuer un droit réservé à Dieu seul ; et c'est un axiôme de la morale chrétienne, que pour faire un plus grand bien, il n'est pas permis de commettre le plus petit mal. Les persécuteurs en sont encore aux éléments.

Il faudroit charger de ce détail des personnes d'un caractere modéré, d'un bon esprit, d'une piété sûre, qui rendroient compte des choses importantes au secretaire d'état de la province, et qui régleroient toutes les autres avec zele et avec intégrité.

Il faudroit pour cela des millions. Mais des millions ne pourroient être mieux employés, soit qu'on regarde ce projet en politique, soit qu'on l'envisage en chrétien (1).

(1) Des millions seroient plus utilement employés à rétablir des temples, qu'à convertir un peuple qui n'a pu être converti par 70 ans de catéchisme et d'oppression. Le rigueurs doivent-elles être éternelles ? Les opinions peuvent-elles se persuader par le fer et par le feu ? Les fautes du regne passé doivent-elles être la regle de celui-ci ? Les hommes en place traiteront-ils toujours de rebelles un peuple, qui, depuis 140 ans, est docile, soumis et malheureux ; que madame de Maintenon n'eût point calomnié, si elle eût lu avec attention l'*Histoire Universelle* de son grand-pere ; et qui, lors de l'invasion des Autrichiens en Provence, offrirent au roi trente mille hommes pour les repousser ? Un projet pour rémédier à tant de maux, seroit digne de l'attention des meilleures têtes de l'état ; mais il ne faudroit point qu'il fût discuté par les prêtres.

Hélas ! ils ont des rois su tromper le plus sage.

N°. XII.

DIALOGUE

De l'Impératrice PULCHÉRIE *avec un* SOLITAIRE, *traduit du Grec, à l'usage de Me. la duchesse de* BOURGOGNE (1).

Pulchérie, fille de l'empereur Arcade, naquit en 399. Elle eut pour frere, Théodose, appellé le Jeune, né l'an 401, et trois sœurs. Elle perdit sa mere à l'âge de cinq ans, et son pere à l'âge de neuf. Théodose la déclara Auguste, le

(1) Le roi avoit chargé Me. de Maintenon d'élever Me. la duchesse de Bourgogne. Voici ce que Mr. de Chartres lui écrivoit là-dessus. « La » princesse n'est pas indifférente à l'état, à l'é- » glise, au roi, au service de Dieu. Je vous » renvoye donc, madame, à votre premiere » vocation, puisque Dieu ne vous a certaine- » ment mise à la cour que pour travailler au salut » des princes, qui est le plus grand bien dans » lequel tous les autres sont enveloppés. Vous » vous trouverez par là un peu plus dans le » monde. Mais c'est pour Dieu que vous y for- » mez une reine à venir, une reine qui pourra » sanctifier le roi futur et son royaume. Quel- » que dangereux, quelque embarrassant que soit » le monde, on peut y aller dans un tel esprit,

14 de juillet l'an 414. A quinze ans, elle gouverna l'empire, avec toute la sagesse des politiques les plus consommés.

Un jour, lasse des grandeurs, des affaires et des plaisirs, elle alla consulter un solitaire, dont la piété étoit renommée dans tout l'Orient. Je l'y suivis, et voici ce que j'entendis :

PULCHÉRIE. Serviteur de J. C. qui consumez vos jours dans les exercices pénibles d'une vie sainte et pénitente, qui passez les nuits à louer le seigneur, à le remercier de ses bontés, à méditer sa parole ! ô vous, qui avez plus de commerce avec le ciel qu'avec la terre, dissipez, je vous prie, mes doutes par les lumieres de votre sagesse, et affermissez par vos avis ma volonté chanchelante dans le bien. Je devrois être la plus heureuse princesse du monde. Je suis encore dans la premiere

» et pour une telle affaire, sur-tout, quand on
» est dans les dispositions où Dieu vous met.
» Si tout ce que vous faites auprès du roi, de
» la princesse, et de Saint-Cyr, a rapport à Dieu
» par la pureté de l'intention ; le roi, la prin-
» cesse, et Saint-Cyr, sont une véritable priere.
» Si vous ne faites les choses inutiles, que
» pour être en état d'être écoutée dans les choses
» utiles, vous prirez même dans ces inutilités ».

jeunesse ; je me vois maîtresse de l'univers, à l'âge où l'on obéit encore. Mon frere Théodose m'associe à toute sa puissance. Je suis environnée d'une nombreuse cour, empressée à me plaire. J'habite un palais, où tout me rappelle la grandeur de mes ancêtres. Constantin et le grand Théodose l'ont enrichi des dépouilles des nations vaincues. Ma capitale est placée dans la situation la plus avantageuse, comme pour commander à l'Europe et à l'Asie. Mes richesses sont immenses. Ce que l'univers a de plus rare se trouve dans mes trésors. Tous les arts sont à mes ordres, obéissent à mes desirs, préviennent même mes caprices. Je mange, je m'endors, je me réveille, au son des voix les plus mélodieuses. Les jeux, les graces et les ris, accompagnent mes pas. Au milieu de tout cela, je m'ennuye : rien ne me plaît : dégoûtée d'un amusement, j'en cherche un autre plus vif. A peine l'ai-je goûté, que j'en suis rassasiée. Je cours après un troisieme ; j'en trouve mille : aucun ne me satisfait. Je rencontre par-tout le chagrin et l'ennui.

LE SOLITAIRE. Je n'en suis point surpris, ô princesse ! Salomon, comme vous, comblé de richesses et de gloire, comme

vous dans une brillante jeunesse, comme vous dans l'abondance et dans les plaisirs, Salomon s'ennuyoit comme vous. Et comme si tout ce qui flatte l'homme étoit fait pour le rendre malheureux, il s'écrioit, que tout étoit vanité et affliction d'esprit. Dieu vous destine à des plaisirs plus solides. Ce n'est point pour vivre dans la mollesse, qu'il vous a donné une ame grande et forte : c'est pour un bonheur plus digne de l'excellence de la nature humaine.

PULCHÉRIE. Il faut donc que je renonce aux plaisirs ?

LE SOLITAIRE. Non, princesse ! il en est de légitimes, de permis ; et dans la plupart, l'excès seul est nuisible : Dieu nous les a donnés pour notre délassement. Quand nous en faisons notre occupation, ils deviennent les plus cruels ennemis de notre bonheur. Dès que nous passons les limites que la raison prescrit, le plaisir devient une peine, l'intempérance détruit la santé, et chasse loin de nous le tranquille sommeil. La fureur du jeu nous rend cruels aux autres, et insupportables à nous-mêmes. La passion de la chasse épuise le corps et l'esprit. Mais si nous passons les bornes prescrites par la loi de Dieu, nous entassons peines sur peines,

Le remords, vengeur du crime, nous poursuit par-tout. La pensée d'un Dieu, qui voit tout, nous attriste, au-lieu de nous consoler. L'idée seule de la mort nous épouvante. La certitude d'une autre vie nous afflige, au point que nous souhaiterions que notre ame ne fût pas éternelle, de peur qu'elle ne soit éternellement punie. Ne vous étonnez donc pas, ô princesse, de ces dégoûts. Dieu vous les envoie pour vous avertir des pieges que vos passions vous tendroient. Il veut que vous vous défiiez des plaisirs, afin de vous en détacher.

PULCHÉRIE. Mais, dites-moi, vénénérable vieillard, pourquoi je les aime encore tant, quoique j'en sois si dégoûtée ?

LE SOLITAIRE. On n'arrive pas du premier vol au sommet de la montagne. On commence à se lasser des plaisirs : ensuite on en reconnoît le vuide : puis on en desire d'autres, et enfin l'on aime les seuls qui puissent remplir notre ame.

PULCHÉRIE. Je sais que dans un avenir plus heureux qui nous attend, nous goûterons un plaisir parfait, infini, éternel. Mais dans cette vie-ci, dois-je renoncer au bonheur ? La vertu consisteroit-elle à devenir sauvage, à vivre dans un

silence triste et morne ? j'aimerois autant mourir.

LE SOLITAIRE. La vertu ne condamne point les plaisirs innocents. Une princesse chrétienne peut en prendre pour conserver sa santé, pour entretenir la vigueur de son esprit qu'une trop longue application jetteroit dans l'épuisement, pour lier, pour unir les personnes qui l'accompagnent, pour arracher ses courtisans aux plaisirs criminels. La piété n'est point farouche : elle est la charité même : et la charité est douce, humaine, complaisante. Le grand Théodose, votre aïeul, dans le temps de sa pénitence, dans la plus vive amertume de sa douleur, essuyoit de temps en temps ses larmes, et présentoit aux seigneurs qui l'environnoient un visage gracieux et riant. Il se permettoit quelques plaisirs par un esprit de charité, afin d'unir les cœurs pour le bien de l'empire ; et par un esprit d'humilité, pour montrer qu'il étoit bien éloigné de mépriser les hommes, quoique ses sujets. Vous savez combien ces ménagements rendirent son regne glorieux, et sa personne aimable.

Mais il y a des plaisirs bien plus précieux et plus estimables, des joies que

le St. Esprit forme dans les cœurs, et que lui seul peut décrire, des consolations célestes que J. C. répand dans l'ame. Quiconque les a goûtées une fois veut les goûter encore, et ne veut goûter autre chose.

PULCHÉRIE. Vous me parlez de saintes voluptés. Mais qui les a éprouvées? Ne sont-ce pas de pieuses rêveries, ou bien des pieges tendus par les justes à la crédulité de ceux qu'ils veulent amener à la perfection par l'attrait du plaisir? L'apôtre a-t-il connu ces joies intérieures? J'ai besoin d'une autorité aussi respectable que la sienne, pour ne pas rejeter comme une chimere ces plaisirs dont j'entends souvent parler aux dévotes de ma cour.

LE SOLITAIRE. Vous ne pouviez choisir un meilleur Juge. Ecoutez-le donc, ô princesse! *Le royaume de Dieu*, dit-il, *est la paix et la joie dans le St. Esprit.* Faites attention à ces paroles: *la paix et la joie.* Il y a donc une *paix* et une *joie* que le St. Esprit forme? Il avoit goûté ce qu'il enseigne. *Je suis comblé de joie*, dit-il dans un autre endroit: je nage dans la joie au milieu de mes souffrances: à proportion que mes souffrances augmentent et se multiplient, à proportion ma

consolation augmente par J. C. Il faut que cés consolations soient bien touchantes et bien sensibles, puisque St. Paul est comblé de joie dans la plus violente des persécutions qu'il souffroit à Ephese, où il nous dit qu'il attendoit à chaque moment la mort, que la vie lui étoit devenue ennuyeuse, qu'il avoit à combattre contre des hommes aussi cruels que des bêtes. Les mondains ne connoissent pas ces vérités. Qu'ils sont dignes de compassion! Ils courent toute leur vie après un fantôme qui leur échappe: ils changent de plaisirs, ils les outrent, ils les portent à l'excès, ils ne sont jamais contents; ils ne connoissent pas la vérité; ils préferent le faux éclat d'un verre fragile, au diamant solide et précieux. Dans notre solitude, nous passons une partie de notre vie à déplorer ce malheur; et nous demandons à Dieu dans toutes nos prieres, qu'il les détrompe, qu'il leur fasse connoître les vrais biens, et sur-tout qu'il éclaire les princes qui sont l'exemple de la terre. Ces divines douceurs n'ont-elles jamais sollicité votre cœur dans l'innocence de votre baptême, pendant vos prieres, en recevant la sainte Eucharistie? N'avez-vous jamais reçu quelque goutte de la rosée céleste? En écoutant

une exhortation, votre cœur n'a-t-il point été ému? n'avez-vous pas pu dire comme les pélerins d'Emaüs: *Notre cœur n'étoit-il pas tout brûlant, pendant qu'il nous parloit, et qu'il nous expliquoit les écritures?*

PULCHÉRIE. Dans ces moments où J. C. se présente à nous avec toutes les marques de son amour, les ames les plus dures seroient attendries. J'ai souvent senti des mouvements de joie en approchant de nos saints mysteres. Mais cette joie duroit peu, et je retombois vîte dans ma tiédeur pour les choses célestes.

LE SOLITAIRE. Il me paroît, autant que je puis avoir de discernement des ames, que vous êtes prévenue de la grace de Dieu. Mais craignez, ô grande princesse! que la contagion du siecle, la vivacité des passions, la légéreté de la jeunesse, l'envie de plaire si naturelle à votre sexe, les occasions de pécher si fréquentes dans votre place, l'attachement à une beauté fragile, qui est une vraie idolâtrie, ne soient un obstacle aux desseins que la providence a sur vous. Craignez que les vains applaudissements que la cour donne aux imperfections mêmes des princesses, ne soient les épines qui

étouffent en vous les fruits que vous devez porter. Vos flatteurs appelleront bienséance, l'attachement aux vanités; dignité, l'amour excessif de vous-même; la gourmandise, bon goût; la fierté et les airs méprisants, noblesse et grandeur d'ame. La mollesse, l'oisiveté, la paresse, seront pour eux des vertus. Ils déguiseront tous les vices, ils les couvriront de noms aimables: et une attention continuelle sur soi-même, peut à peine garantir d'être enchanté par eux. On prend goût à leurs adulations; on néglige la priere, on dédaigne la lecture, on abandonne les affaires; on communie par bienséance, sans goût, sans foi, sans amour; on décide de tout sans rien examiner; on cherche plutôt à se débarrasser des affaires de l'empire qu'à les finir, on fait tomber sur les plus protégés toutes les graces qui devroient appartenir aux plus habiles et aux plus sages; on perd la grace; on perd le cœur de ses sujets; on est flatté et méprisé tout à la fois par le courtisan; le clergé, si propre à retenir les peuples dans le devoir et dans le respect, regarde avec indifférence une princesse indifférente pour la religion; l'ame dépouillée de ses armes célestes succombe à toutes les tentations, et devient la proie du vice,

PULCHÉRIE. Dieu me préserve de ce malheur ! J'ai reçu bien des graces. Je ne les ai pas ménagées comme je le devois. Encore à présent je me sens touchée. Je me rappelle les leçons du bienheureux Attique ; évêque de cette ville. Il m'a toujours dit la vérité, comme vous me la dites. J'aime à entendre parler de Dieu : et souvent quand on en parle, des larmes de joie coulent de mes yeux. Il est si grand, il est si bon, il m'a comblée de tant de bienfaits en cette vie ! il m'en prépare tant dans l'autre ! Qui ne seroit touché ? Mais toutes mes journées ne se ressemblent pas. Il en est où j'aime à lire, à prier, où je prends les résolutions les plus sages, où je m'occupe de mes devoirs avec goût. Il en est d'autres où je suis emportée par la jeunesse, par le plaisir, par la dissipation, par l'exemple. Je vois le bien, je l'aime, je desire de le pratiquer, et je n'en ai pas la force. Je voudrois qu'une main toute-puissante et propice m'arrachât aux faux plaisirs que je cherche, et m'attachât à Dieu que je fuis. Je sens que ce ne sera qu'avec Dieu que je serai parfaitement heureuse. Je veux l'être. N'y a-t-il aucun moyen pour fixer ma volonté ?

LE SOLITAIRE. Dieu vous aime, et

les graces qu'il vous a faites vous le disent assez. Dieu vous aime ; mais si vous êtes sourde à ces premieres invitations, tremblez qu'il ne vous abandonne. Il aimoit Jérusalem ; il la visite, il la presse, il l'exhorte, il pleure sur son incrédulité, il l'abandonne enfin : et que devint-elle ? C'est résister à Dieu, que de ne pas suivre les premiers mouvements qu'il inspire. Et que n'avez-vous pas à craindre en lui résistant ? Songez qu'il n'a pas besoin de vous, qu'il ne veut que vous l'aimiez que pour votre bien. Il vous recherche, et vous fuiriez ! Vos flatteurs peuvent vous dérober à ses bontés prévenantes : votre trône, votre palais, votre armée, ne peuvent vous dérober à sa justice. Vous paroîtrez un jour seule devant lui. Plus de distinction, plus de courtisans, plus de louanges. Une paysanne fervente sera plus grande que l'impératrice qui a négligé ses devoirs. Il est encore temps, ô princesse ! de vous donner à lui. Mais chaque moment que vous différez, est un moment que vous ôtez à votre sûreté.

PULCHÉRIE. Oui, je suis résolue à remplir tous mes devoirs. Je n'ai que trop tardé, et je regrette tous les jours que je n'ai pas donnés à la vertu. Je me donne

à Dieu sans réserve. Que mon cœur ne brûle que pour lui, que mon esprit ne soit occupé que de ses bontés. Je veux employer toute l'autorité qu'il me donne, pour le faire adorer. Je n'oublierai rien pour porter tous les peuples de cet empire à l'aimer. Mais, je vous prie, quelle regle pourrois-je suivre?

LE SOLITAIRE. On ne peut se soutenir dans le bien, si l'on ne s'assujettit à une regle fixe, qui y rappelle sans cesse. Par là, on peut juger de ses progrès ou de son relâchement. Car il faut toujours tendre à la perfection. L'amour de Dieu est une flamme qui s'éteint, si elle ne s'augmente. Recevoir les sacrements, prier, lire la parole de Dieu, voilà à quoi peuvent se réduire vos exercices de piété. Recevoir les sacrements, non par bienséance, ni par coutume; mais pour soutenir votre foiblesse, pour enflammer votre cœur, pour le remplir de J. C. Lire la parole de Dieu, où sont tracés les devoirs de tous les hommes par le doigt même du St. Esprit. Prier en particulier, pour s'humilier devant Dieu. Prier en public, pour édifier le peuple, et pour obtenir plus facilement les graces promises aux fideles réunis: pourquoi une princesse se priveroit-elle du secours si effi-

cace de la priere publique, qui fait à Dieu une violence agréable? Quoi qu'en disent les hommes, il n'est point honteux, même à leurs yeux, d'avoir une vraie piété.

PULCHÉRIE. Je suis pénétrée de ces vérités. Mais comment unir ces exercices avec mes obligations? Mon premier devoir n'est-il pas de songer à la sûreté, à l'ordre, au bonheur de l'empire que Théodose mon frere a confié à mes soins?

LE SOLITAIRE. Un devoir n'est point opposé à l'autre; et s'il l'étoit, il cesseroit d'être un devoir. Dieu, qui a fait tous les états, a prescrit à chaque état ses vertus et ses exercices particuliers. Une impératrice est chargée de mille affaires accablantes: tout son temps est à ses peuples. Mais on en a toujours de reste, quand on sait le ménager. Réglez vos heures; distribuez votre journée. La priere doit être placée avant tout: eh! sans le secours de Dieu, que pouvez-vous faire! Avant que votre appartement soit ouvert, il vous est facile de fléchir le genou, de penser à ce que vous êtes, à ce que vous serez un jour, aux bonnes œuvres que vous avez à faire, au compte que vous avez à rendre, aux passions que

vous avez à combattre, au bien que vous avez négligé, au bien qui est le plus pressant, aux pieges qui vous seront tendus, aux moyens de les éviter. Vous trouverez dans la priere, des forces pour vous soutenir contre la corruption et contre les conseils de l'amour-propre. Assujettissez vous, ô princesse ! à cette pratique ; et l'expérience vous dira combien elle est utile.

PULCHÉRIE. Vous avez mis en moi une nouvelle lumiere. Je suis déterminée, à me laisser conduire par elle. J'aurois bien d'autres questions à vous faire. Je les réserve pour un autre entretien. En attendant, priez le seigneur, qu'il m'affermisse dans mes résolutions, et qu'il bénisse mon peuple.

N°. XIII.

VERS *de M. le Duc de* BOURGOGNE.

DRACO (1)! vous donneriez des loix à l'univers.

Pour vous divertir, pour vous plaire,

(1) Nom d'une héroïne de roman, qu'on donnoit quelquefois en plaisantant à Me. la duchesse de Bourgogne.

Que ne feroit-on pas, que ne peut-on pas faire,
 Puisque votre époux fait des vers?
Mais, le verre à la main, pour chanter ma déesse,
 Vainement j'invoque Bacchus;
Toujours environné de ses faunes trapus,
 Je n'obtiens rien de mon ivresse.
O toi, Latonien, descends du sacré mont!
 Fais éclore de ma pensée
Des vers, tels que tu sais, sur la chaise percée,
 En dicter à la belle Osmond (1).
C'est vous, DRACO, c'est vous, qui d'un naissant délire
 Rompez le charme impérieux.
 Je vous vois, je me tais, j'admire:
Si je vous aimois moins, je vous chanterois mieux.

LE DÉCALOGUE

DE LA FEMME DE COUR,

par Me. de MAINTENON.

DE ton roi ton dieu tu feras,
Et le flatteras finement.

(1) Mlle. d'Osmond, à laquelle on avoit défendu de faire des vers, en faisoit dans le cabinet secret.

Le dimanche la messe ouiras,
Pour montrer ton ajustement.
Quand ton profit tu trouveras,
Tu communieras souvent.
Pere et mere tu ne verras
Que tout le plus une fois l'an.
La nuit et le jour passeras
Au bal, à la chasse, au brelan.
Ton mari cocu tu feras,
Et ton bon ami mêmement.
A table, en soudart, tu boiras
De tous vins généralement.
Ton crédit à tous tu vendras,
Quoique tu n'en aies nullement.
Réflexions point ne feras,
De peur de penser tristement.
Mais quand mourante tu seras,
Tu recourras au Sacrement.

N°. XIV.

TÉMOIGNAGES.

EXTRAIT (1) d'un recueil de lettres manuscrites de Jean-paul Marana, au-

(1) Ceci m'est fourni par M. du Radier, avocat au parlement, auteur de la *Bibliotheque du Poitou*, où il a si bien éclairci la littérature de sa province.

teur de l'*Espion Turc*, lettre troisieme du manuscrit, partie premiere, p. 93. L'auteur après avoir parlé de l'établissement de Saint-Cyr, et des avantages qui en résultoient pour l'état et pour la religion, parle du mérite des dames qui brilloient à Paris et à la cour. *Tante belle qualità*, ajoute-t-il, *in universale delle donne, sono quasi oscurate da una sola donna particolare, che ha havuto i suoi natali nel mondo nuovo* (1). *E'questa la signora Marchesa di Mentenon, che fece le delizie dello spirito del Rè colla purità de suoi straordinarii talenti, et coi suoi costumi innocenti et ingenui. Le di lui più inferiori qualità sono, uno studio particolare di non far mai male ad alcuno, è di far bene à tutti, senza mai importunare il Rè di alcuni grazia; solo studiosa di rendersi necessaria alla benevolenza et alla stima del Principe, col silenzio, colla modestia è colla discrezione, che sono le trè qualità che Socrate desiderava nelle donne nobili è ben morigerate*. C'est-à-dire : « Tant de » belles qualités dans toutes ces dames sont

(1) Marana parle ici, suivant l'opinion commune. Cet éloge est d'un grand poids. On connoît l'esprit satyrique de cet Italien.

comme

» comme éclipsées par le mérite d'une » seule, que le nouveau monde a vue naître, je veux dire, Me. la marquise de » Maintenon, qui a su faire les délices du » roi par des vertus aussi pures que rares, » et par une droiture de cœur extrême. » Ses moindres qualités sont un entier » éloignement à faire du mal à qui que » ce soit, et une sincere inclination à » faire du bien à tout le monde, sans ja- » mais importuner le roi, en lui deman- » dant des graces. Toute son attention » est de ne pas déplaire au prince qui la » révere et qui la chérit, et de se renfer- » mer dans les bornes du silence, de la » modestie et de la discrétion, qu'elle » s'est prescrites : qualités que Socrate » demandoit à une femme bien née et » bien élevée ».

Extrait des lettres du comte de Bussy : « Jamais femme n'a été si universelle- » ment aimée que Me. de Maintenon. Et » il faut qu'elle ait autant de bonté, que » d'autres grandes qualités. Car d'ordi- » naire le mérite, sans celle-là, attire » plus d'envieux que d'amis : et tout le » monde a été ravi de ses prospérités. » Il faut dire aussi la vérité : quelque » grande que puisse être sa fortune, elle » sera toujours au-dessous de sa vertu ».

Bref du pape de 1683. Bref de 1688. Bref d'Alexandre VII. Cette derniere piece est très-forte. Après un fort-grand éloge, où le Saint-Pere s'exprime en ces termes, *Præstantes ac magnopere commendabiles nobilitatis tuæ dotes*, il la prie d'accorder à l'abbé Trevisani, porteur du bref, sa faveur et toute l'assistance possible à la cour de France, où ses grandes qualités lui avoient acquis avec justice un crédit généralement approuvé. Il lui recommande ensuite les intérêts du Saint-Siege. *Illud vicissim à te petimus ut prædicto filio eâ gratiâ quâ apud omnes ordines, ob supra memoratas dotes ac prærogativas tuas merito istic obtines, diligenter adesse velis. Nec minori contentione à te flagitamus, ut filialem tuam ergà sanctam hanc sedem observantiam, quotiescumque opus fuerit, adimplere satagas, ejusdem sedis rationes impensè promovendo.* C'est-à-dire ; *Nous vous demandons aussi de ne pas refuser vos secours à notredit fils, l'abbé Trevisani, et à lui accorder les effets de cette faveur que vous vous êtes si justement acquise auprès de tous les ordres de l'état, par ces rares vertus et ce grand mérite dont nous venons de parler. Nous vous demandons aussi avec empressement des preuves de votre atta-*

chement et de votre respect filial pour le Saint-Siege, dans toutes les occasions qui peuvent se présenter, en procurant ses avantages, autant qu'il dépendra de vous.

Madame de Maintenon reçut en d'autres temps divers autres brefs. Mais elle supprima les uns : et les autres ne disent rien d'intéressant.

N°. XV.

INSTRUCTION *à des Demoiselles de Saint-Cyr, qui avoient fait leur premiere Communion.*

JE voulois, mes enfants, vous entretenir hier. Je n'en eus pas le temps. Je vous prends aujourd'hui pour vous féliciter du bonheur que vous avez eu de communier ce matin, et pour voir si vous comprenez bien toute la grandeur de l'action que vous venez de faire. On a pris tous les soins possibles pour vous y bien préparer. Mais comptez, mes très-chers enfants, qu'il faudra toute votre vie y apporter les mêmes dispositions, le même desir, le même amour, la même ferveur. Plus vos communions feront fréquentes, plus il faut que ces saintes dispositions croissent en vous. Souvenez

vous bien de ne vous familiariser jamais avec les sacrements : rien ne seroit plus dangereux. Approchez-en la millieme fois avec ce respect, et ce saint tremblement, qui m'a si fort édifiée ce matin. Je voudrois que vous vissiez le roi, comme il montre sa foi dans cette occasion : tout le monde est pénétré de le voir approcher de la sainte table : il paroît, il est anéanti devant Dieu. Il doit l'exemple de piété à ses sujets : et je vous assure qu'il le donne bien. Nous avons une jeune princesse de dix ans, qui vient aussi de faire sa premiere communion. Elle fut, quelques jours auparavant, présentée au roi dans ma chambre : il lui recommanda avec une piété et un zele admirables de bien prendre garde à ce qu'elle alloit faire, d'en comprendre toute l'importance, et d'y apporter toute l'attention possible. J'étois charmée de l'entendre ; et comme je n'ai aucun plaisir que je ne veuille partager avec vous, je l'écoutois attentivement pour vous le répéter. La princesse l'écoutoit aussi d'un air respectueux et touché. Je lui dis : « Songez, princesse, » à bien conserver la piété dans laquelle » vous êtes élevée : fortifiez vous con- » tre les railleries qu'on vous fera sur » vos exercices de dévotion ». Elle ré-

pondit : « Il y en a déja beaucoup qui » s'en moquent. Comment ! dit le roi, » il se trouveroit des gens qui se moque- » roient de votre piété ? Oui, répondit- » elle, on me raille, quand je vais à » confesse. » Je dis au roi : « Ce sera as- » surément un grand miracle, si cette » princesse persévere dans le bien ». Priez Dieu pour elle, mes enfants, et goûtez le bonheur d'être excitées ici à la piété, bien-loin d'en être détournées par qui que ce soit. Vous ne devez plus vous regarder comme des enfants : votre conduite doit être à présent raisonnable. Que vous serez heureuses à l'heure de la mort, et même dans tout le cours de votre vie, si votre conscience vous rend témoignage, que depuis votre premiere communion, vous n'avez fait que des fautes d'inadvertance, et pas une volontaire ! Vous paroîtriez devant Dieu avec une grande confiance, et vous auriez sujet d'espérer d'en être bien reçues. Il y a trois choses que je vous recommande d'une maniere toute particuliere, persuadée qu'en ce grand jour vous y ferez plus d'attention : l'horreur du péché, la présence de Dieu, et la docilité.

Qu'entendez-vous, Parthenai, par l'horreur du péché ?

C'est, dit la demoiselle, ce sentiment qui nous porte à le fuir de toute nos forces.

Oui, dit Me. de Maintenon : et voilà ce que nous devons faire à l'égard de tout ce qui est péché. Craignez-le, mes enfants, haïssez-le toute votre vie. Quand il se présentera à vous, songez combien il déplait à Dieu. Je me souviens que lorsque Me. la duchesse de Bourgogne, qui étoit à peu près de votre âge, arriva en France, elle paroissoit indifférente pour toutes sortes de plaisirs : elle ne se soucioit pas plus des honneurs et des richesses. Mais quand je lui disois : « Madame, il » y a du mal à cela », elle reprenoit avec une grande vivacité : « Il y a du mal ? » Dieu me préserve de le faire » ! Et au milieu de son insensibilité pour tout, j'avois le plaisir de lui voir toujours le même mouvement de vivacité, et de l'arrêter tout court par la seule crainte du péché. Voilà comme je vous desire, mes cheres filles, et que vous ajoutiez à cette heureuse disposition la pratique de la présence de Dieu, qui vous entretiendra infailliblement dans cette horreur du péché que je vous recommande.

Montfalcon ! savez-vous ce que c'est

que la pratique de la présence de Dieu ?

Oui, dit la petite demoiselle : c'est de penser toujours à lui.

Nous serions, reprit Me. de Maintenon, nous serions trop heureuses de penser toujours à Dieu sans aucune distraction. Tant de bonheur n'est pas fait pour cette vie. Je ne vous demande pas même encore de chasser avec une continuelle vigilance tout ce qui pourroit vous distraire de penser à Dieu. C'est assez pour votre âge, de commencer par offrir à Dieu le matin tout ce que vous ferez dans la journée : ne faites rien qui ne soit digne de lui être offert. Elevez votre cœur vers lui de temps en temps. Adressez-lui de courtes prieres, au milieu de vos autres occupations. Si l'occasion se présente de faire quelque chose qui lui déplaise, abstenez-vous-en en disant en vous-même : Dieu me voit, Dieu m'entend : cela me suffit. S'il vous arrive quelque bonheur ou quelque peine, recevez l'un et l'autre comme de la main de Dieu : s'il vous survient quelque affaire embarrassante, recourez à lui comme à votre pere, consultez-le comme votre maître. Vous trouvez peut-être étrange, qu'à votre âge je vous parle de la présence de Dieu. Je vous assure, mes chers enfants, que vous ne

pouvez trop vous y accoutumer. Regardez Dieu en tout : reconnoissez sa main, qui agit toujours sur nous. Rien ne se fait sans sa permission : c'est lui qui fait que je vous parle, et que vous m'écoutez : c'est lui qui vous a conduites dans cette maison pour vous rendre de bonnes chrétiennes : c'est lui qui ordonne tous les événements de la vie des hommes. Il faut donc rapporter tout à celui qui est auteur de tout.

La troisieme qualité que je souhaite à mes filles, c'est la docilité : je voudrois bien savoir ce que vous entendez par la docilité. C'est, répondit Mlle. de Moléon, cette vertu qui nous porte à obéir à tous ceux qui ont quelque autorité sur nous.

Fort bien, reprit Me. de Maintenon. Cette docilité convient à tout âge : et c'est ce que Notre-Seigneur recommandoit à ses Apôtres, lorsqu'il leur disoit : *Si vous ne devenez comme des enfants, vous n'entrerez point dans le royaume de Dieu.*

Il faut obéir à vos maîtresses, à votre confesseur. Il faut embrasser avec joie tout le bien qui vous est recommandé, ou inspiré, ou prescrit. Ayez donc le cœur et l'esprit dociles et sou-

mis. Conservez cette disposition jusqu'à la mort.

Mademoiselle de la Jonchapt lui ayant demandé s'il falloit communier souvent, madame répondit : le plus souvent qu'on peut, pourvu que ce ne soit pas par routine. Je puis vous assurer que dans le monde même, les personnes qui ont un peu de soin de leur salut, ne mettent pas ordinairement plus d'un mois de distance entre leurs communions. Mr. le duc de Bourgogne se confesse tous les quinze jours, et communie tous les mois. C'est la regle que St. François de Sales prescrit aux séculiers. Le roi et la reine d'Espagne communient aussi tous les mois, et avancent ou reculent seulement cette communion de quelques jours, selon les fêtes qu'ils rencontrent. Je vous nomme ces personnes-là, qui semblent devoir être éloignées, par état, de la fréquente communion, pour vous convaincre que c'est là la pratique de tous les bons chrétiens, et pour vous prévenir contre les railleries des gens du monde. Laissez dire les mondains ; et suivez toujours le plan d'une vie vraiment chrétienne. Les saints évêques, à qui je fais voir quelquefois votre maison, me disent souvent qu'ils sont étonnés que, menant une vie si in-

nocente, vous communiez si rarement. A cela je réponds, que vous n'êtes pas toutes destinées à être religieuses, que plusieurs de vous retourneront dans le monde, et que je crois plus convenable, en faveur de celles-là, de vous faire prendre une habitude que vous puissiez continuer, dans quelque condition que vous soyez appellées, et que j'aime beaucoup mieux que vous ayez alors à augmenter le nombre de vos communions, à mesure que votre piété croîtra, qu'à les diminuer. Je suppose toujours, en vous parlant ainsi, une vie vraiment chrétienne. Car si vous étiez assez malheureuses pour oublier tous les bons principes qu'on vous donne ici, et pour vous livrer aux plaisirs, à la vanité, aux jeux, aux spectacles, en un mot, à une vie toute mondaine, il faudroit bien nécessairement diminuer vos communions. Je prie Dieu de vous préserver de ce malheur. Mais du moins, vous aurez toujours un confesseur arrêté. C'est alors qu'il faut prendre ses avis et les suivre. C'est le seul moyen de rentrer dans votre devoir. Mais le moyen de vous y maintenir, est votre communion de chaque mois. Faites-les toujours, comme si chacune devoit être la derniere de votre vie; et vous ferez

sûrement un grand amas de graces, de forces, et de secours pour le temps à venir. Mon Dieu! mes enfants, que tant de communions bien faites vous rendront fermes et courageuses pour le bien! qu'elles vous seront utiles pour la suite de la vie! qu'elles vous obtiendront de graces pour vous garantir des périls où vous vous trouverez exposées! Il est sûr, qu'accoutumées à approcher souvent des sacrements, si vous étiez quelque temps sans en approcher, vous y seriez rappellées en sentant intérieurement que quelque chose vous manque. Mais j'aime mieux espérer qu'aucune de vous ne s'éloignera jamais de cet auguste sacrement, et que vous conserverez toutes les saintes habitudes que vous prenez ici. Souvenez vous, toute votre vie, de la maniere dont vous passez les veilles de vos communions; et faites de même, quand vous serez chez vous. Il n'y a personne dans le monde, qui ne consacre ce jour-là au recueillement; et vous ne paroîtrez point singulieres, en le sanctifiant par la retraite. Je ne puis m'empêcher de vous dire combien je suis souvent édifiée de la maniere dont la plupart des gens de guerre approchent de la sainte table. Ils y vont les mains jointes, le corps prosterné, sans

armes, et comme ravis en extase. J'eus encore ce plaisir l'autre jour ; vous auriez été aussi charmées que moi, si vous aviez vu la piété de deux gardes-du-corps en communiant ; piété ouverte et franche, sans respect humain, et aussi sans hypocrisie. J'en suis encore tout embaumée. Adieu, mes enfans ; vous voyez que je profite de tout ce que je vois, qui peut vous être utile.

N°. XVI.

ENTRETIENS (1) DE MADAME DE MAINTENON.

Entretien premier.

. . . .

. . . . Il n'est rien de plus doux, reprit Madame, que de vivre avec ses amis, et de s'entretenir avec eux à cœur ouvert. Il y a cependant une maxime d'un auteur payen, qui est prudente, mais que je trouve bien dure. C'est d'agir tou-

(1) Ces conversations furent recueillies par les personnes mêmes avec lesquelles Me. de Maintenon les avoit ; mais on n'en a que des fragments.

jours avec ses amis, comme si nous étions assurés qu'ils deviendront un jour nos ennemis. Pour moi, je me contenterois de ne leur laisser voir rien de mauvais en moi ; je tâcherois de n'avoir aucun tort en leur présence, comme en celle de ceux que j'aimerois le moins ; parce qu'il peut arriver mille choses qui nous séparent, et qu'alors on est au désespoir de s'être trop fié à eux, et de leur avoir parlé sans réserve, sans compter qu'on n'est jamais aussi sûr des autres que de soi-même. Me. de Montespan et moi avons été les plus grandes amies du monde. Elle me goûtoit fort ; et moi, simple comme j'étois, je donnai dans cette amitié. C'étoit une femme pleine d'esprit et de charmes. Elle me parloit avec grande confiance, elle me disoit tout ce qu'elle pensoit. Nous comptions l'une et l'autre, que notre amitié ne finiroit jamais ; car quoique nous eussions quelquefois des querelles assez vives, elles n'altéroient point le goût que nous avions l'une pour l'autre.

Nous voilà pourtant brouillées, et brouillées irréconciliablement, et sans que nous ayons eu dessein de rompre, et même sans avoir formellement rompu. Il n'y a pas eu assurément de ma faute ; et si pourtant quelqu'un a sujet de se

plaindre, c'est elle. Car elle peut dire avec vérité : c'est moi, qui suis cause de son élévation ; c'est moi qui l'ai fait connoître et goûter au roi ; elle devient la favorite, et je suis chassée. Il est vrai aussi que j'ai bien des choses à lui répondre ; car ai-je tort d'avoir accepté l'amitié du roi, aux conditions que je l'ai fait ? ai-je tort de lui avoir donné de bons conseils ? Me. de Montespan ne savoit-elle pas que je n'oubliois rien pour rompre ce commerce impur ? Mais revenons à ce que j'ai voulu dire d'abord. Si aimant Me. de Montespan comme je l'aimois, j'étois entrée d'une mauvaise maniere dans ses intrigues, ou selon Dieu, ou selon le monde ; si au-lieu de la porter à briser ses liens, je lui avois enseigné les moyens de se conserver l'amitié du roi, n'auroit-elle pas à présent de quoi me perdre ? ne se vengeroit-elle pas ? ne diroit-elle pas au roi ? « Cette personne que » vous estimez tant, m'a dit cependant » telle et telle chose ; elle vous prêchoit » la vertu, et à moi elle me conseil» loit le vice ». Il y a tant de choses qu'on entend mal, tant d'autres qu'on gâte en les ôtant de leur place, ou en les dépouillant de ce qui les environne ; il y en a tant qui échappent en certains

moments de relâchement et de foiblesse ; tant qui, dites avec naïveté, peuvent être mal-interprétées, qu'on ne peut trop veiller sur ses paroles et sur ses actions, quand ce ne seroit que pour empêcher nos amis de prendre nos saillies pour des sentiments, et ces premieres idées que la réflexion détruit, pour l'état habituel de notre ame. Et ce n'est point là une hypocrisie ; car dans cette circonspection, il n'y a nulle ombre de fausseté ; et dans l'hypocrite, tout est faux. Il ne faut donc rien laisser voir à nos meilleurs amis, dont ils puissent se prévaloir quand ils ne le seront plus. Il est bien fâcheux d'avoir à rougir dans un temps, de ce que l'on aura fait ou dit par imprudence dans un autre. Je le disois, il y a bien des années, à Mr. de Barillon : rien n'est plus habile qu'une conduite irréprochable ; et après bien du haut et du bas dans sa fortune, il en convint. Vous ne sauriez trop répéter cette maxime à vos enfans. Qu'ils ne donnent jamais que de bons conseils ; qu'ils agissent dans les affaires les plus secretes comme s'ils avoient cent mille témoins. Il faut un frein à la foiblesse humaine ; sans quoi il y a tant de tentations délicates où elle succomberoit. Il n'y a rien qui ne se découvre enfin ; sans compter qu'il est

plus beau de n'avoir jamais fait qu'un personnage vertueux. Quand le monde ignoreroit quelle a été notre conduite, Dieu l'ignorera-t-il ? Et quand nous ne serions pas récompensés de notre sagesse par l'estime publique, n'en sommes-nous pas payés par le bon témoignage de notre conscience ?

Puis, en se levant, elle dit : « Adieu, » mes enfants ! je viens d'ouvrir à votre » mere un beau champ à vous instruire ; » et je le ferai moi-même encore de bon » cœur, au premier moment de loisir » que j'aurai ».

Entretien II.

(1) JE sens, me dit Me. de Maintenon, je sens une grande joie quand je vois fermer la porte sur moi en entrant dans cette solitude, d'où je ne sors jamais qu'avec peine. Souvent en retournant au château, je me dis : Voilà, selon les apparences, voilà une partie de ce monde pour lequel Jesus-Christ n'a point prié. Le roi est à leur tête, et cela redouble

(1) An. 1705.

mon affliction. Je sais qu'il y a de belles ames à la cour, et que la vertu a des élus dans tous les états. Mais il est certain qu'en général, c'est là ce qui s'appelle le monde ; c'en est le centre : c'est là où toutes les passions sont en mouvement, l'intérêt, l'ambition, la haine, l'envie. C'est donc dans ce monde, si souvent maudit, que je vais ! Je vous avoue que ces réflexions me donnent un sentiment de tristesse et d'horreur, à la vue de Versailles. Il faut pourtant que j'y demeure. Mais, lui dis-je, qui vous y retient ? Hélas ! me répondit-elle, des liens sacrés.

Il faut du moins, lui dis-je, que Dieu vous dédommage de cette contrainte par de très-grandes consolations. Mon grand consolateur, repliqua-t-elle, c'est Saint-Cyr. J'avois espéré qu'on y feroit du bien, et l'on y en fait. Cette maison est destinée, ce me semble, à mon repos et à mon salut. Je ne suis jamais plus contente, que quand je suis ici ou là. Je ne pense plus alors qu'il y ait une cour. Et il est bien doux de voir ses peines suspendues, lorsqu'on n'a plus l'espoir de les voir finies !

Et je lui dis : Je suis sûre que vous étiez bien contente ce matin ; car vous avez mangé le Pain des Saints, et con-

versé long-temps avec Dieu. Ce qui ne vous est pas si aisé à Versailles.

Et elle me répondit : Il est vrai qu'il faut que je prenne pour mes prieres et pour la messe le temps où tout le monde dort encore. Car quand on a commencé d'entrer chez moi, je n'ai plus un instant à moi. M. Maréchal (1) arrive à sept heures et demie ; puis Mr. Fagon, qui est suivi de M. Blouin, ou de quelque autre qui envoie savoir de mes nouvelles. Ensuite M. de Chamillard, ou quelque autre ministre ; M. l'archevêque, un maréchal de France qui va partir, un parent, une quantité d'autres, qui viennent à la file, et qui ne sortent point qu'ils ne soient relevés par quelqu'un au-dessus d'eux. Le roi vient enfin. Il faut bien qu'ils s'en aillent tous, il demeure avec moi jusqu'à la messe. Remarquez que je suis encore en coëffure de nuit. Car si je m'étois habillée, je n'aurois pas eu le temps de faire ma priere. Le roi revient après la messe ; ensuite Me. la duchesse de Bourgogne, avec ses dames. Elles demeurent là, pendant que je dîne. Je ne suis pas alors sans inquiétude. Je

(1) Premier Chirurgien du roi.

suis en peine, si Me. la duchesse de Bourgogne ne dit ou ne fait rien de déplacé. Il faut que je l'engage à adresser quelques mots obligeants aux uns et aux autres. Je regarde si elle en use bien avec son mari quand elle y est. Enfin, comme je me suis chargée de l'élever, il me semble que je suis responsable et de tout le mal qu'elle fait, et de tout le bien qu'elle ne fait pas. Il faut soutenir la conversation, qui se meurt à chaque instant, faire en sorte d'unir les esprits, et de rapprocher les cœurs les plus éloignés. S'il échappe quelque indiscrétion, je la sens vivement, je partage la peine de ceux qu'elle blesse; et je plains ceux qui, de gayeté de cœur, nuisent à des gens qui leur sont inférieurs, mais qui, au bout du compte, sont hommes comme eux. Enfin, c'est une tension d'esprit que rien n'égale. Tout ce cercle est au-tour de moi; et je ne puis demander à boire : je leur dis quelquefois en me détournant : « C'est bien de l'honneur, mais je voudrois bien un laquais». Sur cela, tous s'empressent à vouloir me servir, et tous sont fâchés d'être refusés. Ce qui m'est une autre sorte de tourment. Enfin, ils vont tous dîner. Et je serois libre pendant ce temps-là, si Monseigneur ne le prenoit ordinairement pour me ve-

nir voir ; car il dîne souvent plutôt pour aller à la chasse. Il est fort difficile à entretenir, disant très-peu de chose, et s'ennuyant et se fuyant toujours. Il faut nécessairement que je paie, comme on dit, de ma personne, et que je parle seule pour deux. Aussi-tôt après le dîner du roi, il entre dans ma chambre avec toute la famille royale, princes et princesses, et il s'y amuse une demi-heure. Puis il sort tout seul. Tout le reste demeure. Et il faut que je me prête encore à la conversation la plus gaie, la tête pleine de chagrins et d'inquiétudes sur tout ce qui se passe à l'armée, où tant de gens, dont les uns sont mes amis, les autres, attachés à mes amis, et qui me sont tous très-chers, parce qu'ils sont sujets du roi, périssent, tantôt dans un siege, tantôt dans une bataille. Ajoutez quantité de méchantes nouvelles, qui tous les jours me serrent le cœur, et m'accablent d'un fardeau qui pese infiniment à ma sensibilité. Il faut que mes yeux soient sereins, quand ils sont prêts à se charger de pleurs. Il faut un air riant au milieu de tant de nouvelles affligeantes. Quand cette assemblée se sépare, quelques dames ont toujours du particulier à me dire, et me prennent dans ma petite chambre pour me conter leurs

chagrins et leurs peines. Elles veulent que j'y prenne autant d'intérêt que j'en prends aux malheurs de l'état. Ceux qui ne m'aiment pas me font leur confidente, comme ceux qui m'aiment. Il faut que je les serve, et que je parle d'affaires particulieres à un prince presque accablé du poids des affaires générales. Me. la duchesse de Bourgogne veut aussi très-souvent des tête-à-tête ; de sorte que cette vieille devient l'attention et la ressource de toute la cour. Tous veulent que tout passe par moi. Ma condition ne se montre jamais à moi, par ce qu'elle a d'éclatant, mais toujours, par ce qu'elle a de pénible.

Une autre, lui dis-je, en seroit enchantée, éblouie. Ha ! bien loin d'en être éblouie, reprit-elle, je ne puis me regarder que comme un instrument dont Dieu daigne se servir pour faire quelque bien, pour unir nos princes, pour soulager les malheureux, pour délasser le roi des soins du gouvernement. Dieu saura bien briser cet instrument, quand il le jugera inutile, et je n'y aurai pas de regret.

Madame poursuivit encore, et me dit : Je pense quelquefois à la haine naturelle que j'ai pour la cour. Cependant il m'est démontré que Dieu m'y destinoit, puis-

que c'est lui qui m'y a enchaînée; et je vois avec reconnoissance, que c'est qu'il m'y vouloit sauver, en me faisant un devoir des contradictions de ma volonté les plus sensibles à mon amour-propre. Me. de Montespan au contraire aimoit fort la cour, et cette vie qu'on y mene, qui n'est que du bruit, que les gens éloignés prennent pour des sons très-mélodieux. Qu'a fait ce Dieu qui fait tout bien ? Il y attache celle qui la hait, et il en éloigne celle qui l'aime ; apparemment, ajouta-t-elle, pour les sauver toutes les deux.

Mais poursuivons notre journée. Quand le roi est revenu de la chasse, il vient chez moi. On ferme la porte, et personne n'entre plus. Il faut alors partager ses peines secretes, qui ne sont pas en petit nombre.

Arrive un ministre, qui, avec empressement, apporte souvent de fort tristes nouvelles. Le roi l'écoute avec attention, et se met à travailler. Et si l'on ne veut point de moi dans ce conseil, (ce qui m'arrive très-rarement,) je me retire un peu plus loin, et j'écris, ou je prie. Je soupe pendant que le roi travaille encore. Je suis inquiete, s'il est seul ou non. Je suis contrainte, comme vous voyez, depuis six heures du matin, et bien lasse. Le roi s'en apperçoit, et me dit : Vous

n'en pouvez plus, madame, n'est-ce pas? Couchez-vous. Mes femmes viennent; mais je sens qu'elles gênent le roi, qui causeroit avec moi, et qui ne veut point causer devant elles. Ou bien, il y a encore quelques ministres, et il a peur qu'elles n'entendent. De sorte que je me dépêche pour me déshabiller, souvent jusqu'à m'en trouver mal. Enfin, me voilà dans mon lit. Je renvoie mes femmes. Le roi s'approche, et demeure à mon chevet, jusqu'à ce qu'il aille souper. Mais un quart d'heure avant le souper, M. le Dauphin, M. le duc et Me. la duchesse de Bourgogne, entrent encore chez moi. A dix heures, à dix heures et un quart, tout le monde sort. Alors, je suis seule, et prends les soulagemens dont j'ai besoin; mais souvent les fatigues de la journée m'empêchent de dormir. Or, dites-moi, si le sort de Jeanne Brindelette d'Avon n'est pas préférable au mien?

Je ne suis plus surprise, lui répondis-je, d'avoir ouï dire à quelqu'un, que vous étiez une des plus malheureuses personnes du monde. Ces gens-là, dit-elle, savent juger sainement de la grandeur. Avec la couronne sur la tête, et le sceptre à la main, on est souvent plus infortuné qu'un homme qui a les fers aux pieds.

Je vous dirai encore, ajouta-t-elle;

qu'il est mille choses auxquelles nos prin-ces ne pensent pas, et auxquelles il faut que je supplée. Par exemple, la princesse des Ursins va retourner en Espagne ; si je ne m'occupe d'elle, si je ne répare par mes empressements la froideur de Me. la duchesse de Bourgogne, l'indifférence du roi, la sécheresse des autres princes, elle partira mécontente de notre cour ; et il convient qu'elle s'en loue, et qu'elle en dise du bien en Espagne.

Je lui demandai si elle n'étoit pas quel-quefois impatientée de tant d'importuni-tés. Hélas! que trop, me répondit-elle. J'en ai quelquefois, comme l'on dit, jus-qu'à la gorge. Mais il faut demeurer où je suis ; la providence a arrangé tout cela ; et je me console de paroître dépendre réellement de tout, en me disant que réellement je ne dépens que d'elle.

Je me dis souvent : Que seroit ma vie, si, avec toute cette faveur que je n'ai pu modérer, toute cette magnificence que je n'ai pu réduire à la simplicité, ces honneurs auxquels je ne puis me déro-ber, si avec tout cela, je n'avois rien à souffrir ? Il est bon que les amertumes et les désagréments soient attachés à une place qui a tant de facilités pour corrom-pre les cœurs.

Je

Je lui dis là-dessus, qu'il me sembloit, que dans cette conduite, le Ciel faisoit non-seulement voir sa bonté, mais encore, si je l'osois dire, son adresse.

C'est fort bien dit, répondit madame; car il se sert en effet, pour me faire souffrir, de tout ce qui devroit m'amuser; et pour épurer mon ame, de tout ce qui devroit naturellement la souiller et la perdre. Quand je me vois toute environnée de jeux et de plaisirs, est-ce là, me dis-je, la chambre d'une chrétienne? on n'y respire que la joie. Mais je me console, en pensant que si cela ne se passoit pas chez moi, il y auroit ailleurs trente hommes avec toutes les femmes qui sont là, qu'il s'y diroit, qu'il s'y passeroit des choses où la vertu seroit offensée; au lieu qu'au moins chez moi, il ne se passe rien qui blesse l'innocence. Je compte pour beaucoup de préserver toute cette jeunesse, qui doit servir d'exemple au royaume, de la préserver, par des amusemens permis, des plaisirs dangereux, qu'elle ne manqueroit pas de chercher et de trouver ailleurs. On n'a pas de piété; on a du moins des mœurs, et c'est quelque chose.

Entretien III.

(1) MADAME la duchesse de Bourgogne alla à Saint-Cyr. Elle y cherchoit madame de Maintenon. En la voyant, elle lui sauta au cou, et lui dit :

J'ai le cœur si gros, que je n'en puis plus, ma chere tante. Je voudrois ne vous point importuner, et cependant je ne puis m'empêcher de vous chercher pour pleurer avec vous.

En effet, elle pleura beaucoup, sans que j'aie su précisément pourquoi, si ce n'est la malheureuse campagne du duc de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, cette princesse étoit bien affligée. Me. de Maintenon, qui l'aimoit comme son enfant, pleura aussi amérement avec elle, et s'efforça ensuite de la consoler, également sensible et courageuse.

Le lendemain, je dis à Me. de Maintenon : Vous me fîtes bien pitié hier, madame, et je trouve qu'il n'est rien de si triste, que d'avoir à partager, comme vous le faites, les chagrins de tout un

(1) An. 1708.

royaume. C'est un grand supplice d'avoir tous vos ennuis, et tous ceux des autres.

Madame me montra tout de suite le verset de l'*Imitation* qu'elle lisoit, lorsque j'entrai : « Que ferois-je, mon Dieu ! parmi tant d'afflictions, qui me déchirent le cœur, si vous ne daigniez me fortifier par votre parole » ? Que ferois-je en effet, dit-elle, si toute ma ressource n'étoit dans le souverain arbitre des événemens? Je me trouve presque sans cesse dans l'embarras; et toute la prudence humaine ne sauroit m'en tirer. Cela m'arriva encore l'autre jour. Le roi venoit d'apprendre une méchante nouvelle; il me la dit, le soir, une demi-heure avant de me quitter. Me. la duchesse de Bourgogne, qui étoit présente, en fut extrêmement affligée. Je n'eus pas le temps de m'en attrister. Car dans le même instant, un homme vint me prier d'engager le roi à faire une chose que le roi ne devoit pas faire du tout, et qu'il ne pouvoit refuser sans mettre cet homme au désespoir, et sans se faire une peine extrême à lui-même, parce que cet homme lui étoit utile. Je devois porter la parole au roi. Je prévoyois son embarras; et cela ne diminuoit pas le mien. Je ne savois quel parti prendre. Un moment de

lumiere vint ; et j'en pris un très-heureux.

Que vous êtes à plaindre, lui dis-je, de ne pouvoir consulter personne en ces occasions délicates !

J'ai, me répondit-elle, un fort-honnête homme, de très-bon esprit, qui me décide, de gros en gros, ce que je puis faire en sûreté de conscience, et ce que je dois éviter pour ne point passer les bornes de mon état. Je m'en tiens à cette décision générale. Autrement, je ne vivrois pas ; et même en faisant le bien, je tremblerois toujours de faire mal. Mais cette décision générale ne prévoit point les cas particuliers, ces cas où il faut prendre conseil du moment, et où on ne peut le prendre que de soi-même ; de sorte qu'il me reste toujours assez de peines.

Il me semble, lui dis-je, que vous avez une grande ressource dans votre foi, qui vous donne cette liberté de recourir à Dieu, comme un enfant à son pere. Il est vrai, dit-elle, et je crois qu'il est permis d'avoir avec Dieu ces épanchements de cœur, quand on sent qu'on est à lui véritablement. Et je sens que je suis à lui. Je désire sa gloire, je travaille à rendre mon ame plus pure ; je m'occupe à lui donner ceux auxquels il m'a attachée ; je n'ai plus de passions, graces à

sa bonté ! Mes affections me restent ; mais elles lui sont soumises. Et avec le cœur le plus tendre, je suis parvenue à n'aimer personne, au point de vouloir rien faire qui pût blesser mon devoir. Je n'ai point de haines, point de vengeances, nulle avarice, nulle ambition. Je ne veux rien pour moi-même ; c'est, ce me semble, le plus grand bien de la chose, qui me détermine, plutôt qu'un sentiment particulier.

Vous êtes bien heureuse, madame, lui dis-je : car des gens qui puissent se rendre ce témoignage, il en est bien peu ; et dans votre place, point.

Aussi, ma chere fille, reprit-elle, je ne cesse de bénir la main qui me soutient au milieu de tant d'abymes ouverts sous mes pas. Car on peut bien dire que d'un côté, c'est un excès de grandeur et de prospérité très-propre à jeter dans l'ivresse ; et de l'autre, un excès d'embarras et de tristesse très-propre à jeter dans le découragement. J'ai sur les peines du roi et des princes, j'ai sur les malheurs de l'état, un degré de sensibilité, que Dieu seul connoît.

En cela, repris-je, vous êtes plus à plaindre qu'eux. Car pour l'ordinaire, les grands ne sont pas fort sensibles ; et

l'indolence de leur ame doit tourmenter les cœurs délicats.

Je vous l'ai dit plusieurs fois, repartit-elle, je ne suis pas grande, je suis seulement élevée. Dieu n'a pas voulu me donner l'éclat de la grandeur, de peur que je n'en eusse le vice. Il a fait tous les états, et en particulier le mien. Il veut que cet état me tienne lieu de toutes les pénitences et de toutes les austérités que je ne puis faire. Ceux qui me l'envient ne savent pas que j'envie le leur, et ne réfléchissent pas combien il est triste d'avoir sans cesse dans l'esprit, l'Espagne presque perdue, la paix qui s'éloigne de plus en plus, le royaume bientôt menacé, déja épuisé; mille malheureux qui souffrent sous mes yeux, et que je ne puis soulager; une noblesse généreuse, ruinée sans espérance; un peuple qui murmure toujours, et aujourd'hui avec raison; ce luxe, qui, au milieu du délabrement de toutes les fortunes, semble défier les rigueurs de la saison, et les malheurs de la guerre; ces tables, qui satisfont à peine les caprices de la gourmandise la plus raffinée; tous ces vices enfin que consacre, sous le nom de bel air, le goût d'un peuple qui devroit gémir aux pieds des autels. Du côté de la religion, le danger

visible où elle est, la difficulté de décider, s'il faut porter le roi à pousser les choses jusques à un certain point, où s'il faut le modérer; les inconvénients d'une conduite molle, les suites effrayantes d'une conduite précipitée. Car qui sait, si trop de douceur ne nuira point à l'autorité royale; si trop de sévérité n'aigrira pas les esprits, n'excitera pas une révolte, ne causera point un schisme? Qui sait si Dieu s'accommode de cette prudence humaine; et si la politique ne doit pas se taire, quand l'intérêt de la vérité parle? Tout cela m'agite à un point inconcevable. Qui m'assurera que le roi ne répondra point de tout? Il me prend des frayeurs extrêmes sur son salut, quand je pense à tous ses devoirs. Car enfin, il est obligé à faire tout le bien possible; et il rendra compte à Dieu de tout le mal qu'il auroit pu empêcher. Comment jugera-t-il tout cela? En vérité, la tête est quelquefois prête à me tourner; et je crois que si l'on ouvroit mon corps après ma mort, on trouveroit mon cœur sec et tord, comme celui de M. de Louvois. Je ne vous peins pas mes peines pour vous affliger, ma fille, mais pour vous affermir dans votre goût pour la retraite. Comprenez-en la douceur, la paix, la sûreté.

Puis, entrant dans mon cabinet pour prier Dieu, elle dit : Je ne sais pourquoi on se prend à la priere, de toutes les maladies que j'ai ; comme si mon âge et mes contraintes ne suffisoient pas. Je trouve que rien ne fait plus de bien ; rien ne fortifie et ne délasse plus un cœur affoibli et un esprit fatigué. La présence de Dieu, cet acte de religion, si peu connu au château, me semble la chose du monde la plus naturelle. Tout nous y rappelle sans cesse ; les sujets de tristesse pour nous consoler avec lui, ceux de joie pour l'en remercier, les louanges pour ne pas y succomber, les prospérités pour être préservé de la vanité, les contradictions pour en faire un bon usage. Enfin, je trouve qu'à toute heure, à tout moment, nous avons des occasions de remonter jusqu'à Dieu, et d'avoir avec lui ce saint commerce, qui adoucit toujours les amertumes dont la vie est semée, et qui nous préserve de toutes les chûtes où nous sommes exposés. Je ne suis pas surprise que les gens du monde se moquent de cette morale. S'ils savoient ce que c'est que Dieu !

Entretien IV.

(1) JE suis naturellement susceptible de tristesse. Je venois de voir mourir entre mes bras ma meilleure amie. J'étois plongée dans l'affliction, quoique sûre que mon amie étoit morte de la mort des justes, après avoir vécu comme eux. Madame vint me consoler, et me dit :

Je vais vous dire, ma chere fille, ce que j'écrivois toute à l'heure à une femme de la cour : « Vous serez la plus malheureuse personne du monde, si vous ne vous jetez toute entiere du côté de Dieu ». En effet, cette vie est remplie de misere : tout ce qu'on y voit, n'est que tritesse et ennui. J'en excepte pourtant la retraite. Car, en vérité, on y est bien heureux. En quittant le monde, on quitte une maison qui tombe en ruine, et qui accable de ses débris, ceux qui y logent. Ne croyez pas qu'on puisse être vertueux sans souffrir. Il faut compter sur des peines et des privations de toute espece. Elles sont l'apanage

(1) An. 1708.

de la vie humaine, et le gage de la vie éternelle. En quelque état qu'on soit, qu'on est à plaindre de ne pas souffrir! Mais il faut profiter des souffrances pour aller à Dieu. Il est si bon, qu'il s'accommode de tout, et de ceux mêmes qui sont conduits à lui par les malheurs les plus mérités..... Cette femme, dont je vous parle, est à la cour; elle est veuve, et a peu de bien. Fort considérée autrefois, elle est aujourd'hui peu recherchée. Ses parents la dédaignent, et courent après ceux qui peuvent leur être utiles : on lui diroit volontiers, pourquoi vous tenez-vous là? car à la cour, la considération tombe toujours avec le crédit. Si cette femme avoit de la piété, cette piété seroit un sûr asyle. Elle s'appliqueroit aux bonnes œuvres; ce seroit d'abord un travail, et ce travail deviendroit un plaisir. Ce qu'elle feroit d'abord par oisiveté, elle le feroit ensuite par goût. C'est à quoi je viens de l'exhorter.

J'aime fort, ajouta-t-elle, le vœu de ce solitaire qui souhaitoit de n'être pas une heure sans souffrir. Rien n'exerce plus l'ame : rien ne lui donne plus d'aptitude à goûter ces plaisirs qui l'attendent dans un autre monde. Les saintes maximes de notre religion, les bons exemples nous

encouragent, nous autres foibles, à porter aussi notre croix. J'ai été long-temps sans comprendre cette nécessité de la souffrance pour faire son salut. Ce n'est pas que j'ignorasse sur quel fondement on l'appuyoit. J'en entendois souvent parler: et j'en étois fort inquiete, parce qu'un retour sur moi-même m'avertissoit que je ne souffrois rien. Tout le temps de ma jeunesse a été fort agréable : je n'avois nulle ambition, ni aucune de ces passions, qui auroient pu troubler le penchant que j'avois à ce fantôme de bonheur. Car quoique j'aie éprouvé de la pauvreté, et passé par des états bien différents de celui où vous me voyez, j'étois contente et heureuse. Je ne connoissois ni le chagrin ni l'ennui. J'étois libre. J'allois à l'hôtel d'Albret, ou à celui de Richelieu, sûre d'y être bien reçue, et d'y trouver mes amis rassemblés, ou bien de les attirer chez moi, en les faisant avertir que je ne sortirois pas.

Je crois, madame, lui dis-je, que vous aviez déja de la piété dès ce temps-là? Hélas! guere, par malheur, dit-elle. J'avois un grand fond de religion qui m'empêchoit de faire aucun mal, qui m'éloignoit de toute foiblesse, qui me faisoit haïr tout ce qui pouvoit m'attirer le mépris.

Du reste, je ne pensois guere à Dieu. Et en réfléchissant sur ma vie, je remarque que les pas que j'ai fait vers la piété, ont toujours été à mesure que ma fortune est devenue meilleure : tous les degrés de prospérité et de faveur ont été suivis de quelques progrès dans la vertu. On y est communément porté par les malheurs et les disgraces : j'y ai été portée par les avantages de la fortune. Plus ils se sont augmentés et affermis, plus je me suis donnée à Dieu; et j'ai toujours reconnu, ce me semble, que tout ce qui m'est arrivé étoit son ouvrage, ne l'ayant point recherché, m'y étant tout au plus prêtée. On ne pourra jamais le croire. Cependant rien n'est si vrai. Mais comme le Ciel est admirable en tout ce qu'il fait, il a trouvé le secret, au milieu de toute cette pompe, et pour ainsi dire de cette incompréhensible élévation, que les châteaux en Espagne ne sauroient porter plus haut; il a trouvé, dis-je, le secret de me laisser une sensibilité qui me fait entrer dans les peines des autres, comme si c'étoient mes peines, et qui me fait une affliction de toutes les afflictions générales et particulieres. Ce qui joint à une infinité d'autres désagréments, me rend ma place insupportable. Sensibilité, ajouta-t-elle en

riant, qu'il me laisse comme par malice.

Puis reprenant un air sérieux, elle dit : Cependant ces peines mêmes sont de nouvelles graces de Dieu, dont je ne puis trop le remercier, quoiqu'elles me fassent trembler. Car enfin, ce n'est pas sa coutume de nous sauver par les richesses, par les honneurs : mais par la privation des choses nécessaires, et par l'écrasement de l'amour-propre, et par les mépris, par les douleurs, par les calomnies ; et je n'éprouve presque rien de tout cela ; et quand je repasse ma vie, je trouve qu'il en a toujours été de même. Car premiérement, dans mes tendres années, j'étois ce qu'on appelle un bon enfant : tout le monde m'aimoit : il n'y avoit pas jusqu'aux domestiques de ma tante qui ne fussent charmés de moi. Plus grande, je fus mise dans des couvents : vous savez combien j'y étois chérie de mes maîtresses et de mes compagnes, toujours par la même raison, parce que je ne songeois du matin au soir qu'à les servir et à les obliger. Lorsque je fus avec *ce pauvre estropié*, je me trouvai dans le beau monde, où je fus recherchée et estimée. Les femmes m'aimoient, parce que j'étois douce dans la société, et que je m'occupois beaucoup plus des autres que de

moi-même. Les hommes me suivoient ; parce que j'avois de la beauté et les graces de la jeunesse. J'ai vu de tout, mais toujours de façon à me faire une réputation sans reproche. Le goût qu'on avoit pour moi, étoit plutôt une amitié générale, une amitié d'estime, que de l'amour. Je ne voulois point être aimée en particulier de qui que ce fût : je voulois l'être de tout le monde, faire prononcer mon nom avec admiration et avec respect, jouer un beau personnage, et surtout être approuvée par des gens de bien. C'étoit mon idole. J'en suis peut-être punie présentement par l'excès de ma faveur, comme si Dieu m'eût dit dans sa colere : Tu veux de la gloire et des louanges : et bien ! tu en auras jusqu'à en être rassasiée. Quand je commençai à n'être plus si jeune, ces grands empressements que le monde avoit pour moi diminuerent un peu. Mais en même-temps commença ma faveur. Il n'y eut point d'intervalle. A peine le monde fit-il un vuide au-tour de moi, que la cour le remplit. Je commençai à faire figure ; et une conduite, toujours au-dessus du soupçon, me conserva l'estime publique. Il n'est rien que je n'eusse été capable de tenter et de souffrir, pour acquérir le nom de femme forte. Je me

contrariois dans tous mes goûts. Mais cela me coûtoit peu, quand j'envisagois ces louanges et cette réputation qui devoient être les fruits de ma contrainte. C'étoit là ma folie. Je ne me souciois point de richesses. J'étois élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt. Je voulois de l'honneur. Oh ! dites-moi, ma fille, y a-t-il rien de plus opposé à la vraie vertu, que cet orgueil dans lequel j'ai usé ma jeunesse ? C'est le péché de *Lucifer*, et le plus sévérement puni par ce Dieu jaloux, qui se plait à résister aux superbes. Enfin, pour achever ce que j'ai commencé, cette faveur, si singuliere en tout, a toujours été en croissant : et la confiance que l'on a eue en moi, a pris tous les jours de nouvelles racines. Les bonnes œuvres se sont présentées, je les ai saisies. J'ai contribué à l'établissement de Saint-Cyr, où je suis, ce me semble, comme par-tout ailleurs, respectée, chérie, écoutée. Voyez quelle chaîne de bonheur ! et si, à en juger par les apparences, madame la duchesse de Chaulnes n'avoit pas raison de dire : » *Jour de dieu ! l'heureuse femme !*

Mais, madame, lui dis-je, au milieu de tout cela, vous avez eu tant de choses à souffrir !

Beaucoup ; dit-elle : mais je ne laisse pas de craindre toujours de n'avoir pas assez souffert. Je vois cependant avec reconnoissance que Dieu m'a soutenue d'une maniere surprenante dans toutes les périodes de ma vie. Sans un secours spécial, je n'aurois pu porter ma prospérité : j'avois bien porté mon adversité : adversité ! répéta-t-elle en riant. Puis, elle ajouta en se retirant : Sauvons nous, ma fille, sauvons nous. Il n'y a que cela de bon. Croyez-en une personne qui a goûté de tout.

Entretien V.

(1) PLusieurs évêques étant venus ensemble voir Me. de Maintenon, elle m'en parla le lendemain... Il est vrai, dit-elle, que je ne pus m'empêcher de leur demander si c'étoit un concile provincial. Oui, madame, me dirent-ils en riant ; et c'est vous qui y présiderez. Si cela est, repartis-je, il ne sera pas sérieux.

Ensuite changeant de ton, elle me

(1) An. 1709.

moigna la peine extrême qu'elle avoit du mauvais état des affaires de l'église.

Sur quoi je lui demandai, si ces évêques-là n'étoient pas du même sentiment que l'évêque de Chartres.

Non-seulement, dit-elle, ils parlent comme lui; mais il étoit hier le plus modéré. Je vous assure quil est bien triste de voir les progrès que fait le jansénisme : il s'étend de tous côtés dans le royaume, et gagne presque tous les couvents. J'avois le cœur serré, et l'esprit rempli de toutes ces fâcheuses idées, quand j'arrivai à Versailles. Et pour surcroît de peines, dès que je fus chez moi, je fus témoin d'une conversation fort vive entre le roi et Monseigneur. Je passe ma vie à les unir, à éloigner tout ce qui mettroit de la mésintelligence entre eux, et je les vis prêts à se brouiller pour une bagatelle. Monseigneur vouloit donner à Meudon un bal public, où tout le monde fût admis sans distinction, et le vouloit absolument, et avec cela, que madame la duchesse de Bourgogne y fût. Le roi, avec une douceur charmante, lui représenta, qu'il ne convenoit point, dès qu'il y vouloit madame la duchesse de Bourgogne, que toutes sortes d'hommes et de femmes s'y trouvassent. Elle, de son côté,

té, ne voyoit point l'indécence de ce mélange, et étoit prête à danser avec un comédien aussi-bien qu'avec un prince du sang. Je ne puis vous dire combien ce démêlé m'a fait souffrir, et quelle nuit j'ai passée.

Après quelques moments de silence, elle reprit : Dieu ne me défend pourtant pas cette sensibilité. Elle est dans mon sang, et de mon état. Il me permet de trembler qu'à force de vices et d'indolence, nous ne perdions le sacré dépôt de la foi ; que les peuples, à force d'impôts, ne puissent plus soutenir les malheurs de la guerre ; que la famille royale ne se désunisse irréconciliablement pour les mal-entendus les plus légers dans leur principe ; que cette paix de l'Europe, si nécessaire à la France, ne s'éloigne, et qu'à la guerre générale il ne s'en joigne une civile, ou du moins domestique. D'un côté, un roi vieux ; de l'autre, un Dauphin qui vieillit. A soixante et dix ans, un prince n'est pas obéi comme à trente, et un fils de quarante-six ans n'obéit plus.

Mais à propos de cette douceur du roi vous ne sauriez croire à quel point il la porte. J'ai plus de liberté avec lui qu'avec tous les autres. Je l'avertis du mal

qu'il fait, ou qu'il permet, ou qu'il ne fait pas : la vérité ne l'offense point ; et ma franchise ne lui paroît pas indiscrétion. Il y a quelques jours, par exemple, qu'il s'en présenta une occasion importante. Je luis dis ouvertement : *Sire, ce que vous avez fait, est bien-mal ; et vous avez très grand tort.* Il me reçut à merveille le lendemain. Il fallut de nécessité parler de la même affaire. Je voulus couler doucement en disant : *Cela est fait, Sire, il n'y faut plus penser* : il répondit : *Ne m'excusez pas, madame, j'ai très grand tort : j'ai fait une faute, il s'agit de la réparer.* N'ai-je pas raison de dire qu'il est humble ? Tous ceux qui lui attribuent de l'orgueil, ne le connoissent pas. Il n'a nulle opinion de lui. Il ne se croit point nécessaire. Il est persuadé qu'un autre feroit tout aussi-bien que lui, et le surpasseroit même en bien des choses. Il sent les défaut de son gouvernement, et il n'attend que la paix pour y remédier. Il ne s'attribue aucune des merveilles de son regne. Hélas ! il ne connoît pas tant d'orgueil en un an, que j'en connois en un jour. Et voilà comme les rois mêmes sont si peu connus.

Entretien VI.

...... J'eus une grande et longue maladie. Ayant montré au commencement quelque frayeur de la mort, madame me vint voir, s'attendrit sur mon état; et après mille choses obligeantes, me dit: Que je suis aise que vous ne craigniez plus tant la mort! Environnés de périls comme nous le sommes dans cette vie, y goûtant si peu de vrais biens, nous ne pouvons mieux faire, que de désirer d'en sortir. J'estime heureux ceux qui meurent jeunes: c'est autant de gagné sur les fatigues du pélerinage. Si Dieu me demandoit présentement ce que je desirerois le plus, de vivre ou de mourir, mon choix seroit bientôt fait: et certainement je ne verrois plus ce monde corrupteur et corrompu. Comptez, ma chere fille, que l'on n'est pas plus détaché du monde pour avoir vécu long-temps. Le cœur s'enracine. Il y a un endroit de St. Paul, qui me fait toujours de la peine: celui où il dit, que c'est une chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Je respecte infiniment cette parole, et je sais qu'elle regarde les

pécheurs impénitents. Mais cela m'est toujours dur à entendre : car je trouve qu'on est toujours bien entre les mains de Dieu. J'aime mieux cet autre sentiment : *Oh ! qu'il me tarde de déloger pour être avec J. C.* Il y a quelques jours que je dis au roi avec une espece de dépit : En vérité ! Sire, j'ai peur de vivre cent ans : à quoi il eut la politesse de me répondre, qu'il le souhaitoit vivement. Malgré tant de bonté, je suis si lasse de la vie, que mes vœux les plus ardents appellent le moment qui doit la finir. . . . .

. . . .

Je fus bien consolée, l'autre jour, en relisant une lettre de feu Mr. de Chartres, où après m'avoir mandé plusieurs choses admirables pour me fortifier dans un temps où j'étois extrêmement malade, il finit en disant : « Je suis bien honteux » de vous parler là-dessus, sentant moi-» même un desir extrême de guérir, et » me trouvant réduit à un simple acquies-» cement ». Quand un saint parle ainsi, ajouta-t-elle, cela encourage un peu, et cet aveu ne donne que plus de croyance à ce qu'il dit.

La conversation ayant ensuite tourné sur divers sujets, nous vînmes à parler de la haine, et combien il est difficile de

Mais, madame, lui dis-je, il seroit aisé d'en découvrir les auteurs. L'autorité du roi, me dit-elle, n'est point faite pour servir la sensibilité d'une femme. Et parce que je suis élevée, faut-il qu'il y ait des gens abatus ? Les injures ne sont rien. Je le disois hier à un homme qui se plaignoit d'en avoir essuyé une : nous en vivons.

Entretien VII.

MADAME de Maintenon, qui s'entretenoit toujours avec moi à cœur ouvert, me dit un jour : Mon dieu ! ma fille, que je vois d'étranges choses dans le pays où je suis forcée de demeurer ! Il me semble que je suis à-peu-près comme ceux qui sont derriere un théâtre, à ne voir que les cordages, les lampions, le suif, et tout ce qu'il y a de désagréable ; pendant que ceux qui sont assis vis-à-vis, sont transportés d'admiration à l'aspect d'un palais enchanté, d'un paysage, d'un jardin. Tout cela ravit, et tout cela n'est qu'une toile mal-propre. De même, je vois le monde dans toute sa laideur ; tandis que mille gens, qui le voient de loin, sont éblouis de son éclat. Je vois des passions de toutes sortes, des haines, des bassesses,

bassesses, des ambitions démesurées d'un côté; des envies, des trahisons, des jalousies épouvantables de l'autre: et quelquefois, tout cela dans le même sujet; et toujours tout cela, pour des bagatelles et de la fumée. Cela seul ne suffiroit-il pas, pour me faire reléguer moi-même au bout du monde, sur-tout étant presque contrainte à jouer un rôle dans toutes ces iniquités? Je retournerois en Amérique, si l'on ne me disoit sans cesse, que Dieu me veut où je suis. Ce ne sont pas là mes seules peines. Mille embarras d'esprit et de conscience viennent m'assaillir: je tremble pour le salut du roi; car enfin, s'il n'est pas l'homme le plus juste de son royaume, il en est le plus injuste. Je crains pour nos princes, je crains pour mad. la duchesse de Bourgogne. Il y a mille choses, comme je vous l'ai dit bien des fois, où je ne sais quel parti prendre. J'appréhende tantôt de mollir, tantôt de rebuter tant de gens de la piété. Cette musique, par exemple, qui fait le seul plaisir du roi, et où l'on n'entend que des maximes absolument contraires aux mœurs, seroit, ce me semble, bien convenable à retoucher ou à proscrire. Si l'on en dit un mot, le roi répond aussi-tôt: « Mais cela a toujours été. La

» reine ma mere, qui avoit de la piété,
» et la reine, qui communioit trois fois
» la semaine, ont vu tout cela comme
» moi ». Il est vrai que pour lui personnellement, cela ne lui fait aucune impression, qu'il n'est occupé que de la beauté de la musique, des sons, des accords, et qu'il chante même ses propres louanges, comme si c'étoient les louanges d'un autre; et seulement par goût pour les airs. Mais il n'en est pas de même de tout le reste des spectateurs; et il est impossible que, parmi tant de jeunes cœurs, il n'y en ait de sensibles à ces paroles pleines d'une morale qui fait consister le bonheur dans le plaisir. Car mettez à l'alambic tous les opéra, vous n'en tirerez jamais que cette maxime retournée en mille façons différentes. Le roi a pris autrefois un plaisir extrême aux beaux cantiques d'Esther et d'Athalie. Aujourd'hui il est presque honteux de les faire chanter, parce qu'il sent qu'ils ennuient les courtisans, que Quinault pourtant n'ennuie pas moins. N'est-il pas déplorable, que parmi des chrétiens, et sous un roi qui ne voudroit assurément pas offenser Dieu, qui le craint, qui l'aime, on ait des pratiques si contraires à tout le système de la religion, et des condescendances si

contraires à la vertu dont le caractere est l'inflexibilité ? Si le roi cependant vouloit absolument qu'au-lieu des maximes pernicieuses semées dans les opéra, l'on ne chantât que des choses saintes, ou du moins innocentes, les gens d'esprit, dont la France abonde, s'empresseroient de travailler en ce genre. Mais il craint d'établir une nouveauté ; il craint que les plus beaux airs n'ennuyassent, dès que les paroles en seroient pures ; il craint de déplaire au public, de l'opinion duquel le prince dépend encore plus que le sujet. Quelques-uns disent que ce que l'on entend à l'opéra, entre par une oreille et sort par l'autre.

Oui, interrompis-je, mais ils oublient que le cœur est entre deux.

Cela est fort-bien dit, répondit madame ; et je suis assurée qu'au sortir de ces spectacles, dont Mr. de Meaux disoit qu'il y avoit de grands exemples pour, et des fortes raisons contre, l'on est moins en état de résister aux occasions dangereuses, qu'on ne le seroit en sortant du sermon d'un pathétique missionnaire.

Je dis un jour à ce propos, poursuivit-elle, à Mr. le duc de Bourgogne, qui est un saint : Mais vous, Monseigneur, que ferez-vous quand vous serez le maître ? défendrez-vous l'opéra, la comé-

die et les autres spectacles ? car bien des gens prétendent que s'il n'y en avoit point, il y auroit de plus grands désordres à Paris. Je peserois mûrement, me dit-il, le pour et le contre ; j'examinerois tous les inconvénients, et je m'en tiendrois au parti où il y en auroit le moins. Cela n'est-il pas d'une merveilleuse droiture dans un si jeune prince ?

Ce qui m'étonne, ajouta-t-elle, quand j'y pense, (mais sans me troubler, car je sais que Dieu tire sa gloire de la déronte de nos projets comme de leur réussite,) c'est de voir que tant de choses que j'ai faites pour le grand bien, avec l'intention la plus droite, aient mal tourné. Par exemple, j'ai voulu que M. le duc de... et le duc de... fussent amis du roi, afin qu'il vît d'honnêtes gens capables de lui faire aimer la vertu, et d'éloigner de lui cette corruption de flatterie. Cela n'a pas réussi, et je m'en suis repentie. Je n'ai pas plus à me louer de la nomination du cardinal de Noailles à l'archevêché de Paris, ni de celle de l'abbé de Fénélon au siege de Cambray, que j'ai favorisée. Vous savez les peines que j'ai eues sur Mr. de Cambray. J'en eus un si grand chagrin, que le roi, quoiqu'il m'en eût su d'abord mauvais gré,

ne put s'empêcher de me dire en voyant mon affliction : *Hé bien, madame, il faudra donc que nous vous voyions mourir pour cette affaire-là !* Je n'en sens pas une moindre actuellement sur le cardinal de Noailles. Mais quand j'ai suivi, à son sujet, les mouvements de mon cœur, en le transférant à Paris, j'ai cru faire le bien de l'église. Feu Mr. de Chartres pensoit lui-même comme moi sur ces deux hommes-là, et les regardoit comme des gens faits pour servir la religion.

Puis, après avoir un peu pensé, elle dit :.. Les princes ne veulent jamais envisager les choses tristes. Ils sont accoutumés à des flatteurs, dont tout le savoir est de les leur ôter de devant les yeux ; et je me vois réduite par le devoir de ma conscience, par l'amitié que j'ai pour le roi, par l'intérêt que je prends et suis obligée de prendre à l'état, de dire la vérité, de la dire sans adresse, de peur qu'elle ne soit pas entendue ; de montrer au roi qu'on le trompe souvent, qu'on le flatte, qu'on lui donne de mauvais conseils. Voyez quel personnage, d'attrister ainsi ce que l'on aime, et de déplaire sans cesse à un homme, à qui tous cherchent à plaire. Voilà cependant ma situation. Je l'afflige souvent, quand il ne vient chez moi que pour s'amuser.

. . . .
. . . Je voudrois mourir avant le roi. J'irois à Dieu ; je me jetterois aux pieds de son trône ; je lui offrirois les vœux d'une ame qu'il auroit rendue pure ; je le prierois d'accorder au roi plus de lumieres, plus de connoissances sur le véritable état des provinces, plus d'aversion pour les perfidies des courtisans, plus d'amour pour son peuple, plus d'horreur pour l'abus qu'on fait de son autorité. Mes prieres lui seroient agréables ; il les exauceroit, et ma fécilité en seroit augmentée.

. . . .
. . . D'un autre côté, madame la duchesse de Bourgogne, qui a des chagrins épouvantables, me les vient tous apporter. Elle vint, par exemple, hier, comme je me couchois n'en pouvant plus d'excès de fatigue. Elle se jeta sur moi, et me tint très-long-temps à me conter ses peines. Il me fallut rester à demi-déshabillée à l'entendre, parce que, si je m'étois couchée, elle n'auroit pu me parler en liberté ; la table où le roi travailloit, étant tout près de mon lit. Elle me demande si elle ne m'incommode point ; mais avec toute la liberté qu'elle me donne, et quoiqu'elle me prie d'en user avec elle comme avec ma fille, il m'est

impossible de manquer aux égards qui lui sont dus, et de n'avoir pas pour elle tout ce que je dois. Nos princes s'imaginent peut-être que je ne me gêne en rien avec eux; et ils auroient en effet la bonté de le souffrir. Mais je pense bien plus à eux qu'à moi. Il me semble aussi que, quand on les a vus, on n'a plus envie de voir personne; et c'est précisément alors qu'on desire le plus de voir des gens qui ne soient point eux. C'est bien là, dis-je, ce que M. de Cambray leur reprochoit, quand il leur disoit, qu'à les en croire, *leur vision étoit béatifique*. Oui, dit madame, en riant, ils pensent qu'elle tient lieu de tout; et il est bon qu'ils ignorent combien ils se trompent.

Entretien VIII.

MADAME de Maintenon me parlant du dégoût qu'elle avoit toujours eu pour la cour, me dit avec admiration: Il falloit que Dieu eût donné pour moi de grandes lumieres à l'abbé Gobelin, pour qu'il prît sur lui de me décider avec toute l'autorité d'un apôtre, que j'y devois demeurer malgré toutes mes répugnances. Les fortes envies qu'il me sem-

bloit que Dieu me donnoit de m'en retirer, les grandes raisons que j'avois, les périls que je pouvois y courir, j'exposai tout à ce saint homme avec les couleurs les plus vives. Il persista toujours à m'ordonner de demeurer à la cour; ordre qui ne sembloit point s'accorder avec cette morale sévere, dont il ne se départit jamais. Mais ce qui m'étonne encore plus, quand j'y fais réflexion, c'est que Dieu ait permis après tout cela, que ce même homme, qui me conduisoit depuis si long-temps avec tant de fermeté, me devînt presque inutile. J'avois pour lui la même confiance, la même docilité, le même goût; mais il prit une si grande crainte de moi, il me traita avec tant de respect, il m'embarrassa si fort par la contrainte que mon élévation lui donnoit malgré lui et malgré moi, que, de continuelles infirmités se joignant à toutes ces raisons, je m'adressai pendant quelque temps au pere Bourdaloue. Mais ce saint et savant prédicateur me déclara, qu'il ne pourroit me voir que tous les six mois, à cause de ses sermons. Je compris que tout habile, tout vertueux, tout expérimenté, tout zélé qu'il étoit, je ne pourrois pas en tirer le secours presque continuel dont j'avois besoin. En me privant du pere

Bourdaloue, je rodoublai d'estime pour lui; car la direction de ma conscience n'étoit point à dédaigner. M. Jassaux, en ce temps-là mon confesseur, me parloit continuellement de M. l'abbé Desmarais et de Mr. l'abbé de Fénelon, et m'assuroit que le plus grand service que je pouvois rendre à la religion, étoit de m'intéresser à les placer de maniere que leurs talents fussent utiles à l'église. Le même témoignage leur étoit rendu de tous côtés; de sorte que je contribuai à faire nommer l'abbé de Fénelon précepteur de M. le duc de Bourgogne, et l'abbé Desmarais, évêque de Chartres. J'avois vu ce dernier à Saint-Cyr, où l'abbé Gobelin l'avoit introduit; et dès que je l'eus entretenu, il me sembla que c'étoit l'homme qu'il me falloit. Vous savez que son extérieur, bien-loin d'avoir rien qui attirât, étoit tout-à-fait propre à éloigner. Il avoit un air froid, sec et austere. Cependant il me sembloit que Dieu me disoit au fond du cœur: c'est cet homme-là que je te donne. Je l'examinai de près, pendant qu'il traitoit des affaires de Saint-Cyr avec tous nos autres messieurs. Et tout ce que je vis en lui me parut si saint, si vertueux, si sage, si modéré, si prudent, que je me confirmai dans mon choix.

Je le communiquai à Mr. l'abbé de Brisacier, qui, avec une droiture merveilleuse, et sans profiter de l'ouverture que je lui faisois, pour me porter à le choisir lui-même, ou Mr. l'abbé Tiberge, car j'avois pour eux deux une égale estime, me dit : *Vous ne sauriez mieux faire que de prendre M. l'abbé Desmarais pour votre directeur ; il a tout ce qu'il vous convient, et ce qui vous est nécessaire.* Là-dessus, je le priai de lui en faire la proposition. M. Desmarais le refusa d'abord, regardant cette charge comme formidable, ainsi qu'il me l'écrivit quelque temps après.

Je fus obligée de prier M. de Brisacier de le presser et d'employer tout le pouvoir et tout le crédit qu'il avoit sur son esprit, pour l'y engager. Mr. Desmarais, avant de s'y résoudre, voulut encore consulter M. Tronson, supérieur de Saint-Suplice, qui lui leva tous ses scrupules, et lui dit de ne pas hésiter à se charger de moi. Je me souviens qu'une des premieres choses que je lui demandai, fut si je pouvois aller aux spectacles avec le roi. Il demeura quelque temps à réfléchir ; puis il dit : *Madame, je crois que si le roi le veut, vous devez y aller* ; et n'ajouta rien davantage. Peu de temps après, je lui

fis une confession générale ; et depuis ce temps-là, jusqu'à sa mort, j'ai eu en lui une entiere confiance, et je m'en suis bien trouvée.

J'ai souvent pensé depuis, ajouta-t-elle, pourquoi je ne pris pas M. l'abbé de Fénelon, dont toutes les manieres me plaisoient, dont l'esprit et la vertu m'avoient si fort prévenue en sa faveur. Comment au milieu de tout ce qui devoit me déterminer d'un côté, me jettai-je de l'autre ? je ne puis trop remercier la providence, qui sembla m'avoir voulu préserver des erreurs de Mr. de Cambray, en me livrant à un homme attaché jusqu'au dernier soupir à la vérité. Quand je vois toutes les divisions des hommes sur une chose aussi simple que la religion, en vérité, je bénis Dieu d'être femme. Toutes ces dissentions m'agitent et m'allarment ; et je paie bien chérement l'honneur d'être la *femme d'affaires des évêques*. Les déférences qu'on a pour moi m'accablent, au lieu de m'enorgueillir. Il y a si long-temps que je fais des loix aux autres, que je serois ravie de suivre celles de quelqu'un. Rien n'est plus commode que de se laisser gouverner, sur-tout pour ceux qui gouvernent.

Entretien IX.

Sur le Jansénisme et sur le Quiétisme.

(1) JE veux triompher avec vous, ma chere fille, sur la constitution du pape, contre le livre de Quesnel. Vous la verrez dès qu'elle sera traduite. Il y a plus de cent propositions condamnées. Et voilà ce merveilleux livre que notre saint évêque de Chartres condamnoit à tort, par faux scrupule, avec une âpreté trop grande contre le jansénisme dont il se faisoit un fantôme! Il lui en a coûté la vie; mais il est bien récompensé aujourd'hui; et M. de Meaux assure qu'il est sensible dans le ciel à la joie de le voir condamné. . . . . .

Madame ajouta: Si vous n'étiez qu'une communauté de religieuses, je vous laisserois, le plus qu'il me seroit possible, ignorer ce qui se passe dans le monde. Mais comme vous élevez des filles qui y retourneront, il faut bien leur donner des préservatifs contre les différents poisons qui leur seront présentés. Vous verrez par la constitution du pape contre le jansénisme, que, sous des apparences de

(1) An. 1713.

piété, avec des paroles même tirées de l'écriture-sainte, on fait prendre des venins mortels aux ames simples et ignorantes. On prévient le public par des dehors réguliers, et même austeres. Les personnes les plus pieuses sont celles qui donnent le plus aisément dans ces nouveautés. Les libertins s'occupent d'autre chose. On s'insinue dans l'esprit des femmes, en leur faisant entendre qu'elles en ont trop pour marcher dans la voie ordinaire, et qu'elles sont appellées à une plus haute perfection. Il en est peu qui résistent à ce discours flatteur. On entre dans le parti par piété, et l'on y perd sa piété à mesure qu'on y avance. On ne s'occupe que des intérêts et des passions de la cabale. Notre sureté est dans la soumission aux décisions de l'église et à la conduite de nos supérieurs. C'est aux docteurs à raisonner et à approfondir. Celui qui les fait docteurs, leur donne les lumieres dont ils ont besoin. Mais les femmes doivent obéir et croire. Nous sommes trop heureuses de n'avoir qu'à suivre notre règle; elle ne nous trompe point : on n'est en paix que lorsqu'on est dans l'ordre. Voyez quels troubles ces nouveautés excitent dans l'église. Voyez l'indépendance de ceux qui les embrassent! quelle révolte

contre cette église, que J. C. a établie, qu'il éclaire, qu'il conserve toujours ! quel mépris de toute puissance qui vient de Dieu ! Que nos filles soient en garde contre ceux qui veulent les rendre orgueilleuses, qui décident souverainement des matieres de religion, qui en regardent les pratiques comme des petitesses, qui attaquent le pape, les rois, les évêques, et toute autorité. Le calvinisme et le jansénisme, s'opposent à tout ce que l'église approuve. Il ne faut point honorer la vierge ni les saints ! Il est pitoyable de dire son chapelet ! il faut lire l'écriture-sainte, et en juger soi-même ! Voilà leurs discours. Vos filles reconnoîtront l'erreur à ces marques. La vérité est simple, humble, et veut de la dépendance. Vous ne pouvez trop leur inspirer de prendre un confesseur bien approuvé par les supérieurs, et point soupçonné de nouveautés. Elle n'ont point d'affaire plus pressée en sortant d'ici. Elles y sont solidement instruites : ceux qui leur donneront d'autres maximes, doivent leur être suspects. Il faut sur-tout éloigner de cette maison tous les écrits qui pourroient y introduire l'erreur. Vous savez, ma chere fille, ce qui a donné entrée à Me. Guion chez vous; et vous savez aussi les suites

de son commerce. J'ignorois entiérement combien cette femme étoit dangereuse. Cependant c'étoit une imprudence à moi de laisser entrer chez vous une personne dont je n'avois pas bien examiné la conduite. Que ma faute vous instruise. Soyez plus circonspecte que moi. Vous avez vu la peine que votre évêque a eue à détruire ici ses maximes, et à supprimer ses livres et ses écrits. Il me parut qu'il suffisoit pour vous qu'il les désapprouvât : et vous devez vous en tenir toujours à la décision de vos supérieurs. Je n'aurois pas voulu faire d'autre consultation, s'il n'y avoit eu que l'intérêt de votre maison. Mais le bruit que cette affaire faisoit à Paris et à la cour, me fit croire que le roi en auroit connoissance, et ne manqueroit pas de m'en parler. C'est ce qui m'obligea de consulter, pour être en état de répondre au roi. Je choisis pour cela M. l'évêque de Meaux, M. l'évêque de Châlons, Mr. Jolly, le pere Bourdaloue, M. Tronson, et nos chers amis, Mrs. Tiberge et de Brisacier. Si j'avois su quelque chose de meilleur, je m'y serois adressée. Je les priois par écrit de me mander leur sentiment sur les livres et sur les manuscrits qui contenoient cette illusion qu'on nomme quiétisme. Vous avez leurs

réponses. Celle de Mr. de Meaux n'y est point, parce que je le consultai de vive voix. Il fut de même avis que les autres, et ce qu'il écrivit depuis le prouve bien. Le roi me parla, comme je l'avois prévu ; et ceux qui l'avoient informé des premiers bruits du quiétisme, voulurent en accuser les gens de la cour qu'il considere le plus, et avec lesquels j'ai le plus de commerce. Ils connoissoient en effet madame Guion, et l'estimoient. Mais dès qu'ils la virent soupçonnée d'une mauvaise doctrine, ils voulurent consulter ses livres, et consulterent en effet divers docteurs et prélats. Cette docilité me confirma dans l'estime que j'avois pour eux. L'abbé de Fénelon se joignit à M. de Châlons et à M. de Meaux ; et tous ensemble examinerent à Issy, huit mois durant, les livres, les manuscrits, les maximes, et la vie de Me. Guion. Ces assemblées commençoient par la priere, et finissoient par elle. On n'y portoit aucune passion ; on ne cherchoit que la vérité. On travailloit ensemble, on travailloit séparément : on conféroit sans précipitation et sans préjugé. Pendant ce temps-là, M. l'archevêque de Paris condamna les livres de Me. Guion. Nos examinateurs approuverent cette censure.

Enfin, après les huit mois accomplis, après beaucoup de prieres et de sacrifices offerts, ils signerent tous quatre la condamnation des propositions. Ils firent ensuite ces mêmes condamnations dans leur diocese. Que cette expérience vous mette sur vos gardes, pour ne pas donner entrée chez vous aux nouveautés. Les livres, les confesseurs, les écrits, donnés mystérieusement, sont les moyens dont le mensonge se sert pour troubler la paix de la conscience. Les filles en sont très-susceptibles. Gardez les vôtres avec une vigilance qui aille jusqu'à la défiance, et demeurez dans votre piété simple. Soyez soumises à vos supérieurs; ne soyez point curieuses. Nous sommes ignorantes; mais il n'importe; puisque nous n'avons qu'à nous laisser conduire. Dieu ne nous demandera point si nous avons beaucoup su, mais si nous avons beaucoup fait.

Entretien X.

Un jour que madame venoit de faire un acte de charité très-considérable, je lui dis : Mais, madame, il faudra vous nommer la mere des pauvres !

Pour bien faire l'aumône, me répon-

dit-elle, il faut souffrir du soulagement qu'on donne aux autres. Ma place empêche que je ne manque de rien. Mes charités sont pour moi un si grand plaisir, qu'elles ne sauroient être un mérite. Que je me trouverois heureuse, s'écria-t-elle d'un ton pénétré, si je pouvois devenir pauvre à force de secourir les pauvres ! Je n'aime point les voyages de Marly : je n'y puis faire aucun bien. A Fontainebleau, j'ai mes pauvres d'Avon ; je n'aime que les lieux où je puis répandre de l'argent.

Avec ces sentiments généreux et chrétiens, lui dis-je, il seroit bien à désirer que vous fussiez riche ; les malheureux y gagneroient.

Je pourrois l'être sans doute, me répondit-elle : et hier il ne tint qu'à moi d'avoir cent mille écus de rente. J'étois avec le roi dans son carrosse. Il me dit : Mais, Madame, vous n'avez rien. Il me pressa plus qu'il n'a jamais fait. Vous m'allez bien gronder. Je le priai de ne point s'inquiéter là-dessus, et que j'avois assez, et que plus de bien ne me rendroit pas réellement plus riche. Les revenus du roi appartiennent au royaume. C'est de là qu'il les tire, c'est là qu'il doit les renvoyer. Ils doivent être employés aux be-

soins des peuples, et non au luxe d'une femme. Je dis luxe, parce que, dans l'état où je suis, ne pouvant jamais parvenir à prendre sur mon nécessaire, toutes mes aumônes ne sont qu'une espece de luxe, bon et permis, à la vérité, mais sans mérite. Et voilà, ma chere fille, les inconvénients de ma place. Il y a des vertus qui deviennent impossibles. Méfiez vous donc de toutes les fortunes que l'on fait au chevet des rois.

J'en ai fait une étonnante. Mais ce n'est pas mon ouvrage. Je suis où vous me voyez, sans y avoir tendu, sans l'avoir desiré, sans l'avoir espéré, sans l'avoir prévu. Je ne le dis qu'à vous, car le monde ne le croiroit pas. Je sus ce qu'il en pensoit, dès le moment de mon élévation. Un jour le maréchal de Créqui prit à part l'abbé Testu, et lui dit : *Or ça, monsieur, parlons de cette fortune-là. Il faut que cette femme ait bien de l'esprit, pour avoir imaginé au coin de son feu un projet si brillant et si bien conduit.* L'abbé Testu m'avoit connue dans tous les temps, et savoit que j'étois fort éloignée de former le projet, je ne dis pas d'être où je suis, mais un simple projet de fortune. Il savoit que je suis, et incapable d'intrigues, et très-bornée dans mes vues. Il

vouloit donc lui persuader que ce n'étoit pas moi qui avois conduit ma fortune ; que si je m'en étois mêlée, elle n'auroit pas marché si bien ; que je n'avois fait que m'abandonner aux événements et à la providence. Il lui en détailloit les preuves, en lui en montrant les progrès. Mais le maréchal prenoit pour une profonde habileté, ce que l'abbé lui remontroit être une imprudence si j'avois eu un projet. Il admiroit ma magnanimité, la profondeur de mes desseins, l'adresse avec laquelle j'avois abusé tous mes amis. Oh ! non assurément, je ne me suis pas mise où je suis. Je ne l'aurois ni pu ni voulu. Mais voilà comme les hommes jugent !

Il en est de cela comme de Saint-Cyr, qui est devenu insensiblement ce que vous le voyez aujourd'hui. Je vous l'ai souvent dit : je n'aime point les nouveaux établissements. Il vaudroit mieux soutenir les anciens. Cependant, sans presque y penser, il se trouve que j'en ai fait un nouveau. Tout le monde croit, que, la tête sur mon chevet, j'ai fait ce beau plan. Cela n'est point. Dieu a conduit Saint-Cyr par degrés. Si j'avois fait un plan, j'aurois envisagé toutes les peines de l'exécution, toutes les difficultés, tous les dé-

tails : j'en aurois été effrayée. J'aurois dit : cela est fort au-dessus de moi. Et le courage m'auroit manqué. Beaucoup de compassion pour la noblesse indigente, parce que j'avois été orpheline et pauvre moi-même, un peu de connoissance de son état, me fit imaginer de l'assister pendant ma vie. Mais en projetant de faire tout le bien possible, je ne projetai point de le faire encore après ma mort. Ce ne fut qu'une seconde idée, qui naquit du succès de la premiere. Puisse cet établissement durer autant que la France, et la France autant que le monde! Rien ne m'est plus cher que mes enfants de Saint-Cyr. J'en aime tout jusqu'à leur poussiere. Je m'offre avec tous mes gens pour les servir ; et je n'aurai nulle peine à être leur servante, pourvu que mes soins leur apprennent à s'en passer. Voilà ou je tends ; voilà ma passion, voilà mon cœur.

Entretien XI.

MAdame s'entretenant avec Mlle. d'Aumale et avec moi, nous tâchâmes de faire tomber la conversation sur divers événements de sa vie, afin d'en tirer, sans qu'elle s'en apperçût, des par-

ticularités intéressantes, dont elle seule pouvoit donner connoissance. Nous la remîmes donc de concert sur les commencements de sa faveur. Elle nous répéta ce qu'elle nous avoit déja souvent dit, que, sans l'assurance que les gens de bien et sur-tout son directeur, lui avoient donnée, que Dieu la vouloit à la cour, elle n'y seroit jamais demeurée, et qu'elle auroit fait quelque échappée imprudente pour s'en retirer, plutôt que d'y rester.

Mais, ajouta-t-elle, quand je commençai à voir qu'il ne me seroit peut-être pas impossible d'être utile au salut du roi, je commençai aussi à être convaincue que Dieu ne m'y avoit amenée que pour cela : et je bornai là toutes mes vues. Je déplaisois fort au roi dans les commencements : il me regardoit comme un bel-esprit, à qui il falloit des choses sublimes, et qui étoit très-difficile à tous égards. Et madame d'Heudicourt lui ayant dit sans malice, au retour d'une promenade, que Me. de Montespan et moi avions parlé, devant elle, d'une maniere si relevée, qu'elle nous avoit perdues de vue; cela lui déplut si fort, qu'il ne put s'empêcher de le marquer; et je fus obligée d'être quelque temps sans paroître devant lui.

Mais, madame, lui dis-je, ne vous craignoit-il pas comme prude, et du côté des mœurs ?

Oh non ! dit madame. Le roi ne haïssoit pas que l'on fût sage : et cela marque bien que la foiblesse et l'ignorance l'avoient entraîné dans ces galanteries où il passa sa jeunesse. Il aimoit la vertu, la retenue, la modestie, et toutes les qualités particulieres à notre sexe ; et si dès le commencement il avoit trouvé des femmes qui lui eussent parlé comme il faut, et avec la fermeté qu'inspire la sagesse, il ne s'en seroit pas écarté, ou bien il y seroit promptement revenu. Ses commerces malheureux étoient bien avancés, quand je fus connue de lui ; et je n'y suis jamais entrée.

Mlle. d'Aumale lui demanda, si ce que l'on racontoit de la prédiction de sa grandeur future, étoit vrai ?

Oui, dit-elle, c'étoit une espece d'architecte, qui me dit, pendant que j'étois encore à Paris, et fort éloignée de la faveur, que j'aurois un jour les plus grands honneurs auxquels une femme pût parvenir, plus de bien que je n'en avois alors, mais jamais à proportion de mon état, et que ce seroit toujours l'endroit le plus foible pour moi. Je le dis à quelques-unes

de mes amies, qui en rirent comme moi. Cependant tout ce que cet homme m'avoit prédit, m'est arrivé.

Croirez-vous bien, ajouta-t-elle, que le principe de cette étonnante fortune, à laquelle je n'avois jamais pensé, a été le zele que Me. de Montespan remarqua en moi pour Me. d'Heudicourt, notre amie commune, chez qui elle m'avoit vue souvent? Je faisois là les mêmes choses que chez Me. de Montchevreuil. Jamais six heures ne me trouvoient au lit. Et pendant que la maîtresse du logis dormoit jusqu'à midi, je donnois ordre à tout, et souvent même j'aidois les ouvriers. Je me souviens que lorsqu'elle se maria, je fus si occupée d'elle, que je m'oubliai entiérement, et me laissai voir, à toute la cour qui vint à ses noces, aussi négligée et aussi lasse qu'une servante. On s'en apperçut enfin: on me mit promptement dans une chambre, pour m'habiller à mon tour: et quand je rentrai, madame de Montespan, ni personne ne me reconnut: tant on me trouva différente de moi-même: le tout, selon ma coutume, pour obliger mes amies, par goût pour le travail, et point par intérêt; car je n'en pouvois rien attendre. Ce goût m'est resté. Un jour je fus long-temps par terre

à

à devider des fusées, à compter des pelotons, à mettre mon ouvrage en ordre avec une vivacité qui me fatiguoit, mais qui ne me rebutoit pas. Le roi et ses ministres étoient dans ma chambre, et me disoient : *Vous êtes aussi occupée de vos pelotons, que nous le sommes des affaires de l'Europe.*

Dans le temps que je n'avois que des meubles d'emprunt, j'étois bien éloignée de croire que Me. de Montespan seroit, après Dieu, la premiere cause de cette haute fortune que j'ai faite, et qui m'étonne moi-même. Elle étoit alors fort sage, et disoit même en parlant de la Valliere : *Si j'étois assez malheureuse pour que pareille chose m'arrivât, je me cacherois pour le reste de ma vie.* Nous avons vu qu'elle a dans la suite pensé bien-autrement.

Pour en revenir à ce que je vous disois, si Me. de Montespan ne m'avoit connue de ce tempérament infatigable et de ce caractere vrai, elle ne m'auroit pas choisie pour l'emploi que le roi me confia sous le dernier secret. Une dame de votre connoissance étoit de leur confidence ; et pour rien au monde, je n'aurois voulu y être comme elle y étoit. Ils ne la choisirent pourtant pas pour l'exé-

cution de leur dessein, parce qu'ils savoient qu'il n'appartient qu'aux personnes vertueuses d'être discretes. Ils me vinrent chercher au moment que je ne pensois certainement à rien de pareil. Cette sorte d'honneur assez singulier m'a coûté des peines, des soins infinis. Je montois à l'échelle pour faire l'ouvrage des tapissiers et des ouvriers, parce qu'il ne falloit pas qu'ils entrassent. Les nourrices ne mettoient la main à rien, de peur d'être fatiguées, et que leur lait ne fût moins bon. J'allois souvent de l'une à l'autre, à pied, déguisée, portant sous mon bras du linge, de la viande, et je passois quelquefois les nuits chez un de ces enfants malades dans une petite maison hors de Paris. Je rentrois chez moi le matin par une porte de derriere; et après m'être habillée, je montois en carrosse par celle de devant, pour aller à l'hôtel d'Albret ou de Richelieu, afin que ma société ordinaire ne sût pas seulement que j'eusse un secret à garder. On le sut. De peur qu'on ne le pénétrât, je me faisois saigner pour m'empêcher de rougir. Je maigrissois à vue d'œil. Me. de Montespan avoit tant d'indifférence pour cette pénible éducation, que lui ayant écrit que le feu avoit pris à la maison, et qu'elle don-

nât des ordres pour en réparer secrétement les ravages, elle me répondit qu'elle en étoit bien-aise, parce que le feu portoit bonheur.

Voilà, ajouta-t-elle, comment la providence nous conduit insensiblement, et sans que nous nous en appercevions, jusqu'où elle veut nous mener. Mais quand je repasse tout cela, je ne laisse pas d'avoir de la crainte.

Voilà pourtant, repris-je, dans cette conduite de Dieu, bien des sujets de confiance. Car au milieu de votre prospérité, il vous a toujours soutenue de sa main, et préservée dans les occasions les plus périlleuses. Mais je suis frappée d'une pensée ; c'est qu'il me semble que Dieu ne laissoit pas de risquer quelque chose avec vous. Car vous auriez fort-bien pu ne pas faire un si bon usage de toutes vos prospérités, et vous perdre au lieu de vous sauver. Oui, dit madame, en souriant : il ne laissoit pas de risquer quelque chose. Puis elle ajouta : Ah ! il ne risquoit rien : il sait bien ce qu'il fait. Il m'a soutenue d'une maniere admirable. On ne le croira jamais. Il est désagréable de vivre avec des gens de qui l'on n'est pas connue, qui n'ont point été de la vie qu'on a menée, qui n'ont point suivi les

intrigues où l'on s'est trouvé ; en un mot, qui sont d'un autre siecle que vous. Et voilà ce que je gagne à vivre si long-temps !

Mlle. d'Aumale lui dit : Voilà, madame, un livre que je destine pour écrire votre vie, parce qu'on la fera un jour. Et comme on ne l'écrira pas selon la vérité, vous devriez, madame, l'écrire vous-même. Une conscience aussi délicate que la vôtre, doit se faire un devoir de prévenir les choses fausses que les historiens débiteront de vous d'après vos ennemis.

Je voudrois bien, lui répondit Me. de Maintenon, glorifier Dieu par qui j'ai fait quelque bien, si j'en ai fait. Je voudrois qu'on sût tout ce qu'il a fait pour moi. Mais je ne puis tout dire, et je suis hors d'état de rien prouver. Ma vie, qui, étant remplie des effets de la providence, seroit agréable à ceux qui aiment Dieu, seroit fort ennuyeuse à ceux qui y chercheroient des intrigues, des événements. Cette vie n'est point faite pour ce siecle. Pourroit-on croire que dans ma faveur, je n'ai jamais songé à moi ; que je n'y étois que pour les autres ; que je pensois sans cesse à mettre par-tout la paix ; que je donnois un conseil contre mon ami, quand le bien de l'état le vouloit ; que

je sollicitois une grace pour mon ennemi, quand c'étoit le mieux ? Quand ils le croiroient, quel amusement trouveroient à lire ces choses, ceux qui n'aiment qu'une lecture agréable ? Je regarde ma vie comme un miracle, quand je pense que je suis née très-impatiente, et que jamais le roi ne s'en est apperçu, quoique souvent je me sois sentie à bout, et prête à tout quitter ; que je suis née franche, et qu'il m'a fallu toujours dissimuler. Dans les premieres années de ma faveur, je me fâchois quelquefois, quand le roi ne m'accordoit pas ce que je demandois pour mes parents et pour mes amis. Après cela, j'ai été vingt-six ans sans dire un mot qui marquât le moindre chagrin. Quelquefois j'étois outrée, et prête à sortir de la cour. Il n'y a que Dieu qui sache ce que j'ai souffert. Je pleurois seule ; le roi entroit dans ma chambre : il me voyoit un visage riant : ma bonne humeur revenoit : il me croyoit très-heureuse et très-contente. Mon dessein a été d'abord de le retirer des femmes, et ensuite de le donner à Dieu. Je n'aurois pu y réussir, si je n'avois été extrêmement complaisante et toujours égale. Il auroit cherché du plaisir ailleurs, s'il n'en avoit trouvé avec moi. J'étois là pour le sanctifier,

et non pour le faire souffrir. Et de là la résolution que je pris, et que j'ai bien gardée, de me voir contredite et gênée sans me plaindre. Pour peu que je me fusse plainte, il m'auroit tout accordé. Mais outre qu'il y auroit eu une espece de tyrannie dans ce procédé, Dieu ne m'avoit point élevée pour gouverner l'état, ou pour distribuer les graces. Voyez, mademoiselle, si la lecture de semblables traits seroit fort amusante. Il n'y a que les saints qui puissent y prendre plaisir. Je n'écrirai donc point ma vie ; car il faudroit ne rien taire : et encore une fois, je ne veux pas tout dire ; et ce que je dirois, ne seroit pas cru.

LETTRES DIVERSES.

N°. XIV.

LETTRE *de Mr. le Duc de Saint-Aignant, à* LOUIS XIV.

SIRE,

J'Ose me flatter que je n'importunerai pas votre majesté en me donnant l'honneur de lui écrire sur les grandes et signalées victoires qu'elle remporte tous les jours. Sera-t-elle fatiguée par les marques du zele d'un fidele serviteur, au milieu des acclamations publiques ? Et pourquoi triompheroit-elle , si elle vouloit qu'on ne lui dît rien sur ses conquêtes ? D'ailleurs , Sire , en vérité , votre gloire m'éblouit ; votre épée lasse ma plume , et le bruit éclatant que fait la renommée en publiant vos louanges , empêchera peut-être que je ne sois écouté. Mais quel moyen de pouvoir se taire ? et comment cacher ma satisfaction , en voyant mon auguste maître prêt à le deve-

nir de tant de nations ? Je n'ose plus parler, Sire, sur cette valeur intrépide, mais incorrigible, qui a fait encore pis à Cambray qu'elle n'avoit fait à Valenciennes : et je vois bien que je suis destiné à passer avec de cruelles inquiétudes dans la paix, tous les jours que votre majesté passera dans la guerre. Plût à Dieu, Sire, que vous fussiez de retour à Versailles ! Vous n'y seriez pas moins le vainqueur de Flandres, que vous le serez à la tête de vos armées. Et sans porter vous-même la terreur et la mort à vos ennemis, votre invincible nom suffiroit pour les surmonter. Cependant, Sire, je ne sais quasi par où louer votre majesté. Forcer de toutes parts les meilleures places, gagner des batailles, vaincre par-tout, n'être jamais vaincu, se voir la crainte de ses ennemis, l'appui de ses voisins, les délices de ses sujets, l'admiration de l'univers ; que peut-on desirer de plus ? Et quel bonheur pourra s'égaler au mien, si vous me faites l'honneur de me croire au point où je le suis, Sire, etc.

Paris, 12 d'avril 1677.

RÉPONSE.

Mon cousin, je connois trop bien le fond de votre cœur, pour douter de votre joie dans les favorables succès dont il plaît à Dieu de bénir mes armes. Je ne suis pas moins persuadé de vos inquiétudes pour les fatigues et les accidents où l'on est obligé de s'exposer en des expéditions comme celle-ci. Mais vous jugez bien qu'on ne peut réussir autrement. Et après tout, vous conviendrez qu'il faut toujours faire son devoir, et du reste, se recommander à Dieu. Je le prie de vous avoir, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

A Dunkerque, le 27 d'avril 1677.

LETTRE de Mr. le duc de Saint-Aignant.

SIRE,

NE pourrons-nous jamais nous abandonner à la joie, sans la trouver mêlée d'inquiétude et de crainte? Et ne saurions nous apprendre que votre majesté emporte les meilleures places, l'épée à la main, sans savoir en même-temps

combien elle s'y est exposée ! Bon dieu ! Sire, ne vous lasserez-vous jamais de faire trembler vos serviteurs, aussi-bien que vos ennemis ? Faut-il que, malgré moi, j'ose blâmer votre majesté dans un temps où elle reçoit des louanges de toute la terre ? Pardonnez, Sire, à l'ardeur de mon zele, les premiers mouvements qu'il ne m'est pas possible de retenir ; et permettez-moi de dire, que si j'ai beaucoup de passion pour la gloire de votre majesté, je n'ai pas moins de respectueuse tendresse pour sa personne sacrée. Songez, au nom de Dieu, Sire, que plus vous êtes grand et victorieux, plus cet état doit souhaiter votre conservation. Mes vœux et mes souhaits seroient bien de voir votre majesté maîtresse de tout l'univers. Mais, en vérité, j'aimerois quasi mieux qu'elle le pût être de son grand courage. Si le Ciel accorde à mes prieres, comme je le veux espérer, ce que je lui demande tous les jours avec ferveur, votre majesté n'aura rien à desirer en ses prospérités ; et quand il ne s'agira pour y contribuer, que de prodiguer mon sang et de hazarder ma vie, vous connoîtrez toujours que je suis sans réserve, etc.

RÉPONSE DU ROI.

Mon cousin, vous avez un art admirable, pour me témoigner votre joie dans la prospérité de mes armes. C'étoit autrefois par des éloges, maintenant c'est par des frayeurs du péril et des fatigues où vous dites que je me suis exposé pour me rendre maître de Valenciennes ; mais je n'ai pas de peine à démêler ces différents mouvements de votre cœur ; je les réunis tous dans le seul principe de votre zele pour ma personne, et je les reçois avec un agrément dont vous devez être satisfait. Cependant je prie Dieu, etc.

Au camp devant Cambray, le 27 mars 1677.

Signé LOUIS.

N°. XVIII.

Extrait d'une lettre de M. le Maréchal de Luxembourg, au roi.

Août 1672.

LES choses en cet état, les ennemis étant sortis des bois, et étant venus fort près de nous, poser les chevaux de

frise, derriere lesquels ils faisoient un feu très-considérable, tout le monde, d'une commune voix, proposa de mettre nos meilleures pieces en œuvre, et de faire avancer la brigade des gardes. L'ordre ne lui en fut pas si-tôt donné, qu'elle marcha avec une fierté, qui n'étoit interrompue que par la gaieté des officiers et des soldats. Eux-mêmes aussi-bien que tous les généraux, furent d'avis de n'aller que l'épée à la main, et c'est comme cela qu'ils marcherent. Les gardes suisses, imitateurs des François, marcherent avec la même gaieté et la même hardiesse. Les ennemis ne purent tenir contre la contenance qu'avoit la brigade des gardes : je dis contenance, parce qu'elle ne tira pas un seul coup. Mais la vigueur avec laquelle elle alla aux ennemis, les surprit assez, pour qu'ils ne fissent qu'autant de résistance qu'il en falloit pour en être joints, et au même temps, tués de coups d'épées et de piques. Tous les gardes étant entrés dans les bataillons ennemis, d'Avejean mena cette brigade avec toute la capacité et toute la valeur qu'on devoit attendre de lui. Il n'y eut pas un commandant de bataillon qui ne suivît son exemple, et qui ne doive être loué, aussi-bien que tous les capitaines,

et généralement tous les autres officiers ; et on peut dire que si ce régiment avoit été comme un autre de l'armée, il auroit mérité de devenir le régiment des gardes de votre majesté ; puisque, hors celui des gardes angloises, cette brigade a battu tous les autres régiments des gardes d'Angleterre.

N°. XIX.

Lettres de Louis XIV, à madame de Maintenon.

LETTRE I.

(1) JE profite de l'occasion du départ de Montchevreuil, pour vous assurer d'une vérité qui me plaît trop pour me lasser de vous la dire : c'est que je vous chéris toujours, et que je vous considere à un point que je ne puis exprimer ; et qu'enfin, quelque amitié que vous ayez pour moi, j'en ai encore plus pour vous, étant de tout mon cœur tout-à-fait à vous.

Signé LOUIS.

(1) Cette lettre est sans date : c'est le seul billet doux de Louis XIV à mad. de Maintenon.

LETTRE II.

(1) *Au camp deuant Mons, le 9 Avril 1691, samdy à 10 heures du matin.*

JE n'escris ce billet que pour marquer l'ordinaire, car je despescherai bientost de Lisle, qui uous portera ce que je pense pour uotre uoyage; je me porte assés bien; je uas uoir ajourduy une partie de l'armée, et je seray en estat de partir jeudy matin, pour me rendre samedy au soir à Compiegne ou jauré le plesir de uous uoir; je souhaitte que ce soit en bonne sancté. La capitulation a ésté signèe, uoilà une grande affaire finie. Jaurai ojordny une porte à midy, et la garnison sortira demain mardy à midy; remerciés bien Dieu des graces qu'il me fait. Je crois que uous le ferés avec plesir.

(1) J'ai copié moi-même ces lettres sur les originaux, et je les donne avec leurs fautes. Louis XIV formoit l'*n* comme un *u* et l'*l* comme une s. Mad. de Maintenon brûla toutes les lettres du roi.

LETTRE III.

LE gentil-homme de Lauzun naist pas encore arriué, mais il uient d'arriuer un courier de Brest, party long-temps après ledit gentilhomme, qui apporte que le major de Surloben est arriué auec un passeport de Lausun a cause de sa maladie, qui dit que le canon estoit desja embarqué, que le trésor a péry, et que, que ses mesures estoient prises pour embarquer ses troupes, pour les repasser en France. Je croy que uous ne serés pas faschée de sauoir lestat des choses, quoy quelle soyent pas trop bonnes, ils manquoient de uiures et de toute autre chose. Le trésor pery est le mien, et non pas seluy du roi dangleterre.

LETTRE IV.

LE major de l'armée nauale uient d'arriuer, Uillette a obligé les ennemis de brûler 4 des 6 uaissaux qu'il suiuoit, et les 2 autres sont eschoués; enfin, il y en a de bruslés ou coulés a fons, 14 uaissaux, et les uaissaux legers en sui-

uent encore 4 incomodés; je n'en ai aucun hors de combat, le major croit que par le uent qu'il faisoit a la mer, que les ennemis retireront le reste de leurs uaisseaux dans leurs ports, et que Tourville mouillera uenant des dunes; Chateaurenaud est arriué a Brest auec tous mes uaissaux et beaucoup dautres Anglais, chargés de 12 mille Irlandois; je croy que uous ne serés pas faschée de sauoir cette nouuelle.

LETTRE V.

A neuf heures.

Les ennemis ont fait une descente a Ramarent, mais ils ont estés taillés en pieces, par les troupes de marine, qui gardoient ce poste. L'on a fait 500 prisonniers, et tués 6 ou 7 cents; l'on a pris un uaisseau eschoué, Talmac, qui commendoit, a esté tué, beaucoup de leurs gros uaisseaux ont esté fort incommodés; on dit qu'ils en ont bruslés un qu'ils ne pouruoient enmener, et que quelques chaloupes a bombes ont esté coulées a fonds: ils ont mis a la uoile, et se sont retirés; et je sens une grande joie de ce qui sest passé, que vous partagerez sans doute

auec moy ; je croy que les dames de Saint-Louis ne seront pas faschées dapprendre cette nouuelle, qui est très-considerable dans cette conjoncture.

LETTRE VI.

A onze heures.

IL vient d'arriuer un courier du M.al de Catinat qui maporte la nouuelle de la conclusion de la treue, les ostages ont estés donnés. Tessé et Bousoles de ma part, le C. Tane et le Mrs. Daise de Selle de Sauoie ; j'ai cru que uous ne seriés pas faschée de sauoir une nouuelle, qui marque la bonne foi du duc de Sauoie, et que les affaires aproche fort de sa conclusion ; le neveu du M.al de Tourville uient darriuer, qui est party jeudi de la flotte, qui dit quon les poursuivoit encores, que Uillette est après 6 uaisseaux desmatés qui fuient ; il y a dix uaisseaux, et le uend bon, on a ueu couler a fons ou brusler 8 uaisseaux, dont 6 hollandois et 2 anglois. La place capitule, on a pris cette nuit la corne sans résistance ; uoila ce que jai appris de bon, que je vous mande dans le moment : remercions Dieu.

LETTRE VII.

JE croy que uous ne serés pas faschée de la nouuelle que je uiens de receuoir, Mr. de Uandome, auec 1200 chlx, a battu toutte la caualerie ennemie, au nombre de 4508; tous les officiers Gaux y ont fait merueille; Longueual y a esté blessé, uous en saurés tantost dauantage. Je ne pouray estre chez uous qu'à 3 heures, prenes des mesures pour euiter les importuns. Je suis très-fasché de ce retardement, mais le conseil ne finira pas plutost.

LETTRE VIII.

A neuf heures et demie.

JE uiens d'auoir nouuelle que la citadelle de Palamos sest rendue, et que le gouuerneur et toutte la garnison, au nombre de 14 cents hommes, sont prisonniers de guerre. Il n'y a rien eu en Flandres, depuis que je vous ay quittée. Jay changé de resolution pour ma journée, le beau tems qu'il fait, mempesche d'aller a Saint-

Germain, je remettray ce uoiage a demin, et pour ojourduy je disneray au petit couuert, jirai a la chasse, et je me rendray a six heures et demie à la porte de Saint-Cir du parc ou je feray trouuer mon grand carösse ; jespere que uous my uiendrez trouuer, avec telle comp^e. qu'il uous plaira, nous nous promenerons dans le parc, et nous nirons point a Trianon en reuenant demin de Saint-Germain, jirai a Saint-Cir au salut en habit dessent, et nous reuiendrons ensemble : uoila ce que je croy de mieux.

LETTRE IX.

JE uous enuoie une relation imprimée que la C. de Grammont ne sera pas faschée de uoir, son frere n'estant que pris, je sait quelle est a Saint-Cir ; c'est pourquoi je me presse de uous aprendre ses nouuelles, qui ne ualoient pas la peine de uous estre mandée si promtement sans cela.

Les ennemis se sont retirés, et le roi d'Espagne est maistre de Madrid ; j'ay cru que uous ne seriez pas faschée de sauoir cette nouuelle, en attendant que uous sachiés un plus grand détail.

LETTRE X.

A midi.

LA pais nest pas encore faitte, mais elle sera bientot signée ; le prince Eugene est reuenu a Rastat, et Uillars y alloit retourner ; on est daccort de tout, et jordonne a Uillars de signer ; j'ai cru que uous ne series pas faschee de sauoir cette bonne nouuelle quelques heures plutost, il ne faut rien dire, si ce n'est que le prince Eugene est reuenu a Rastat, que les conferences se recommence. Je ne doute pas de la pais. Je m'en rejouis auec uous. Remercions bien Dieu.

N°. XX.

PREMIERE LETTRE

de l'électeur de Cologne, JOSEPH CLÉMENT, *à Me. de* MAINTENON.

A Namur, ce 9 juillet 1711.

MADAME,

VOUS savez que ce qui m'a fait jusqu'ici regarder mes malheurs avec constance, a été la bienveillance dont il a plu à SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE de m'honorer, comme la chose du monde la plus précieuse pour moi ; mais ayant appris par M. l'électeur de Baviere, mon très-cher frere, que par de faux rapports, j'ai eu le malheur de perdre ses bonnes graces, j'en ai un si sensible déplaisir, que pour me disculper envers elle, j'oublie en ce moment, madame, la défense que vous m'avez faite de vous écrire, pour vous prier très-instamment de vouloir bien jeter les yeux sur le mémoire ci-joint, qui vous instruira amplement de l'affaire dont il s'agit, quoique je ne doute pas que messieurs les ministres ne

vous en aient déja informée. Après avoir reconnu par là mon innocence, et la droiture de mes intentions, j'espere, madame, que vous serez ma protectrice, comme vous avez eu la bonté de me le promettre, pour que je puisse me justifier auprès du roi, et le désabuser des mauvaises impressions qu'on lui a données de ma conduite. J'ose vous en supplier très-humblement; et cependant, je demeure avec autant de confiance que de respect, madame, votre très-soumis serviteur et ami.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
électeur de Cologne.

N°. XXI.

SECONDE LETTRE

Du même, à la même.

MADAME,

SI j'avois suivi mon penchant, je me serois donné quelquefois l'honneur de vous écrire, pour vous demander la continuation de vos bontés; mais la déférence que j'aurai toute ma vie pour vos

volontés, et la crainte de vous déplaire, m'ont retenu jusqu'à présent; et si je fais aujourd'hui quelque chose contre vos ordres, madame, vous ne devez l'attribuer qu'à l'affreuse nécessité et à la cruelle situation où je me trouve. Il est naturel aux enfants de recourir dans leurs pressants besoins à la favorable assistance de leur mere; et comme vous avez bien voulu m'assurer que vous m'en serviriez dans l'occasion, j'espere que votre puissante protection, madame, laquelle j'implore, pourra me retirer promptement de l'abyme où je suis. Me. la marquise de Dangeau expliquera qu'il s'agit de mes subsides, dont, au lieu de cent quatre mille cinq cents livres que je devrois, en vertu de mon traité, toucher tous les mois, je ne reçois qu'aux environs de la moitié; et mettant toute ma confiance en votre appui, je demeure avec la vénération la plus respectueuse, madame, votre très-soumis serviteur et ami.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
Electeur de Cologne.

[*A Valenciennes, ce 26 d'août 1712.*

N°. XXII.

TROISIEME LETTRE

Du même, à la même.

A Valenciennes, ce 13 décembre 1712.

MADAME,

On ne peut être plus sensible que je le suis aux bontés que vous me témoignez par l'obligeante lettre dont vous m'avez honoré. J'espere que vous daignerez m'accorder votre protection dans toutes les occasions où j'en pourrai encore avoir besoin à l'avenir ; mettant toute ma confiance en votre favorable appui, je ne négligerai rien, madame, pour mériter cette glorieuse protection, et pour vous donner autant qu'il dépendra de moi des preuves effectives du dévouement respectueux avec lequel je serai toute ma vie, madame, votre très-soumis serviteur et ami.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
Électeur de Cologne.

N°. XXIII.

QUATRIEME LETTRE

Du même, à la même.

A Paris, ce 9 décembre 1714.

MADAME,

SI jamais j'ai été sensible à quelque joie, ç'à été en recevant l'obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : permettez, madame, que je vous en rende mille graces, et que je vous prie très-instamment de me continuer toujours cette précieuse bienveillance dont il vous plaît de m'honorer. Je vois les affaires d'une assez bonne disposition pour moi, et il n'y a maintenant qu'à en venir à une prompte exécution, pour me faciliter les moyens de retourner incessamment dans mes états, où ma présence est si nécessaire pour le service de S. M. très-chrétienne, autant que pour mes intérêts. Que ne m'est-il permis avant mon départ, madame, de prendre congé de vous, et

de vous assurer moi-même, comme je prends la liberté de faire par cette lettre, que je serai toute ma vie, avec autant de reconnoissance que de respect, madame, votre très-soumis serviteur et ami.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
Electeur.

N°. XXIV.

MÉMOIRE.

LE roi a témoigné à S. A. E. de Baviere, qu'il n'étoit pas content que les troupes de S. A. S. E. de Cologne ne soient pas entrées en campagne quand on a assemblé l'armée, en imputant la faute à sadite A. E. de Cologne, et ajoutant que ses officiers n'étoient que des pillards, qui songeoient plutôt à profiter des fourrages qu'à rétablir leurs compagnies.

Il est vrai que S. M. par des raisons assez connues aux ministres, a eu la bonté de passer les fourrages complets aux troupes de S. A. S. E. laquelle a ponctuellement exécuté ce qu'elle avoit pro-

mis à cette condition. Sa cavalerie et ses dragons étant complets en hommes, et en menus équipages, c'est-à-dire en selles, brides, bottes, ceinturons, armes, et autres choses nécessaires, comme on le peut faire voir à telle personne qu'il plaira au roi de nommer pour lui en rendre compte. Tout cela est prêt depuis long-temps. Quant à l'habillement, il est tout emballé chez les marchands Galloy, et tout prêt à partir quand ils auront reçu de l'argent. Mais quelques sollicitations que l'on ait pu faire, S. A. E. de Cologne n'a rien pu tirer sur les dix derniers mois de l'année passée ; les assignations qu'on lui avoit données, tant sur la capitation du clergé que sur le trésor royal, s'étant trouvées de nulle valeur, et M. des Marets n'ayant point encore donné d'autres fonds à la place de ceux-là : quant à l'année courante, sadite A. S. E. n'a touché jusqu'ici de ses subsides que deux cents quarante-quatre mille livres, quoique nous soyons déja dans le septieme mois ; ce qui n'a pas suffi à l'entretien de ses troupes et de ses domestiques, qui sont toujours dans la même nécessité, encore bien qu'elle mette tout en usage pour les soulager. Ce n'est donc pas sa faute si ses troupes n'ont pu

être en état de marcher à l'ouverture de la campagne, puisqu'on ne lui a rien tenu de ce qu'on lui avoit promis à Paris pour leur rétablissement, et que faute de moyens, elle n'a pu pourvoir à la remonte, ni retirer l'habillement qui est encore chez les marchands; c'est à son grand déplaisir qu'elle les voit dans cet état, et languir comme elles font dans des garnisons, pendant que tout le monde est en campagne. Mais si l'on veut donner promptement quelque somme considérable à S. A. E. de Cologne sur ses ariérés, elle promet et s'engage de les y faire marcher plus belles et plus completes que jamais, un mois pour le plus tard après avoir reçu cet argent. Elle espere que par là on connoîtra la droiture de ses intentions, et que le roi, désabusé des mauvaises impressions qu'on lui a données contre elle, aura la bonté de lui rendre ses bonnes graces, et de lui accorder la continuation de cette précieuse bienveillance dont il a bien voulu l'honorer usqu'ici.

N°. XXV.

MÉMOIRE.

SON altesse sérénissime électorale de Cologne est bien fâchée de ne pouvoir avoir l'honneur de prendre congé de Me. de Maintenon, avant que de partir de ces pays-ci pour retourner dans ses états; mais l'incommodité dont elle a été accablée depuis qu'elle est à Paris, l'a empêchée, non-seulement de faire aucune démarche pour cela, mais encore de prendre la liberté de lui écrire de main-propre. A ce défaut, monsieur, l'électeur ose prier très-instamment Me. de Maintenon, par le présent mémoire, de vouloir bien se souvenir, qu'elle lui a promis d'employer son puissant crédit en sa faveur, et de lui servir de mere et de protectrice dans toutes les occasions où il en pourroit avoir besoin. Comme il s'agit aujourd'hui de régler ses affaires par rapport à ses subsides, suivant l'état de ses prétentions, qu'il a fait livrer à M. des Maretz, et que ce ministre pourroit peut-être faire naître quelques difficultés qui en retarderoient la prompte conclusion,

L 3

S. A. S. E. espere que par la favorable entremise de Me. de Maintenon, on tranchera toutes les difficultés qui pourroient survenir; d'autant plus qu'elle ne demande rien que de juste et de conforme à ses traités, et que le roi n'y est point intéressé, ou du moins pour si peu de chose, que cela ne vaut pas la peine qu'on y fasse attenrion. Monsieur l'électeur a déja reçu tant de marques de bonté et de générosité de la part de S. M. qu'il ne doute pas qu'elle ne continue à lui témoigner dans cette derniere occasion, comme elle a fait en toute autre, la précieuse bienveillance dont elle a bien voulu l'assurer elle-même. Il ne demande pas qu'on lui donne présentement ce qu'elle aura la bonté de lui passer, mais seulement que M. des Marets prenne avec lui, par ordre du roi, des arrangements pour le lui payer, afin que S. A. S. E. puisse satisfaire à toutes les dettes qu'elle a été obligée de contracter pendant qu'on ne lui a payé ses subsides qu'en papier. Si elle peut obtenir cela, par la puissante assistance de mad. de Maintenon, elle lui sera redevable toute sa vie, et ne manquera jamais à la reconnoissance qu'elle lui devra pour un si grand bienfait.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
Electeur.

N°. XXVI.

LETTRES de LOUIS XIV, à diverses personnes.

LETTRE I.

A LA REINE.

Nantes, 19 septembre 1661.

MADAME ma mere! j'ai déja écrit ce matin l'exécution des ordres que j'avois donnés pour faire arrêter le surintendant. Mais je suis bien-aise de vous mander le détail de cette affaire. Vous saurez qu'il y a long-temps que je l'avois sur le cœur. Mais il a été impossible de le faire plutôt, parce que je voulois qu'il fît payer auparavant 300000 francs pour la marine, et que d'ailleurs, il falloit ajouter diverses choses qui ne pouvoient se faire en un jour. Vous ne sauriez vous imaginer la peine que j'ai eue de trouver moyen de parler en particulier à d'Artagnan. Car je suis accablé tous les jours par des gens fort alertes, qui auroient pu pénétrer bien avant.

Néanmoins il y avoit deux jours que je lui avois commandé de se tenir prêt, et de se servir de du Claveau et de Maupertuis, au défaut des maréchaux-de-logis et des brigadiers de mes mousquetaires, dont la plupart sont malades. J'avois la plus grande impatience du monde, que cela fût achevé, n'y ayant plus autre chose qui me retînt en ce pays. Enfin, le sur-intendant étant venu travailler avec moi à l'accoutumée, je l'ai entretenu tantôt d'une matiere, tantôt d'une autre : et j'ai fait semblant de chercher des papiers jusqu'à ce que j'aie apperçu par la fenêtre de mon cabinet, Artagnan, dans la cour du château. Alors j'ai l'aissé aller le sur-intendant, qui, après avoir causé un peu au bas du degré avec la Feuillade, a disparu dans le temps qu'il saluoit le Tellier ; de sorte que le pauvre d'Artagnan croyoit l'avoir manqué, et m'envoya dire par Maupertuis qu'il falloit que quelqu'un lui eût dit de se sauver. Mais il le rattrapa dans la place de la grande église, et l'a arrêté de ma part environ sur le midi. Il lui a demandé les papiers qu'il avoit sur lui. On m'a dit que j'y verrois l'état au vrai de Belle-Isle. Mais j'ai tant d'autres affaires, que je n'ai pu le voir encore. Cependant j'ai

commandé à Boucherat d'aller sceller chez le sur-intendant, et à Pellot d'aller chez Pellisson, que j'ai aussi fait arrêter. J'avois témoigné que je voulois aller ce matin à la chasse : et sous ce prétexte, j'avois fait préparer mes carrosses, et monter à cheval mes mousquetaires. J'avois aussi commandé mes compagnies de gardes, qui sont ici, pour faire l'exercice dans la prairie, afin de les avoir toutes prêtes à marcher à Belle-Isle, dès que l'affaire auroit été faite. On a mis le sur-intendant dans un de mes carrosses. Mes mousquetaires qui le suivent, le menent au château d'Angers, d'où il m'attendra en relais, tandis que sa femme, par mon ordre, s'en va à Limoges. Fourville qui marcha à l'instant avec mes compagnies de gardes, a ordre de s'avancer à la rade de Belle-Isle, d'où il détachera Chavigny, capitaine, pour commander dans la place avec cent François et soixante Suisses qu'il lui donnera. Et si par hasard celui que le sur-intendant y a mis vouloit faire résistance, je leur ai commandé de le forcer. J'avois résolu d'abord d'en attendre des nouvelles. Mais les ordres sont si bien donnés, que, selon toutes les apparences, j'aurai tout sans qu'il m'en coûte rien. Voici la derniere lettre que je vous écrirai

fournir cette somme, à mesure que je jugerois à propos de m'en servir, et suivant l'ordre que je leur donnerois. Je vous dirai par même moyen que je suis très-satisfait du soin avec lequel M. le maréchal de la Meilleraye s'est employé pour contribuer à ma satisfaction dans le don de 3000000, que les états de Bretagne m'ont accordé en dernier lieu. C'est une suite de son zele pour le bien de mon service, que j'ai connu depuis long-temps. Donnez-moi de vos nouvelles, aussi souvent que le mérite mon affection pour vous, et croyez que c'est du meilleur de mon cœur que je prie, etc.

LETTRE III.

Au roi de Danemarck.

Le 20 janvier 1663.

MONSIEUR mon frere ! je ne saurois vous exprimer la satisfaction que j'ai eue de l'inconnu (*le P. R. de Danemarck*) dont votre ambassadeur m'avoit parlé. Il est si bien fait, qu'il ne faut simplement que le voir, pour le juger digne d'une couronne. J'estime ma cour

heureuse de la curiosité qui l'a obligé d'y passer. J'espere qu'il n'en partira pas sans être persuadé qu'il n'y en a pas une au monde, où il puisse être mieux reçu.

LETTRE IV.

Au comte Ulefeld (1).

J'AI lu votre lettre et le mémoire dont elle étoit accompagnée. Je voudrois bien pouvoir profiter de l'avis que vous me donnez ; mais j'y vois peu d'apparence, puisqu'il faudroit ôter aux Anglois et aux Hollandois la liberté d'un commerce qui leur est acquis par leurs traités avec le roi de Danemarck. Par les mêmes traités, ils doivent jouir de tous les avantages que ledit roi pourroit accorder à l'avenir aux étrangers. De sorte que du moment que je penserois avoir obtenu un privilege pour mes seuls sujets, il leur deviendroit commun avec les Anglois et les Hollandois. Si par les lumieres que vous avez, vous pouvez

(1) Grand-Maître de Danemarck, beau-frere de Fréderic III, et condamné à avoir la tête tranchée. Ulefeld étoit alors réfugié à Bruges.

trouver quelque expédient pour surmonter ces obstacles, vous me ferez plaisir de me le mander. Cependant je vous remercie de la continuation de votre affection pour moi, vous assurant que les effets m'en seront toujours fort agréables, et que je les reconnoîtrai suivant leur mérite.

LETTRE V.

Au prince de Conti.

Paris, 29 décembre 1665

APrès avoir vu et examiné toutes les raisons contenues dans vos lettres touchant l'offre de 1400000 liv. qui m'est faite par les états de ma province de Languedoc, je ne puis que me louer de la maniere respectueuse et soumise avec laquelle cette délibération s'est passée. Mais je ne doute pas que, sur ce que vous avez appris de ma volonté par les lettres qui vous ont été écrites depuis quinze jours, vous ne soyez rentré dans l'assemblée pour y faire connoître, par la force des raisons qui vous ont été déduites, à quel point toute la province est obligée à ma volonté de ce que je veux bien

appuyer avec tant de soin et d'ardeur la construction d'un port au cap de cette province, comme aussi celle du canal de communication des mers, et même y contribuer de ce qui m'est absolument nécessaire pour les dépenses de mon état. En effet, si vous considérez bien la situation de la province à l'égard de tout le commerce du Levant, et l'avantage extraordinaire que ces deux ouvrages lui apporteroient, vous trouverez assez de raisons pour persuader sur ce sujet les moins zélés et les plus durs pour le bien de leur patrie, et les convaincre qu'il n'y a rien qu'ils ne doivent faire pour commencer, et s'il est possible, pour finir de leur temps une entreprise qui me sera si glorieuse, et qui leur sera si utile. Enfin, vous ne devez point vous relâcher, ni sur ce qui vous a été expliqué, ni sur le don gratuit, ni sur les sommes que je desire qui soient imposées par la province pour ces importants ouvrages : d'où dépend le seul moyen d'attirer l'abondance dans le pays, et de remédier à l'épuisement d'argent que vous y remarquez. Quant aux impostions qu'on est obligé de faire pour l'acquittement des dettes, vous savez mieux que personne combien j'ai toujours pressé la liquidation de ces mêmes dettes,

Ce seroit un notable soulagement pour le pauvre peuple. Au surplus, je vous recommande de ne pas perdre un moment pour faire finir les états, et je vous assure que je suis fort-satisfait de vos soins et de votre zele.

LETTRE VI.

A M. de Pradel.

Paris, 26 décembre 1665.

J'Ai reçu vos lettres du 6 et 11 de ce mois, et j'ai vu dans celle-ci avec beaucoup de satisfaction le châtiment des trois soldats qui avoient été au pillage, m'assurant que cet exemple aidera fort à contenir mes troupes dans le devoir. Ne perdez point l'occasion de leur faire bien comprendre qu'il n'y aura point de quartier pour les coupables de moindre désordre ; et que les officiers sachent que j'entends qu'ils m'en répondent, et que vous ne pouvez pas vous dispenser de m'avertir de toutes les plaintes après les ordres réitérés que vous en avez reçus de moi. Je m'étonne du peu de nouvelles que vous avez des ennemis. Je ne doute

pas que vous ne fassiez tout ce qui sera possible pour en avoir plus souvent, et qui soient bien assurées. J'attends avec impatience celles du prochain ordinaire, pour savoir ce qu'on aura fait après la prise de Lochen, ayant grande envie que mes troupes ne demeurent pas inutiles; et ce n'est pas sans raison; car il n'y a rien de plus important dans l'état présent des affaires, que d'incommoder de toute maniere l'évêque de Munster, soit en ravageant son pays et enlevant hommes et bestiaux, soit en harcelant sans relâche ses gens pour les attirer à quelque combat, soit en lui surprenant ou même en attaquant quelque poste, ce qui ne me paroît pas plus difficile durant la gelée, que de camper dans la neige comme j'apprends que vous faites. Contribuez donc, avec soin, application et industrie, et n'oubliez rien pour cet effet, tant à l'égard de mes troupes, qu'envers le prince Maurice, et les députés des états. On pourra même s'en entendre avec le corps de Brunswick; en sorte que de son côté il agisse pour la même fin, comme il peut faire aisément, puisqu'il est déja de dix mille hommes, et sera bientôt de douze mille. Enfin, vous devez avoir pour but de tourmenter ledit évêque par toutes

les voies praticables, et de le désespérer à tel point, qu'il ne voie de repos ni de sûreté pour lui que dans un accommodement. En ces occasions ni aux autres qui se présenteront, ne laissez pas en arriere mes gardes, mes mousquetaires, ni la compagnie de mon fils. Je croirois leur faire tort, si je ne vous disois que j'entends qu'ils soient employés par préférence, en tout ce qu'il y aura de difficile, d'extraordinaire, de périlleux et de fatiguant. Le zele avec lequel ils me servent, et que vous me témoignez qu'ils ont fait paroître encore en ce siege de Lochen, mérite bien qu'on les choisisse pour donner l'exemple à tout le reste du corps que vous commandez, et de l'émulation à celui du prince Maurice. Et je suis persuadé qu'ils s'y porteront avec joie, n'ayant pas lieu de douter que je ne prenne connoissance du détail de leurs services. Vous témoignerez de ma part à tous les officiers qui auront fait leur devoir en l'attaque du même poste, la satisfaction que j'ai de la maniere dont ils en ont agi. Et vous direz particuliérement au marquis de Chavigny, que je suis fâché de sa blessure, et fort-content de sa conduite et de celle de mon régiment de Piémont, en cette rencontre. Je vous

recommande aussi d'avoir grand soin des blessés ; quoique je ne doive pas vous exciter à un secours si charitable, et si important à mon service ; vous chargeant de tenir la main à ce qu'ils soient assistés et traités comme ils doivent l'être. Je ne vous dis rien des vivres, persuadé que l'intendant n'oublie rien en ce point-là ; et que vous y contribuerez en tout ce qui dépendra de vous. Au surplus, souvenez vous de ce que je vous ai mandé en cas de désertion des troupes de l'évêque de Munster. Et comme j'ai avis que les ducs de Brunswick et de Lunebourg ne prétendent pas conserver toutes celles qu'ils ont sur pied, à moins que les états ne les payassent, et qu'autrement ils se disposent d'en licencier une partie, j'ai pensé que je pourrois profiter de ce licenciement, et en avoir quelques compagnies, et même des corps tout entiers. Vous observerez attentivement ce qui se passera sur ce sujet, afin que, le cas arrivant, je puisse m'en prévaloir ; et pour mieux prendre vos mesures, vous concerterez avec le comte d'Estrades, à qui j'en écris pareillement, ce qu'il y auroit à faire pour exécuter cette pensée. Je prie Dieu, etc.

P. S. Dites de ma part à tous les offi-

ciers, qu'ils ne sauroient mieux faire leur cour auprès de moi, qu'en faisant voir aux étrangers, qu'il y a de la différence entre les François et eux pour ce qui est de la bravoure; mais qu'il n'y en a point pour la sagesse et pour la régularité, et qu'ils ne cedent pas même en cela aux troupes les mieux policées, de quelque nation qu'elles soient.

Signé LOUIS.

LETTRE VII.

Au duc de Saint-Aignant.

Saint-Germain-en-Laye, le 1 avril 1666.

VOus avez assez de preuves du plaisir que je prends aux choses qui viennent de votre part, pour ne craindre pas que vos lettres puissent m'être désagréables. La grandeur des forces que vous m'offrez par celle du 24 mars, n'a rien de surprenant pour qui connoît votre zele comme je fais. J'en verrois volontiers le détail; et je vous sais un gré infini du principe qui vous porte à des avances si peu communes.

Vous en avez usé prudemment de ne rien précipiter sur les avis qu'on vous a donnés touchant quelques habitants du Havre, de la religion Prétendue-Réformée. Ceux qui en font profession ne m'étant pas moins fideles que mes autres sujets, il ne faut pas les traiter avec moins d'égard et de bonté. Ainsi la vigilance de votre part doit être égale envers tous. Et si vous trouviez quelque chose parmi ceux de la R. P. R. qui ne fût pas à souffrir, vous devez bien vous garder d'en faire une affaire générale. Il faut vous contenter de prendre pour les particuliers seulement les précautions nécessaires. J'ai vu le mémoire que vous avez envoyé, touchant le Sr. de Villepaux. Mais avant que d'y pourvoir, je veux m'informer au vrai de ce qui se pratique dans Calais, et dans les autres places importantes où il y a des lieutenants. Et ensuite j'ordonnerai ce qui sera raisonnable. Quant à ceux qui vous insultent par des satires, je ne crois pas qu'il convienne à un gentilhomme de répondre en aucune façon à un gazetier.

LETTRE VIII.

Au duc de Beaufort.

Fontainebleau, ce 23 juillet 1666.

M. C. j'ai reçu vos lettres, et je me remets à la réponse que le Sr. Colbert y fera de ma part, lui ayant donné mes ordres sur tout ce qu'elles contiennent. Je ne doute point que la victoire que les Hollandois ont remportée sur la flotte d'Angleterre, ne vous soit, et à tous les officiers de mon armée navale, un grand sujet d'émulation. Mais la route que vous tenez vous met en état, et eux aussi, de pouvoir espérer de vous signaler à votre tour. Vous allez à des gens dont la défaite est encore toute récente, que l'on est presque sûr de battre, pourvu qu'on les veuille aborder, et contre lesquels les brûlots sont d'un merveilleux effet. C'est à vous, et à ceux qui auront le bonheur de vous seconder, à bien ménager ces avantages. Car je crois que vous aurez plus de peine à retenir, qu'à exciter tant de braves capitaines de vaisseaux et de brûlots. Je me contenterai

donc de leur confirmer par votre moyen, que nulle peine de leur valeur ne me sera inconnue, et ne demeurera sans récompense prompte, et proportionnée au mérite de l'action. Je vous adresse les lettres pour Paul et Martel, pour les exciter à bien exécuter vos ordres.

LETTRE IX.

Au même.

M. C. j'espere que cette lettre vous fera encore mieux connoître que toutes les graces que vous avez reçues de moi jusqu'à présent, la bonté que j'ai pour vous. Comme mon intention est de vous confier le commandement de mes armées de mer, lesquelles j'ai dessein de rendre plus considérables que celles de tous les rois mes prédécesseurs, je ne puis que je ne souhaite de vous voir de plus en plus capable de me servir par l'augmentation de vos talents, et par la cessation des défauts qu'il peut y avoir dans votre conduite, n'y ayant point d'homme si parfait qui ne manque en quelque chose. Je vous dirai donc que j'ai une entiere satisfaction de la chaleur avec

laquelle vous vous appliquez en toute rencontre à vous mettre en état de faire quelque action qui puisse me plaire : que j'approuve fort la maniere dont vous en avez agi dans votre navigation, et même que j'ai fort estimé la prompte résolution que vous prenez d'entrer dans la Manche, et les ordres que vous donnâtes dans les places maritimes et le long de la côte.

J'ai considéré ce qui s'est passé dans une conjoncture si délicate, non-seulement comme une suite du bonheur dont il plaît à Dieu d'accompagner mes armes, mais aussi comme un effet de votre fermeté et de votre zele pour ma gloire. Enfin, sans m'arrêter à l'obligation indispensable d'un vaisseau portant mon pavillon, de régler sa diligence sur celle des navires qu'il conduit, à moins qu'il ne soit contraint par la tempête d'en user autrement, je veux rejeter la faute des quatorze vaisseaux qui vous quitterent dans votre route, sur ceux qui commandoient, et croire que vous aurez fait ce qui dépendoit de vous pour leur donner lieu de vous rejoindre.

Mais après vous avoir rendu justice sur ce qui mérite approbation ou excuse, il est bon de vous avertir de ce qui est à corriger. Votre inclination naturelle

relle vous portant à vouloir faire tout vous-même, et votre zele pour mon service vous faisant tout entreprendre, il semble que vous avez peine à souffrir que les officiers qui sont sous votre autorité, fassent les fonctions de leur charge, et sur-tout les intendants, comme si votre but étoit de les rendre inutiles, et de les frustrer de l'avantage de mériter par leurs services. Vous savez que, n'ayant pu vous accommoder du Sr. de la Guette, je l'ai rappellé par cette raison. Le Sr. Dinfreville que j'ai mis en sa place, tout consommé qu'il est dans les choses de son emploi, n'a pas mieux réussi auprès de vous. Il est vrai qu'en même-temps que vous n'avez pu le souffrir, pour déguiser cette incompatibilité, vous avez fort relevé la suffisance du Sr. Arnoul. Mais je ne sais si celui-ci vous seroit agréable, s'il avoit la commission de l'autre. Vous avez été aussi bien-aise que Brodant ne s'embarquât pas avec mon armée navale pour vous délivrer de ce qui pouvoit porter le nom, ou avoir quelques fonctions ou apparences d'intendants. Votre aversion a eu des suites bien plus considérables. Elle redoubla à la Rochelle par la résolution que j'avois prise de mettre à l'amiral le Sr. Colbert du Terron, pour

assister à tous les conseils qui s'y seroient tenus. Et ces deux mouvements joints à la pensée que vous avez eue, qu'il auroit peine à quitter le séjour de la Rochelle, et que ce seul attachement lui faisoit préférer la rive de Charente au port de Brest, ont produit une infinité d'effets dans votre esprit. Vous avez condamné d'abord la Charente; et pour vous tirer au plutôt de ce lieu-là, vous m'avez écrit et fait dire par Etemar, qu'il ne vous manquoit rien, et qu'en trois jours vous seriez en état de mettre à la voile. Sur quoi j'envoyai porter aux états des Provinces-Unies, que vous seriez incontinent dans la Manche avec toute ma flotte. Et néanmoins vous fûtes 16 ou 18 jours dans la Charente: et à votre arrivée à Belle-Isle, le marquis de Bellefont m'écrivit qu'il vous manquoit beaucoup de choses. Par le même principe, vous m'avez fort exagéré la bonté du port de Brest, sans l'avoir jamais vu. Vous avez été d'avis que ledit Terron demeurât dans la Charente, sous prétexte d'y envoyer le tiers de mes vaisseaux, pour y désarmer à votre retour, et de fournir au port de Brest ce qui vous seroit nécessaire. Cependant vous n'avez rien concerté avec lui de ce qui regardoit vos besoins durant tout votre voyage.

Vous n'avez cessé de blâmer ce qui s'étoit passé en Ponant, vous plaignant que vous manquiez de pilotes ; que l'on avoit reconnu les côtes ; qu'il falloit couler à fond les vaisseaux le *Rubis* et le *Bourbon*, ajoutant qu'il falloit châtier les charpentiers qui les avoient bâtis : et quantité d'autres choses de cette nature dont vos lettres sont remplies. Quand vous êtes arrivé à Brest, vous n'avez plus parlé d'envoyer aucun vaisseau dans la Charente, pour les retenir tous sous votre main. Vous avez fort relevé l'habileté du Sr. du Seuil, afin de persuader qu'il étoit bon de laisser le Sr. du Terron à la Rochelle, et que ledit sieur étoit capable de faire le travail de Brest, dans la confiance que celui-ci ne vous empêcheroit en rien.

J'ai été bien-aise de m'étendre sur toutes ces particularités, pour vous faire voir qu'il est inutile de se cacher de moi. J'ajouterai en même-temps que le bien de mon service, veut qu'un intendant autorisé, expérimenté et habile, soit toujours au principal port où mes armées séjournent ; que lui-même, ou un commissaire-général de pareille expérience, les suivent toujours à la mer. Vous ne trouverez en la personne du Sr. Colbert du Terron, aucune prévention pour un

lieu plutôt que pour un autre ; et il n'aura en vue que mon service et l'exécution de vos ordres. Mais il est nécessaire que vous l'appuyiez et le souteniez en toute occasion ; que vous lui disiez vos sentiments ; que vous lui ordonniez ce qu'il devra faire. Il vous obéira ponctuellement, et vous rendra compte de tout. Songez donc qu'autant de moments que vous employez à faire les fonctions des autres charges, sont autant de moments volés au soin que vous devez avoir de vous bien instruire de la vôtre. Elle est si importante et si difficile, que les plus grands hommes qui y ont blanchi, ont avoué que c'est un métier où il y a toujours à apprendre.

Je ne doute point que vous ne profitiez de l'avis que je vous donne, et que vous reconnoîtrez que vous m'êtes d'autant plus obligé de cette marque de ma bienveillance, qu'il y a peu d'exemples de rois qui en aient usé de la même maniere.

LETTRE X.

Au même.

Ce 6 novembre.

J'AI lu avec grande satisfaction votre réponse à ma lettre du mois passé, parce que je me persuade qu'elle est sincere et véritable. J'y vois de plus, par la maniere dont vous prenez les avis qu'on vous donne sur votre conduite, que vous ne pouvez manquer d'acquérir l'expérience nécessaire, et toutes les lumieres les plus avantageuses, pour remplir dignement une charge de cette importance. Continuez à prendre du même esprit les avis qu'on vous donnera; et sur-tout, ne croyez pas que mon intention soit de vous défendre d'agir et d'entrer dans le détail des fonctions particulieres; au contraire, je vous en loue, sachant que cette application contribue en même-temps à mon service et à vous instruire. Mais mon vrai sens est, que vous vous concertiez avec le Sr. du Terron, etc.

LETTRE XI.

A M. Bossuet.

Au camp de Hurtebise, 19 *mai* 1676.

MR. l'évêque de Condom ! je ne suis pas embarrassé des louanges que vous me donnez par votre derniere lettre. Vous m'avez trop bien fait connoître à qui elles sont dues, pour n'en pas tirer plus d'instruction que de vanité. Je les rapporte donc au principe que vous m'avez enseigné. Pour ce qui regarde mon fils, je vous recommande toujours de cultiver son esprit avec le soin nécessaire, pour lui faire bien comprendre ses devoirs envers lui-même ; envers les peuples qu'il doit un jour gouverner ; envers moi, qui lui prépare un regne glorieux ; et avant tout, envers Dieu, que je prie de vous avoir en sa sainte garde.

N°. XXVII.

LETTRES (1) *de LOUIS XIV, à PHILIPPE V.*

LETTRE I.

Marly, 27 Juin 1701.

VOUS verrez par ce que le courier vous dira de ma part, ce que je pense et ce que j'ai fait sur votre mariage et sur bien d'autres affaires. C'est pourquoi je ne vous en dirai rien dans cette lettre. Les deux que j'ai reçues de vous, sont du 2 et du 10 Juin. Je suis très-aise que vous ayez fait ce que je vous avois mandé; et vous verrez, par ce qu'on vous dira de ma part, ce que je crois utile au bien de vos affaires. J'attends avec impatience ce que vous m'avez promis de faire pour Mr. de Castel dos Rios. Ne perdez pas de temps pour me satisfaire

(1) La copie que j'ai entre les mains, et que je tiens de Mlle. de Saint-M de T.... porte au titre : *Lettres écrites par Louis XIV, au Roi d'Espagne son petit-fils, copiees sur les Originaux écrits de sa main.*

sur ce que je vous demande. La reconnoissance est un devoir très-pressé. J'ai fait partir un homme très-habile, pour travailler à vos finances ; j'espere qu'il vous sera utile dans les suites. Je ferai partir incessamment le comte de Marsin pour soulager le duc d'Harcourt, et pour travailler conjointement avec lui pour le bien de nos affaires communes. Vous pourrez vous fier à lui, et croire qu'il ne vous dira rien que je ne pense. Je suis bien en peine de ce que vous me demandez de votre conseil. Je crois que d'Harcourt et Marsin vous seront d'un grand secours. Vous devez vous fier à eux, puisque je m'y fie ; je les connois. Finissez, le plutôt que vous pourrez, le rang des ducs et des grands ; cela sera d'une grande commodité. On travaille aux carrosses. On les fait comme le comte Baten dit qu'ils doivent être. Je crois qu'ils ne seront pas trop beaux. Pour ceux de la reine, vous ferez de votre mieux. On ne peut pas vous en envoyer assez à temps pour votre mariage. Je crois qu'il ne sera pas retardé bien long-temps, par ce qu'on est obligé de faire pour obliger le duc de Savoie à exécuter son traité. Il ne me reste qu'à assurer votre majesté de la tendre amitié que j'ai pour elle. La suite

du temps vous la fera encore mieux connoître.

Signé LOUIS.

LETTRE II.

Meudon, 13 *Juillet* 1701.

JE vous envoie Marsin pour demeurer auprès de vous. Il vous dira beaucoup de choses importantes dont je l'ai chargé. Donnez-lui une entiere croyance. Je me fie à lui, vous pouvez en faire de même, et être persuadé qu'il ne vous proposera rien qui ne soit utile à nos intérêts communs. Je ne saurois finir sans assurer votre majesté de ma tendresse, et lui dire, que je souhaite avec toute l'ardeur dont je suis capable, de vous voir un aussi grand roi que vous pouvez l'être si vous le voulez.

LETTRE III.

Marly, 27 *Juillet* 1701.

J'AI cru devoir différer votre mariage sur les avis que j'ai reçus du peu de sincérité du duc de Savoie. Vous con-

noissez son caractere. J'avois écrit au marquis de Castel Rodrigue, de suspendre la négociation. J'ai appris depuis qu'elle étoit déja finie. Ne vous étonnez pas cependant, s'il fait naître quelque difficulté nouvelle à l'exécution. Je souhaite qu'il en trouve les moyens. Je n'ai d'autres vues que le bien de votre majesté, et de lui donner des marques de mon amitié, en retardant de quelques mois, pour la rendre plus heureuse, la satisfaction qu'elle croit trouver dans son mariage. Il me paroît que vous ne devriez rien changer à votre départ de Madrid.

LETTRE IV.

Marly, 30 *Juillet* 1701.

J'ai appris avec grand plaisir ce que vous avez fait pour le marquis de Castel dos Rios. Je vous en suis très-obligé. Je lui ai donné la nouvelle avec joie, que vous l'avez fait Grand. Il a reçu cet honneur comme il le devoit. Duras s'en va, pour instruire le duc d'Harcourt de plusieurs affaires utiles à nos intérêts communs. Donnez attention à tout ce qu'il vous proposera. Tâchez d'en profiter, et

me croyez plus tendre et plus plein d'amitié que jamais pour vous. J'oubliois de vous dire que le portrait que vous désirez est fait. Vous devez m'être obligé du temps que j'ai donné pour vous plaire. Quand le tableau sera achevé, on vous l'enverra sans perdre de temps.

LETTRE V.

Versailles, 7 *Août* 1701.

VOUS jugez parfaitement bien du mémoire du duc d'Arcos. Il est de votre autorité de soutenir ce que vous avez réglé pour les honneurs réciproques entre les ducs et les grands. Blécourt vous dira mon avis à l'égard de celui qui vous a présenté ce mémoire. Il faut un exemple. Celui que vous avez fait sur un de vos Grands, est très-à-propos. Le refus de l'investiture a dû vous faire de la peine. Mais le ressentiment ne doit paroître que quand le bien de l'état le demande. Il faut l'éteindre, mais le rallumer dans les circonstances. Si l'effet ne suit immédiatement les menaces, elles sont presque inutiles et ridicules. Il n'y a pas d'apparence que le pape donne l'investiture de

Naples à l'archiduc. Il ne vient point en Italie. J'avoue que la pensée que vous aviez me fait un sensible plaisir. Elle est digne de votre sang ; et je souhaiterois que l'état de vos affaires et la saison vous eussent permis de l'exécuter. Mais il ne faut pas y songer pour cette année. Non-seulement je consentirai que vous passiez au printemps en Italie, si la guerre dure encore ; mais dès à présent, je vous le conseille, indépendamment de ce que l'archiduc ou le roi des Romains pourront faire. Rien ne vous donnera plus de réputation et de gloire dans le monde, particuliérement dans vos royaumes. Gardez le secret de cette résolution, si vous voulez qu'elle réussisse quand vous l'exécuterez.

Vous gagnerez le cœur de vos sujets. Vos ennemis seront forcés à vous estimer et à vous craindre. Que je serai heureux, quand je vous verrai dans ce haut point de gloire, où j'espere que votre courage vous élevera ! je vous aimerai mille fois davantage. Et mon estime se fortifiant, ma tendresse augmentera, en vous voyant tel que je vous desire, et que je me persuade que vous serez.

LETTRE VI.

Versailles, 21 *août* 1701.

JE renvoie votre courier, et j'ai écrit à Castel-Rodrigue de conclure votre mariage. Vous en apprendrez les raisons. Le détail en seroit trop long à vous expliquer. Votre déférence à mes conseils augmente encore mon attention à vous les donner conformes à vos intérêts. Celui d'aller en Italie au printemps prochain, sera certainement de votre goût. Je crois ce voyage nécessaire, si la guerre continue. Mais je souhaite en même-temps qu'elle soit terminée cette campagne. Je l'espere, si le maréchal de Villeroi exécute mes ordres, comme j'ai lieu de le croire.

La guerre ne recommencera pas apparemment en Flandres cette année. Je vois avec plaisir l'effet de votre amitié pour votre frere. Rien ne me peut toucher davantage que la continuation de cette union. Décidez en faveur de Fernanones ; son zele vous est connu ; c'est une qualité principale, et que vous devez fortifier dans le commencement de votre regne. Je comprends que l'affaire du duc de Mon-

téléon vous embarrasse. Laissez agir le cardinal, comme archevêque de Tolede. Ne compromettez point votre autorité; et pour cela ne l'engagez pas trop avant. Que cet incident vous serve désormais à prendre du temps pour examiner ce qu'on veut vous faire signer dans votre *despacho*, hors les expéditions ordinaires. Je serai bien-aise d'apprendre que Marsin y soit entré en l'absence du duc d'Harcourt. Vous jugez bien que je souhaite que votre voyage soit heureux, et que les prospérités de votre majesté répondent aux vœux que ma tendresse me fait faire pour vous.

LETTRE VII.

Fontainebleau, 8 octobre 1701.

JE persiste toujours dans la pensée que vous devez passer en Italie au commencement du printemps prochain. Je suis persuadé que l'idée seule de ce voyage vous fait plaisir. J'aurai soin, puisque vous le souhaitez, de régler dans le temps tout ce que je croirai nécessaire pour la descente et pour la commodité de votre majesté. Il conviendra peut-être de pu-

blier bientôt votre passage. La nouvelle en sera vraisemblablement bien reçue, et produira de bons effets en Italie. Je vous avertirai quand je croirai qu'il sera temps de déclarer cette résolution, qui vous fait honneur. Vous pourrez l'exécuter dès le mois de mars. Je crois vous faire plaisir en avançant le terme de deux mois. Vous aurez apparemment attendu plusieurs jours la reine à Barcelone. Je n'ai point encore de nouvelles qu'elle se soit embarquée sur vos galeres. J'espère que vous serez content de Marsin. Il a vu que je préférois ses services auprès de vous à ceux qu'il me rendoit dans mes armées. La santé de la duchesse de Bourgogne est entiérement rétablie. Je ne douterai jamais de votre bon naturel. Je suis très-sensible aux sentiments que vous témoignez à l'égard de ceux que vous devez aimer. Les miens pour vous sont tels que vous en êtes digne ; et je ne puis vous exprimer plus fortement ma tendresse et mon amitié, qui dureront autant que votre mérite.

LETTRE VIII.

Fontainebleau, ce 12 octobre 1701.

LA navigation des galeres a paru si fatigante à la reine d'Espagne, et même si dangereuse dans cette saison, qu'elle souhaite d'achever son voyage par terre, dépuis Marseille jusqu'à Barcelone. J'y ai consenti. Marsin vous en rendra compte, et des ordres que j'ai donnés dans une conjonoture aussi imprévue. Vous serez peut-être bien-aise de vous avancer, pour la recevoir, jusqu'à Gironne. Si vous voulez passer jusqu'à Perpignan, vous en serez le maître. Il n'y a pas un lieu dans mon royaume où votre majesté ne soit regardée comme un fils que j'aime tendrement. Et je suis persuadé qu'en cette qualité, l'empressement de mes sujets vous fera plus de plaisir que les traitemens dus à votre rang.

LETTRE IX.

Versailles, 6 février 1702.

J'Ai reçu vos deux lettres du 7 et du 24 janvier. Quoique j'aie parlé à Louville de plusieurs détails dont il vous rendra compte, je ne puis m'en rapporter uniquement à lui pour vous assurer de la joie que j'ai du rétablissement de votre santé, et de la conclusion des états de Catalogne. Il étoit nécessaire de les terminer, avant que de songer à passer en Italie. Vous laissez présentement l'Espagne tranquille. J'espere que Dieu bénira vos desseins, et vous fera trouver dans le cœur de vos sujets en Italie le même amour et le même empressement que les Catalans témoignent présentement à V. M. Il est inutile de vous dire combien je le souhaite ; et vous devez croire qu'indépendamment de mon intérêt, je regarderois votre satisfaction et vos prospérités comme les miennes propres, par l'unique motif de tendresse que j'ai pour vous. Je reçois encore votre lettre du 29. Je n'ai qu'à louer les dispositions que vous faites pour la défense de vos

états. Songez aux Indes. Je m'en rapporte à ce que Marsin vous en dira de ma part.

LETTRE X.

Versailles, 26 février 1702.

VOus souhaitiez avec trop d'empressement de passer en Italie, pour me laisser douter de la joie que mon consentement à ce voyage vous a donnée. Le projet, le désir que vous avez conservé de l'éxécuter, et la justice de votre cause, me font espérer que le succès en sera heureux. Vous n'oubliez rien pour la sûreté et pour le bon gouvernement de vos états. Je le vois par les dispostions que vous faites, et par les ordres que vous avez donnés. Les représentations que vous avez reçues lors de votre passage, doivent être regardées comme une effet du zele que les sujets de vore majesté ont pour elle. Mais elles ne contiennent aucune raison qui n'ait été bien examinée avant la résolution prise. J'espere que votre derniere indisposition étant présentement finie, vous jouirez désormais d'une parfaite santé. On m'a épargné l'inquié-

tude que cette maladie m'auroit causée, en m'apprenant en même-temps votre guérison. Je suis également sensible à tout ce qui vous regarde : et ma tendresse particuliere pour vous se fait connoître en toutes occasons.

LETTRE XI.

Marly, 3 *Mars* 1702.

J'AI considéré votre seule satisfaction, lorsque j'ai approuvé le dessein que vous avez de conduire avec vous la reine à Naples. Mais mon amitié pour vous ne me permet pas de vous taire les inconvénients que je prévois à lui faire entreprendre ce voyage. Si je vous aimois moins, ma complaisance n'auroit point de bornes. Je supprimerois les conseils de pere, lorsqu'ils seroient contraires à ce que vous désirez. La tendresse que vous avez pour la reine, vous fait désirer de ne vous point séparer d'elle. Mais vous devez, par la même raison, considérer à quelles incommodités vous l'exposez, en lui faisant entreprendre un trajet de mer aussi considérable que celui qu'il faut faire pour passer à Naples. Si son amitié pour

vous, lui ferme les yeux sur les suites fâcheuses qu'elle en doit craindre, vous êtes obligé d'y faire encore plus d'attention, et d'assurer votre commun bonheur, en songeant à la conservation de votre santé. Vous savez combien elle a souffert des fatigues de la mer, seulement depuis Nice jusqu'à Toulon. Vous pouvez juger de celles d'un voyage infiniment plus long, où la commodité de descendre tous les jours à terre, est absolument interdite. Au-lieu de la satisfaction que vous vous proposez l'un et l'autre à faire ensemble ce voyage, vous vous préparez des sujets continuels de tourment et d'inquiétude. Je les borne sur mer à la mauvaise santé de la reine, et j'espere que vous n'essuyerez aucuns périls. Mais après votre arrivée à Naples, vous regretterez bien des fois d'avoir pris la résolution de l'y conduire, si les esprits sont encore agités. Que ne craindrez-vous pas pour elle ? Et pourrez-vous la laisser en cette ville, pour aller vous mettre à la tête des armées en Lombardie ? Demeurerez - vous à Naples, uniquement pour la reine, quand vous aurez passé en Italie pour la défense de vos états? Si tout est tranquille à Naples, il ne vous convient pas d'y faire un long séjour. La

reine aura fait un voyage très-pénible pour demeurer seulement peu de jours avec vous. Vous la laisserez ensuite exposée à tous les périls que vous craindrez pour elle pendant tout le cours de la campagne, ou du soulévement des peuples, ou des entreprises des Anglois et des Hollandois dans la Méditerranée. Que votre majesté fasse réflexion sur la juste inquiétude qu'elle auroit, si leur flotte venoit à bombarder Naples! si la reine étoit obligée d'en sortir, que n'aurez-vous pas à craindre pour elle, de l'émotion des peuples dans une pareille conjoncture? Considérez l'embarras où vous serez après la campagne finie, pour retourner avec elle en Espagne. Il est impossible de juger certainement du temps que vous serez obligé de demeurer en Italie. Vous ne quitterez apparemment l'armée, que lorsque la saison sera contraire à toute navigation, principalement à celle des galeres. Il vous seroit également difficile de passer à Naples pour aller chercher la reine, et de la faire venir à Milan, pour retourner ensemble en Espagne. Le seul parti que vous auriez à prendre, seroit de la renvoyer en Espagne, dans le temps que vous partiriez de Naples. Ainsi vous l'auriez obligée à un voyage aussi fati-

gant qu'inutile, pour demeurer seulement quelques jours de plus avec vous ; et vous seriez contraint d'employer pour son retour, les mêmes vaisseaux dont vous pourriez vous servir utilement à Naples contre l'ennemi.

Le projet que votre majesté entreprend est trop grand pour embarrasser son exécution par de nouvelles difficultés. Il vous convient de passer sans beaucoup d'équipage, lorsque vous allez vous-même défendre vos états. Mais il est contre la bienséance que la reine marche sans l'accompagnement nécessaire à son rang. Le dessein de la mener avec vous, est regardé à Madrid comme l'effet d'une résolution prise, d'abandonner l'Espagne à la maison d'Autriche. Cette raison seule suffiroit pour vous obliger à laisser la reine dans ce royaume. Elle vous donnera des marques bien plus sensibles de son amitié, en contenant par sa présence, les peuples d'Espagne dans le devoir ; qu'en s'exposant, pour vous suivre, aux périls et incommodités de la mer, dont personne ne vous saura gré, et que les malveillants vous reprocheront. Elle a trop de raison pour ne le pas comprendre, lorsque vous lui montrerez ma lettre. Et vous devez avoir assez de force sur vous-même pour

lui demander, comme une preuve essentielle de sa tendresse, ce que vous pourriez obtenir par autorité. Vous consolerez vos fideles sujets d'Espagne, en leur laissant ce que vous avez de plus précieux. Ils attendront votre retour avec confiance. Les artifices de vos ennemis ne pourront ternir vótre gloire, en faisant regarder, comme une fuite, votre départ póur la défense d'Italie. Vous savez apparemment que c'est ainsi qu'ils en parlent. Il faut les confondre, et laisser la reine à Madrid.

On diroit inutilement que l'espérance d'une prochaine succession vous oblige à mener la reine avec vous. On sait que l'on n'est pas encore en état que nous puissions nous en flatter. Si elle pouvoit bientôt vous donner des enfants, seroit-il de la prudence de l'exposer pendant une grossesse aux fatigues d'un long voyage par mer? et conviendroit-il que l'héritier de vos royaumes naquît hors de vos royaumes?

J'entre dans tous ces détails, persuadé qu'il faut des raisons bien pressantes pour surmonter la peine que la reine et vous aurez à vous séparer. Je n'espérerois pas même de la convaincre, si son esprit solide n'étoit plus avancé que son âge. Elle

doit s'en servir pour se dire elle-même, qu'ayant autant d'années que vous en avez vraisemblablement à passer ensemble, ce n'est pas un malheur d'être separés pour quelques mois, quand il y va de votre gloire, de la consolation de vos peuples, et de la conservation de vos états.

Je crois que pendant votre absence, vous devez fixer le séjour de la reine à Saragosse, comme à Madrid. Marsin vous en parlera de ma part. Je souhaite que Dieu bénisse vos justes desseins, et qu'elle vous revoie bientôt plein de gloire, et victorieux de vos ennemis.

Ce que je vous marque est le pur effet de mon amitié ; et vous devez suivre mes conseils. Il vaut mieux encore que vous n'alliez pas en Italie, que d'y mener la reine. Vous en voyez les raisons. Je les ai toutes pesées. J'espere que vous prendrez le bon parti, et que vous passerez seul.

LETTRE XII.

Versailles, 22 mars 1702.

J'AI pu douter de votre fermeté sans rien diminuer de la bonne opinion que j'ai de vos sentiments. Je sais quelle est votre

votre tendresse pour la reine. J'ai compris la peine que vous auriez à vous séparer d'elle. Votre amitié doit être encore augmentée par les marques qu'elle vous donne de la sienne. C'est vous aimer véritablement, que de préférer votre gloire à sa propre satisfaction. La résolution que vous prenez l'un et l'autre, mérite autant de louanges qu'elle est conforme à vos intérêts. Regardez présentement votre mariage, comme le plus grand bonheur de votre vie. La complaisance de la reine, sa douceur, sa raison, ne sont pas moins rares, qu'il est extraordinaire de trouver toutes ces qualités dans une personne de son âge. Vous ne pouviez m'apprendre de nouvelle plus agréable. Et j'avoue que ma tendresse, des plus vives pour vous et pour elle, gagne encore à cette docilité de votre part, et à ce courage de la sienne. La lettre que vous avez écrite au cardinal Porto-carrero est admirée. Je ne crains point de vous donner trop bonne opinion de vous-même. Je souhaite au contraire que vous l'ayez telle que vous le devez, et que je l'ai de vous. Quelque vive que soit mon amitié pour vous, je sais qu'elle ne m'aveugle point. Et je vois avec un sensible plaisir, par toutes vos actions, qu'en vous esti-

mant, je ne fais que vous rendre justice. Je prie Dieu qu'il vous comble de toutes ses bénédictions. Je l'en remercierai, comme répandues sur moi-même.

Je reçois encore votre lettre du 15. Il est nécessaire que vous conserviez le prince de Vaudemont, gouverneur du Milanès. Je me rapporte à ce que Marsin vous en dira. Ainsi je ne donnerai aucun ordre au sieur Bouchet pour vos équipages.

LETTRE XIII.

Versailles, 22 mars 1702.

La nouvelle que vous me donnez de votre départ, me fait espérer d'en recevoir bientôt de votre arrivée à Naples. Je l'attends avec impatience, et je ne puis être indifférent à la gloire et à la satisfaction de votre majesté. Elle sait que le cardinal de Janson doit se rendre auprès d'elle. Il l'informera des affaires de Rome. Vous connoissez la relation qu'elles ont avec celles de toute l'Italie. Je m'en rapporte à ce qu'il vous en dira. Et je vous assurerai seulement, que ma tendresse pour vous est telle que vous la méritez, et que vous la pouvez désirer. Continuez

à bien faire : vous acquerrez de la gloire ; vous serez aimé de vos peuples ; vous serez craint de vos ennemis ; et je serai content.

LETTRE XIV.

Versailles, 24 avril 1702.

J'AI examiné les différentes propositions que l'on vous a faites sur la maniere d'établir la régence de la reine pendant votre absence. La meilleure de toutes me paroît être, de laisser la junte telle que vous l'avez formée, avec la seule différence, que la reine présidera avec la voix d'honneur, et que les expéditions se feront en son nom seul, quoique les résolutions aient été prises à la pluralité des voix. Je le marque plus en détail à Marsin, et à Blécourt, et l'on en instruit aussi la princesse des Ursins. J'ai fait écrire au Sr. de Basville, d'acheter en Languedoc les mulets que votre majesté demande. J'apprends avec plaisir que le cardinal Portocarrero a pris les mesures nécessaires pour fournir réguliérement à la dépense de votre maison. Je ne doute pas qu'il n'exécute ce qu'il vous promet. Pressez-le de veiller attentivement à la sûreté de vos

côtes d'Espagne, et à celles de Cadix. Le principal objet de vos ennemis est de les attaquer. Je crois que vous êtes présentement en mer. Je prie Dieu de bénir votre voyage. Comme vous n'avez en vue que le bien de vos peuples, j'espere que les succès seront tels que je vous le souhaite, encore plus par amitié, que par l'étroite union de nos intérêts.

Je reçois encore votre lettre du 1 du mois. J'apprends avec plaisir la résolution que vous avez prise, d'envoyer la toison au duc d'Harcourt et au comte d'Ayen. Et vous devez être bien assuré du zele désintéressé de mes sujets pour le service de votre majesté. J'attends à tous moments des nouvelles de son départ. J'espere que ce voyage augmentera les raisons que j'ai de vous estimer. Mais il ne se peut rien ajouter à ma tendresse.

LETTRE XV.

Marly, 2 mai 1702.

J'AI appris avec beaucoup de joie votre heureuse navigation. Monsieur le duc d'Escalone m'a fait un sensible plaisir de m'annoncer la nouvelle de votre arrivée

à Naples. Un passage aussi prompt, est un commencement de bonheur, qui sera suivi de succès encore plus heureux ; au moins je l'espere des bénédictions que Dieu répand déja sur votre majesté, et je souhaite que ses sujets pensent de même. Je suis persuadé qu'elle se conduira de maniere qu'ils ne desireront, ni le roi des Romains, ni l'archiduc, et que ses peuples seront fideles, autant par inclination que par devoir.

Vous devez être assuré de l'égard que j'aurai à la recommandation que vous me faites en faveur des officiers de mes vaisseaux, qui ont servi à votre passage. Vous savez, comme roi, ce que je puis accorder aux demandes que vous me faites, comme mon petit-fils. Si je consulte seulement ma tendresse pour vous, il n'y aura jamais rien que je puisse refuser à la qualité que votre naissance vous donne. J'ai permis au comte d'Estrées d'accepter la grace que vous lui voulez faire ; elle m'est très-sensible ; il la mérite, et par ses services, et par ceux de sa maison ; et j'ordonne à Marsin de vous en remercier de ma part. Je me rapporte à ce qu'il vous dira sur l'état présent des affaires ; et je vous assurerai seulement de la tendre amitié que j'ai pour vous.

LETTRE XVI.

Versailles, 21 juin 1702.

J'AI reçu la lettre que vous m'avez écrite en partant de Naples, et j'attends avec impatience la nouvelle de votre arrivée à Gênes ou à Final. Je devrois même l'avoir reçue, si votre navigation a été aussi heureuse que j'avois lieu de le croire, suivant les dernieres lettres. J'apprends avec plaisir, que votre majesté est contente des troupes françoises que j'ai envoyées à Naples, et que les Napolitains se louent de leur conduite. Je souhaiterois que vous fussiez aussi assuré de vos sujets, que vous le devez être des miens dans les lieux où ils seront employés. Mais ne vous étonnez pas du désordre que vous trouvez dans vos troupes, et du peu de confiance que vous pouvez prendre en elles. Il faut un long regne et de grands soins pour rétablir l'ordre, et pour assurer la fidélité des différents peuples éloignés, et accoutumés à obéir à une maison ennemie de la vôtre. Il est essentiel pour vous de connoître à fond leurs dispositions secretes. Il est de votre prudence de vous

mettre en état de corriger le mal avant que de faire voir que vous le connoissez. Si vous avez cru qu'il fût fort facile et fort agréable d'être roi, vous vous êtes fort trompé. Vous avez raison de compter sur les François, plus que sur toute autre nation. Mais ne le témoignez pas. Vous éloigneriez encore les Espagnols, par la jalousie qu'ils auroient de cette préférence. Il faut beaucoup de sagesse; et vous avez besoin de bien des graces de Dieu, pour conduire avec habileté et succès des peuples de génie différent, et tous difficiles à gouverner. Il faut que la campagne soit glorieuse pour obliger le pape à vous donner l'investiture. N'oubliez point que ce sont les combats qui font les traités. Vous avez parfaitement bien fait de ne rien dire au légat. Il ne vous convient pas de solliciter une grace qui vous appartient de droit. L'intelligence n'en paroîtra pas moins bonne entre le pape et vous. Je crois que vous avez bien vu l'importance dont il est, que vos sujets soient persuadés qu'elle est très-étroite. Je vous remercie de la statue que vous me destinez. Quand la beauté ne répondroit pas à la réputation, elle vient de vous, et cela me suffit.

LETTRE XVII.

Versailles, 29 décembre 1702.

Tout ce que le comte de Marsin m'a dit de vous, m'a fait un extrême plaisir. Car je sais que, quelque reconnoissance qu'il ait de la maniere dont vous l'avez traité, il ne vous auroit jamais loué aux dépens de la vérité. Il ne pouvoit me rendre des services plus agréables que ceux qu'il m'a rendus auprès de votre majesté. Et la satisfaction qu'elle en témoigne, sera toujours la plus forte recommandation qu'il puisse avoir.

J'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites, et par votre nourrice, et par le Sr. Candeau. Je suis très-sensible aux assurances que vous me donnez en toutes occasions de votre tendresse, et je crois que vous ne doutez pas que celle que j'ai pour vous, ne soit aussi vive. Le duc de Bourgogne et V. M. me donnent de grandes satisfactions. Traitez-bien la noblesse; faites espérer du soulagement au peuple, lorsque les affaires le permettront; écoutez les plaintes; rendez justice à tous; communiquez-vous avec complaisance, sans perdre votre dignité; distinguez ceux dont le zele a paru dans ces derniers mouvements.

N°. XXVIII.

PORTRAITS. (1)

LE Grand CONDÉ se trouva mêlé dans les guerres civiles, ordinaires dans les minorités. Le roi ne peut gouverner par lui-même. Il faut que sa volonté soit représentée par quelqu'un, qui regle tout suivant les loix. Il lui faut un conseil et des ministres. Tous les grands veulent en être. De l'ambition viennent les intrigues; des intrigues, les partis; et des partis, les guerres. Les princes se partagent. Ils déclarent leur soumission et leur attachement au roi, en même-temps qu'ils attaquent ceux qui regnent sous son nom. Tel fut le cas de Mr. le Prince, à l'égard de la reine Anne d'Autriche et du cardinal Mazarin. Il étoit bien fait de sa personne, d'une taille médiocre; il avoit le regard d'un aigle, et la physionomie haute; il avoit beaucoup d'esptit et de savoir; aussi capable dans la guerre, que vaillant dans les combats. Il vécut fort retiré à Chantilly, qu'il embellit beaucoup.

(1) Me. de Maintenon, ayant lu les mémoires du cardinal de Retz, dicta ceci à Mlle d'Aumale.

Il venoit de temps-en-temps voir le roi, dont il fut toujours bien traité. Il aimoit la lecture et la société des beaux-esprits. Il se convertit de bonne foi, et fut sincérement regretté du roi.

Mr. le prince de CONTI son frere fut aussi mêlé dans les guerres civiles. Il étoit contrefait. Il devint très-pieux. Il donna tout son bien aux pauvres, pour réparer les maux qu'il avoit faits pendant la guerre. Sa femme vécut et mourut comme une sainte.

Me. de LONGUEVILLE, sœur de ces deux princes, passa sa jeunesse dans les intrigues. Elle étoit très-belle, et pleine d'esprit. Elle fut touchée de Dieu; et par malheur, elle tomba entre les mains d'un directeur, imbu des nouveautés qui ont fait tant de mal à l'église. Elle protégea ce parti, et vécut dans des pratiques de piété fort austeres. Quoique naturellement très-délicate, elle se tenoit toujours debout pour se mortifier. On prétend qu'elle mourut d'inanition.

Le cardinal MAZARIN vint en France dès le temps du cardinal de Richelieu. Il fut le prétexte de toutes les guerres de la minorité. Il avoit de l'esprit, et des qualités propres au gouvernement des hommes. Mais il s'éleva et s'enrichit trop. Il

fit venir d'Italie deux neveux, qui étoient de basse naissance, mais bien élevés; et sept nieces, dont deux étoient, dit-on, demoiselles.

Mr. COLBERT rétablit les finances, que les prodigalités de Fouquet et l'avarice de Mazarin avoient mises dans un grand désordre. Il étoit homme d'honneur, attaché au bien de l'état et à la gloire du roi, auquel il apprit les finances, avant lui fort embrouillées. Il protégea tous ceux qui se distinguerent par quelque mérite et par quelque talent. Il mit sur un bon pied le commerce. Il étoit haï, parce qu'il étoit froid et dur. On l'a loué après sa mort. Mais le plus grand éloge qu'il ait reçu a été de la part de tous ses successeurs. Les chagrins que M. de Louvois lui causoit en portant le roi à toutes sortes de dépenses, contribuerent à sa mort. Il éleva sa famille; mais il est vrai que sa famille a bien servi.

Mr. de LOUVOIS, ministre de la guerre, et fils de M. le Tellier, ministre de la régence, et depuis chancelier, avoit beaucoup d'esprit, étoit fort laborieux, de grand détail, entrant dans tout, et voulant savoir jusqu'aux métiers les plus communs. Il étoit rude et dur, attaché au roi et à l'état; mais si présomptueux

et si contrariant, qu'il étoit devenu insupportable à son maître. Il auroit essuyé une disgrace sans la guerre. Il s'en appercevoit, et mourut subitement : on trouva son cœur serré d'une façon extraordinaire. Ce qui fit croire que le chagrin l'avoit tué : d'autres dirent, le poison.

Mr. de TURENNE, un des plus grands hommes de notre siecle, avoit les sourcils joints, et la physionomie mauvaise. Cependant jamais personne ne montra plus de bonté, plus de douceur, plus d'humanité. Il ne connoissoit aucune sorte d'intérêt, ni dans les grandes, ni dans les petites choses. Il ne savoit pas s'il manquoit d'argent, ou s'il en avoit. Il n'avoit de vanité que sur sa naissance. Et s'il n'avoit pas trop aimé ses proches, on n'auroit pas eu la moindre faute à lui reprocher. Il en fit une en confiant au cardinal de Bouillon, son neveu, ce qu'il ne devoit pas lui confier. On lui en reprochoit encore une autre : Il avoit confié un secret important à une jeune dame, peu capable de le garder. Mais pourquoi chercher des défauts là où il y a tant de vertus à admirer ? Son esprit avoit beaucoup d'étendue, et étoit enrichi de toutes sortes de connoissances. Pendant les guerres civiles, il fut presque toujours

opposé à Mr. le Prince. On les comparoit souvent ; mais personne n'osoit décider entre eux. Mr. le Prince paroissoit avoir une valeur plus brillante, et Mr. de Turenne une valeur plus sage. Il ne connut aucun vice. Il fut capable d'amitié. Son courage étoit froid. Le roi fit pour le convertir des efforts qui l'engagerent à écouter des disputes. Il fut convaincu long-temps avant que d'abjurer. Il craignit qu'on ne l'accusât de trop de complaisance pour le roi. Il fut témoin du miracle qui arriva au Louvre. Le feu ayant pris dans la galerie, et le vent menaçant de le porter par-tout, on apporta le Saint-Sacrement. Le feu et le vent cesserent. Mr. de Turenne ne put s'empêcher de dire : *Je l'ai vu et je n'en puis douter*. Il fut pourtant encore quelque temps sans se déclarer. Le roi apprit sous lui le métier de la guerre, et fit plusieurs campagnes, écoutant, exécutant, et ne décidant rien.

N°. XXIX.

Testament de Me. de Maintenon.

DISPOSITION de ce qui se trouvera ici, à Saint-Cyr, à moi, le jour de ma mort, tant en argent entre les mains

de la dépositaire de Saint-Cyr, ou dans mon bureau, qu'en meubles.

Je desire être enterrée avec les dames de Saint-Louis.

Je leur donne, pour faire dire des messes pour moi, la somme de 1000 liv.

Aux pauvres de mes terres, 2000 liv.

A Launay, mon valet-de-chambre, 3000 liv.

A Mlle. de Saignemontes, sœur de la petite de la Tour, 3000 liv. si elle ne fait pas profession, à Saint-Cyr; et si elle y fait profession, ces 3000 liv. seront mises dans le coffre des demoiselles.

A Mlle. de Clavieres, aussi sœur de Mlle. de la Tour, la même somme de 3000 liv. aux mêmes conditions.

Aux bénédictines de Moret, 2000 liv.

L'argent qui restera après ces distributions, je desire qu'il soit partagé entre mesdames de Mailly et de Caylus.

Plus, ma vaisselle d'argent et mes meubles principaux seront partagés entre mad. de Caylus et Mlle. d'Aumale. *Le tout est spécifié par articles.*

Je donne à madame la duchesse de Noailles le diamant que je porte toujours.

Je donne à Mr. l'évêque de Chartres le crucifix en tableau sur un fond or et noir.

Je donne à Mr. l'archevêque de Rouen,

un crucifix sur du velours noir, qui est au chevet de mon lit ; avec le petit portrait du roi, qui est au-dessous, desirant qu'il soit gardé à jamais par ceux de mon nom, qui le regarderont avec la vénération et la reconnoissance qu'ils lui doivent.

Plus, à mes femmes, mes hardes et mon linge.

Je desire que tous mes petits livres secrets soient mis entre les mains de mad. du Perou. Et je prie Mr. l'évêque de Chartres de lui permettre de les garder toute sa vie : elle y verra les instructions de son prédécesseur.

Elle laisse en pensions viageres 1100 liv. à diverses personnes qu'elle avoit fait religieuses, et autres.

Au dos du testament. Je recommande la petite de la Tour à madame la supérieure et à toute la communauté.

L'argent que l'on trouva à sa mort, montoit à la somme de 32000 liv.

Elle ajoutoit à ce testament la rélation de la visite que Mr. le régent lui avoit faite à Saint-Cyr. Et ce ne fut pas sans dessein, dit Mlle. d'Aumale.

On n'y trouve point la disposition du marquisat de Maintenon, parce qu'elle l'avoit donné en dot à mad. la duchesse de Noailles, sa niece.

N°. XXX.

ÉPITAPHE.

Ci gît

Madame FRANÇOISE D'AUBIGNÉ,
Marquise de MAINTENON.

Femme illustre, femme vraiment chrétienne :
Cette femme forte que le sage chercha
Vainement dans son siecle ;
Et qu'il nous eût proposée pour modele,
S'il eût vécu dans le nôtre.
Sa naissance fut très-noble.
On loua de bonne heure son esprit,
Et plus encore sa vertu.
La sagesse, la douceur, la modestie,
Formerent son caractere, qui ne se démentit jamais.
Toujours égale dans les différentes situations de sa vie :
Mêmes principes, mêmes regles, mêmes vertus :
Fidelle dans les exercices de piété ;
Tranquille au milieu des agitations de la cour ;
Simple dans la grandeur ;
Pauvre dans le centre des richesses ;
Humble au comble des honneurs ;
Révérée de Louis-le-Grand,
Environnée de sa gloire,
Autorisée par la plus intime confiance,
Dépositaire de ses graces.
Qui n'a jamais fait usage de son pouvoir
Que par sa bonté.
Une autre Esther dans la faveur,
Une seconde Judith dans l'oraison.
La mere des pauvres,
L'asyle toujours sûr des malheureux.
Une vie si illustre a été terminée
Par une mort sainte
Et précieuse devant Dieu.
Son corps est resté dans cette sainte maison ;
Dont elle avoit procuré l'établissement.

Et elle a laissé à l'univers l'exemple
De ses vertus.
Décédée le 15 Avril 1719,
Née le 28 Novembre 1635.

Cette épitaphe, composée par l'abbé de Vertot, revue par M. le maréchal de Noailles, est sur une pierre de marbre, dans le chœur de l'église de Saint-Louis à Saint-Cyr. Mrs. Tiberge et Brisacier avoient proposé la suivante, qui fut rejetée, quoiqu'elle ne manque pas de beautés.

HIC JACET

Illustrissima Domina, D. FRANCISCA D'AUBIGNE,

MARCHIONISSA DE MAINTENON;

CHRISTINÆ VICTORIÆ BAVARICÆ, GALLIARUM DELPHINÆ, à muliebri cultu:

LUDOVICO MAGNO tam constanter, quàm sapienter chara:

Fœmina ante omnes, sui ævi, pluriumque retrò sæculorum, fœminas
Longè præstantior:
Nec alia magis simul et minùs nota.
Natalibus clara, Ingenio, Ratione, ac Prudentià, clarior,
Solidâ Virtute, et sincerà Pietate, *supra modum*

MIRABILIS,

Bonorumque memorià digna.
Summâ apud regem gratiâ,

ESTHER ALTERA.

Continuo orationis studio, et secessu, cum suis puellis,

ALTERA JUDITH.

Fortunâ primùm adversante fortior;
Eâdem ad prodigium favente superior:
In opibus, liberalitate ergà pauperes, inops;
In gloriæ apice, christianâ modestiâ, humilis;
In mediis deliciarum illecebris, verè austera:
In injuriis et calumniis nunquam ultrix.
Multùm vixit, ut quæ ampliorem bonorum operum mensuram implendam haberet;
Parùm vixit, ut quæ vacuum ingens in iis quæ feliciter implebat, reliquit.
Domum hanc. egentibus, sed nobilibus ducentis quinquaginta puellis, in perpetuum educandis, splendidissimam, piissimam, toti regno, ac religioni utilissimam, instituit.

In eâque per plures annos abdita vivere, ritè parata mori, absque pompâ sepeliri, voluit; tot castorum labiorum, non laudes, sed preces, post mortèm, exoptans, citiùs ad Deum perventura.

Obiit, anno salutis 1719, die vero aprilis 15, annos nata 83.

N°. XXXI.

LETTRE de consolation aux dames de Saint-Louis, sur la mort de Me. de Maintenon.

MESDAMES, s'il y avoit des afflictions sur la terre, où l'on ne pût point recevoir de consolation, la vôtre seroit indubitablement de ce nombre, dans la

perte que vous venez de faire de madame de Maintenon, votre institutrice, votre bienfaictrice, votre protectrice, et, selon Dieu, votre mere, votre guide, et votre modele.

Elle a tout fait pour la maison de Saint-Cyr, qui est également l'ouvrage de son cœur et de son crédit; et on peut dire, qu'en perdant une personne si excellente et si chere, vous perdez ce qui vous restoit après Dieu de plus précieux ici-bas, non-seulement par la cessation des bienfaits qu'elle vous a procurés, et dont elle vous combloit continuellement elle-même, mais encore plus par la privation de ses instructions, de ses conseils, et de ses exemples.

Mais d'ailleurs, s'il y a quelqu'un au monde à qui l'exhortation de St. Paul convienne en de semblables occasions, c'est à vous; quand il dit aux premiers fideles, sur la mort de leurs proches et de leurs amis qui appartenoient aussi-bien qu'eux à J. C. *Ne vous attristez pas comme des personnes qui n'auroient point d'espérance.* Ces paroles s'adressent aujourd'hui singuliérement à vous; car pour qui aura-t-on l'espoir d'une heureuse immortalité, si on ne l'a pas pour celle qui part de ce monde les mains pleines de

toutes sortes de bonnes œuvres, et qui porte avec elle aux pieds du souverain juge et du souverain rémunérateur, des trésors immenses de mérites et de vertus? Aumônes sans nombre et sans mesure; prieres longues et ferventes; communions édifiantes et fréquentes; secours de toute espece, donnés à toutes sortes de personnes, et répandus sur toutes sortes de besoins; mortifications secretes; et, malgré la gloire qui l'environnoit, humiliations volontairement recherchées ou vertueusement reçues; travail et instruction sans relâche; support et patience sans bornes et sans fin.

Voilà durant plus de trente ans de quoi vous avez été témoins, sans parler de ce qui étoit éloigné de vos yeux, et de ce qui se passoit dans un pays où elle auroit été bien fâchée que vous eussiez porté vos regards. A la cour, mille et mille actions héroïques de générosité, de bons offices, d'avis salutaires, de pardon d'injures et de calomnies, sans se démentir jamais sur ce point-là, et sans qu'il lui soit arrivé de tirer la moindre vengeance dans la facilité qui s'offroit tous les jours à elle d'en exercer de grandes envers ceux qui avoient eu l'injustice et l'indiscrétion d'en user mal à son égard; Dieu même

ayant voulu lui faire rendre ce témoignage par la bouche des amis, et des ennemis, qu'elle avoit fait du bien à tout le monde, et qu'elle n'avoit fait de mal à personne.

Elle a donc été cette femme héroïquement forte, capable des plus grandes choses, et se rabaissant volontiers aux plus petites; entrant avec sagesse et avec fermeté dans les desseins les plus importants, lorsqu'il lui paroissoit que Dieu vouloit s'y servir d'elle; et se renfermant aussitôt après dans les occupations qu'elle trouvoit plus conformes à la modestie et à l'humilité, vertus qui lui étoient spécialement cheres, et qu'on a vu croître en elle, à mesure que son élévation croissoit.

Mais par le discernement que la prudence du ciel lui donnoit, elle sut toujours choisir dans le nombre des choses que le monde nomme petites, ce qu'elle jugeoit de plus avantageux à la gloire de Dieu, et au bien des ames, qui est inséparable de la véritable utilité d'un état chrétien: appliquée toute entiere parmi vous à l'instruction d'un enfant pauvre, comme elle l'auroit été au gouvernement d'un empire; et estimant au-delà de l'or et des pierreries le bonheur de donner par elle-même et par vous, qu'elle regardoit comme d'autres elle-même, une

éducation pieuse à des filles nobles, que le dérangement et la misere de leurs familles en auroient privées.

Elle a eu la consolation de voir avant sa mort que de cette source féconde en bon esprit et en piété se sont répandues dans toutes les provinces du royaume, et dans tous les états de la vie chrétienne, dans les monasteres et dans les établissements du siecle, des filles propres à les sanctifier.

Votre douleur et vos larmes vous avertissent qu'elle n'est plus; mais la source qu'elle a ouverte, coule encore, et coulera jusques dans l'avenir le plus éloigné. C'est trop peu dire: ces eaux saintes font partie de celles dont le sauveur du monde disoit à la femme samaritaine, qu'elles rejailliroient jusques dans la vie éternelle.

S'il vous est permis de pleurer, que vos larmes au moins soient assez pleines de religion pour mériter de se mêler avec ces eaux pures, et qu'elles portent dans toutes les personnes qui les verront les sentiments de la grace et du salut.

Que vos larmes soient dignes de vous, et dignes de celle pour qui vous les versez! Sa vie entiere a été dans son siecle une manifestation éclatante, ou, si on l'ose dire en un autre sens, un profond

mystere de la providence et de cette sagesse souveraine qui *atteint d'une extrémité à l'autre avec force, et qui dispose tout avec douceur.*

Son premier âge, et son premier état a été une longue épreuve ; la multitude et la diversité de ses grands talents, un rare assemblage de dons exquis ; son élévation, un prodige ; la durée et l'égalité de son crédit, une merveille ; sa vertu et sa tendre piété au milieu du grand monde, et au plus haut point de la faveur, un miracle de la grace ; sa retraite et sa mort, un grand exemple ; et le degré de gloire où il y a lieu d'espérer que Dieu la fera paroître dans le jour de la récompense, un sujet singulier d'étonnement et d'admiration pour tous ceux à qui l'ignorance ou la malignité auront fait prendre d'elle d'autres idées.

Nous vous exposons ainsi à cœur ouvert les principales considérations dont nous nous sommes servis nous-mêmes, pour nous consoler les premiers, sur une perte qui nous est commune avec vous. Ce qui vous regarde en particulier, c'est l'obligation où vous êtes toutes de soutenir par votre vertu ce qu'elle a commencé par sa piété.

Il vous reste d'elle trois grands trésors ;

son corps, ses écrits, et ses exemples. Son corps pourra subir la loi générale d'être réduit en poussiere; mais il ne faut pas que jamais rien s'affoiblisse dans votre cœur, ni de ses écrits, ni de ses exemples. Que plutôt son esprit vive éternellement parmi vous! N'oubliez rien de ce qu'elle vous a enseigné; ne négligez rien de ce qu'elle vous a prescrit; et imitez religieusement et inviolablement les vertus que vous lui avez vu pratiquer: c'est, avec vos prieres, ce qu'il y aura désormais pour elle de plus utile devant Dieu. TIBERGE. BRISACIER.

N°. XXXII.

On trouve au bas d'un portrait d'une femme du siecle passé, les vers suivants, qui ne peuvent convenir qu'à mad. de Maintenon.

L'estime de mon roi m'en acquit la tendresse;
Je l'aimai trente ans sans foiblesse;
Il m'aima trente ans sans remords:
Je ne fus reine, ni maîtresse.
Devine mon nom et mon sort.

Fin du Tome sixieme.